Bibliothèque de la Législatur
Hôtel du Gouvernement,
Québec.1-1-65

LE PROGRÈS DU GOLFE

RIMOUSKI
8 mai
1964

59e année (1904)
No. 6

Le numéro :
dix cents

les anciens du séminaire sont les bienvenus



Faire de "la Rimouski" une rivière touristique

Accroître le revenu de la pêche en haute mer

Ces deux sujets ont fait l'objet, à une réunion spéciale du Conseil de ville de Rimouski, d'entretiens et de considérations, émises par deux biologistes de Montréal, Mlle Monique Gauthier et M. Couloudon, qui étaient accompagnés de Me Jean-P. Massicotte, avocat spécialisé dans ces questions.

Invités par M. Jean-Marie Leblanc et M. Paul Malenfant, du comité municipal de promotion industrielle, ces experts ont redéfini ce que l'on entend généralement par les expressions "pêche touristique" et "pêche commerciale".

Dans son exposé, qui concernait les possibilités d'aménagement de la rivière Rimouski, M. Couloudon a exprimé l'avis que l'on devait, avant toute chose, procéder à un examen attentif de tout le cours d'eau. Cette rivière est-elle véritablement poissonneuse ou peut-elle le devenir, après avoir été nettoyée des débris de bois et du tanin qu'y ont certes laissés les opérations forestières de Price Bros?

Saumon ou truite ?

Selon le biologiste, non seulement devra-t-on examiner sérieusement la rivière elle-même, mais il faudra en considérer tous les aspects, en particulier l'environnement. Le développement éventuel de "la Rimouski", en supposant que notre ville aspire à retenir chez elle sa part des 100,000 touristes qui descendent chaque saison en Gaspésie, supposerait un ensemencement maximum. "Considérez que si Rimouski réussissait à garder deux jours le quart seulement des touristes qui vont en Gaspésie, cela suposerait "une pêche annuelle" de 500,000 truites."

Quant à la valeur de "la Rimouski" au point de vue du saumon, des analyses devront être faites, a) pour savoir si cette rivière est favorable, par sa conformation et sa situation, non seulement au passage mais au frai du saumon, b) si les pêcheurs pourraient y accéder facilement.

Enfin, toujours selon M. Couloudon, la rivière Rimouski en admettant qu'elle puisse être aménagée efficacement, devrait compter sur un entretien saisonnier et une surveillance constante. Eh comptant sur l'aide gouvernementale et même — éventuellement — sur un plan de mise en valeur soumis par le BAEQ, le biologiste prévoit une planification de quatre ans environ avant de compter sur la rivière comme sur un apport touristique important à l'économie de la ville.

La mer et ses ressources

Après l'exposé de Mlle Monique Gauthier, qui se voulait être un questionnaire sur l'importance des pêcheries actuelles, sur le genre d'embarcations, d'agrès et d'accessoires qui sont actuellement utilisés par nos pêcheurs, l'entretien a pris la forme d'un dialogue entre les experts, les conseillers municipaux, le maire, et l'un des plus actifs pêcheurs en haute mer de notre région, M. Soucy.

Peu après, les directeurs du **Poisson de Gaspé,** une entreprise méritante qui est en constant progrès chez nous, sont entrés dans la discussion. Il semble, après avoir entendu les avis des uns et des autres, que la pêche en haut mer a des chances évidentes d'être accrue.

Déjà muni d'une "gaspésienne" et fournissant le marché local et étranger en flétan et en morue, M. Soucy envisage l'achat d'un véritable chalutier. Sa réussite est à la fois un exemple et un encouragement. D'autres pêcheurs, locaux ceux-là et pratiquant la pêche à la morue dans le fleuve en face de Rimouski et des villes avoisinantes, inciteront probablement **Le Poisson de Gaspé** à construire une usine de transformation, dès l'automne prochain.

MM. Beaulieu et Drolet en ont fermement donné l'assurance mercredi, répondant à une question précise de M. Soucy quant à l'organisation d'une table de "séparation" pour les filets de morue. Il semble donc assuré que la pêche commerciale — récente chez nous puisqu'en 1958 elle n'existait pratiquement pas — a des chances d'accroissement assez considérables.



Le maire de Rimouski et quelques-uns des membres du Conseil de ville entourent ici Mlle Gauthier, M. Couloudon et Me Massicotte, à l'issue de la rencontre de mardi sur "l'avenir de la pêche touristique et commerciale" à Rimouski. (Photo Rita Chevron)



Mme Ania Dorfmann, MM. Earle Moss et Laszlo Halasz, juges des auditions aux Festivals de Musique du Québec, s'entretiennent avec Mme Jules A. Brillant, présidente d'honneur de la section de Rimouski et Son Honneur le maire Tessier. (Nos lecteurs trouveront à la page cinq les résultats complets des épreuves provincales qui se sont déroulées en notre ville, les samedi et dimanche derniers.) (Photo Rita Chevron — CJBR-TV)

AVEC LE BAEQ : participation de la population à l'inventaire

● Campagne de Participation de la Population à la Recherche d'Inventaire du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec.

Dans les comtés de Rimouski et de Matane, l'étude et l'inventaire de la main d'oeuvre disponible, se feront par le truchement des comités locaux d'aménagement qui ont été formés dans chacune des localités des deux comtés concernés.

C'est la première forme de sous forme de campagne intenpulation aux recherches que poursuivent les experts du B.A.-E.Q.

Ce travail d'inventaire se fera suos forme de campagne intensive, c'est-à-dire que toutes les activités se concentreront dans les deux semaines allant du 10 au 23 mai 1964.

Voici quelles sont les différentes phases de cette campagne : Dimanche, le 10 mai ;

Le responsable de la campagne dans chacune des localités convoque l'exécutif du comité local d'aménagement pour la division de la paroisse en secteurs.

Lundi, le 11 mai ;

Réunion du comité local pour une préparation immédiate de la campagne. Les membres du comité étudient le secteur auquel ils sont affectés. L'exécutif leur remet le nombre de questionnaires requis et les instructions concernant le plan de la campagne.

(Suite à la page 16)

LE PROGRÈS DU GOLFE

"AIME DIEU ET VA TON CHEMIN"

ABONNEMENT CANADA $3.50

ABONNEMENT ETATS-UNIS $4.50

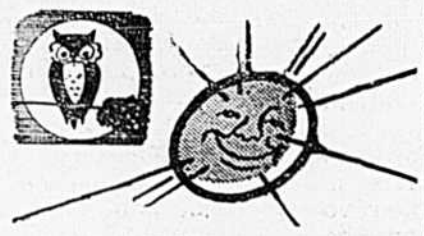
Publié par La Cie du Progrès du Golfe

Bureau : Edifice de l'Imprimerie Blais, 62, ave de la Cathédrale
RIMOUSKI

Imprimé par l'Imprimerie Blais

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication".

RENSEIGNEMENTS UTILES

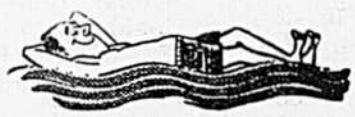


- SEMAINE DU 8 AU 14 MAI

FETES	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE Lev.	LUNE Cou.
8, ven. Apparition de St Michel Archange	4.39	7.14	3.28	3.09
9, sam. St-Grégoire de Nazianze, év., c.	4.38	7.16	3.52	4.26
10, dim. Dans L'OCTAVE de l'ASCENSION	4.36	7.17	4.18	5.44
11, lun. St-François de Girolamo	4.35	7.18	4.47	7.05
12, mar. SS Nérée et Achille, martyrs	4.34	7.19	5.20	8.27
13, mer. St-Robert-Bellarmin, docteur	4.33	7.20	5.59	9.47
14, jeu. St-Boniface, martyr	4.31	7.22	6.47	10.57

NOUVELLE LUNE, le 11 à 4 h. et 2 m. du soir.

LES ALLEES ET VENUES DE LA MAREE



JOUR	HEURE E.S.T.	HAUTEUR pieds	JOUR	HEURE E.S.T.	HAUTEUR pieds
8	05.12	4.3"	12	01.57	15.3"
ven.	11.24	11.6"	mar.	08.26	0.6"
	17.43	3.5"		14.26	13.3"
	23.53	12.1"		20.27	1.5"
9	06.07	3.3"	13	02.40	15.8"
sam.	12.12	12.3"	mer.	09.12	0.3"
	18.25	2.8"		15.11	13.1"
10	00.34	13.3"		22.10	1.6"
dim.	06.54	2.1"	14	03.24	15.8"
	12.58	12.8"	jeu.	10.00	0.5"
	19.06	2.2"		16.00	12.5"
11	01.15	14.5"		21.54	2.0"
lun.	07.40	1.2"			
	13.41	13.2"			
	19.46	1.7"			

LE SYMBOLE DE PARIS A 75 ANS



La Tour Eiffel, symbole de Paris et de son accueil, a 75 ans cette année. Conçue par Alexandre-Gustave Eiffel, la tour fut érigée pour l'Exposition Internationale de 1889, qui marquait le centenaire de la République Française.

Construite par 300 ouvriers, la Tour Eiffel a une hauteur de 984 pieds et pèse 700 tonnes. Elle coûta 5,600,000 francs or et fut pendant 50 ans la plus haute structure au monde.

De nos jours, la Tour Eiffel demeure, selon Air France, le symbole inébranlable des valeurs humaines dans un monde agité. Elle fut le témoin d'une foule d'événements, y compris les deux guerres mondiales et les prodigieux progrès réalisés par la science et la médecine ainsi que dans le domaine spatial.

C'est de là que les frères Montgolfier et Blanchard effectuèrent leurs premières ascensions dans les airs à bord d'aérostats dont les successeurs d'aujourd'hui, les 707 "Intercontinental" et les Caravelle d'Air France, permettent aux voyageurs d'admirer d'un seul coup d'oeil Paris et la Tour Eiffel. L'élégante silhouette de la tour s'élève entre le Paris traditionnel du 18e siècle, avec l'Ecole Militaire, et le Paris moderne, avec le Palais de Chaillot, site de l'Exposition Internationale de 1937, qui abrite maintenant les Nations Unies.

Avec ses 75 ans, la Tour Eiffel reste le symbole du magnifique et gai Paris, plaque tournante de l'Europe.

Bienvenue à l'archevêque-coadjuteur qui arrivera vendredi matin

Son Excellence l'archevêque-coadjuteur, Mgr Louis Levesque, arrivera en notre ville, pour les fêtes mémorables du Centenaire de l'enseignement classique au Séminaire de Rimouski.

Cette précision nous est fournie par la lettre pastorale de Son Excellence Mgr C.-E. Parent, archevêque de Rimouski, adressée à tout son clergé, ces jours derniers.

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous extrayons quelques paragraphes de cette lettre émanant du palais archiépiscopal de Rimouski, sur cet événement religieux dans les annales diocésaines.

"Le 18 avril dernier, la Délégation Apostolique annonçait la nouvelle qui fut pour nous une cause de joie : la nomination de Son Excellence Mgr Louis Levesque, évêque de Hearst, comme archevêque titulaire d'Egnazia et notre Coadjuteur".

Après quelques notes biographiques sur la féconde carrière de Mgr Levesque, la lettre ajoutait : "dans les douze ans de son épiscopat à Hearst, S.E. Mgr Louis Levesque fit beaucoup pour l'organisation et le recrutement du clergé. Dès 1953, il fondait un Petit Séminaire dans sa ville épiscopale. Son Excellence Mgr Levesque nous revient enrichi d'une précieuse expérience pastorale et rempli présager un ministère long et actif. présager unministère long et actif. Il est déjà au courant des besoins et des problèmes de notre diocèse et il pourra, en bon pasteur, vraiment "connaitre" son troupeau, être capable de le comprendre, compatir à ses peines, s'associer à ses joies et à ses espoirs. Lui-même fils d'un pionnier d'une de



nos plus belles paroisses agricoles (St-Léon-le-Grand), il est en mesure de bien saisir toutes les dimensions économiques, sociales et spirituelles du problème qui affecte actuellement notre milieu rural. Son expérience pastorale antérieure l'a aussi mis en contact avec les divers problèmes du monde ouvrier, spécialement dans le secteur de l'industrie du bois.

"Par ailleurs, sa culture universitaire lui permet d'être aussi le bon pasteur de ceux qui servent Dieu et la cité dans des carrières professionnelles, dans les affaires et les divers services de la société. L'envergure et la culture de son esprit lui feront voir les sages mesures que l'évolution et la crise de notre milieu pourront réclamer ; mais son coeur, attaché par tant de liens à la population, sera sensible aux résonances religieuses, spirituelles et même sentimentales que toute réforme ne manque pas de susciter. Il sera, en somme, capable de saisir le problème humain en son entier, vérifiant une fois de plus cette loi qui veut le Royaume de Dieu ne se construire que dans le respect de l'humain et du naturel.

"La nouvelle de la nomination de S.E. Mgr Louis Levesque comme notre Coadjuteur a suscité en notre coeur une grande espérance et elle est pour nous un immense réconfort dans toutes les préoccupations que les besoins du diocèse ne manquent pas de susciter en notre esprit et en notre coeur. Nos bras lui sont largement ouverts, le 8 mai, date de son arrivée. Nous ne doutons pas que nos coeurs seront ouverts à celui que vous avez déjà connu et apprécié comme Vicaire Général et qui désormais partagera avec Nous, à votre bénéfice spirituel, la paternité spirituelle et le service qu'est l'Episcopat".

Nomination de M. Aubert Brillant



M. Roger Laliberté, président de la Fédération des Jeunes Chambres du Québec, annonce l'adhésion de M. Aubert Brillant, de Rimouski, comme membre du Bureau des Dix de cet organisme.

M. Aubert Brillant est un homme d'affaires avantageusement connu dans la province. M. Brillant est président de QuebecAir Inc., de Mariline Limitée, de la Maison Publicitex Ltée et de North Shore Builders Ltd. De plus, M. Brillant est administrateur et vice-président de la Compagnie Bonaventure et Gaspé Téléphone, The Canada & Gulf Terminal Railway Corpex et de Sogebry Limitée. Il siège au conseil d'administration de la corporation de Valeurs Trans-Canada, Québec Téléphone et plusieurs autres compagnies.

On sait que le Bureau des Dix de la Fédération est un Corps Consultatif composé de dix personnalités choisies parmi le monde des affaires de la province.



(Photo Rita Chevron)

Nouveau décoré de l'Ordre du Mérite Diocésain, M. Gérard Bernier, doyen des professeurs laïcs du Petit Séminaire, reçoit les insignes de cette distinction des mains de Son Exc. Mgr Parent, entouré du Supérieur du Séminaire et de sa propre famille.

Décès d'une religieuse

La Révérende Soeur Ste-Marie Immaculata de la Congrégation Notre-Dame née LeBel, Jeanne, est décédée le 5 mai à l'âge de 68 ans.

Les funérailles auront lieu vendredi le 8 mai à 8.30 à la Congrégation Notre-Dame 3040 Sherbrooke ouest, Montréal.

Elle était la soeur de la Rév. Soeur de l'Annonciation, également de la Congrégation Notre-Dame, de MM. Alfred LeBel de Montréal, de Octave LeBel, d'Amos, et de M. l'abbé Léo LeBel du Séminaire de Rimouski.

paul dionne décoration d'intérieur

Un nom synonyme de :

Originalité — Bon Goût — Qualité

Moscou - Pékin

éditorial

Doit-on considérer la dispute sino-soviétique comme la fin d'une amitié ou d'une alliance ? La détoriation des relations entre ces deux pays dure déjà depuis plus de cinq ans ; cela a débuté avec les troubles de Pologne et de Hongrie. La Chine n'hésita pas à critiquer vivement, alors, l'attitude de l'URSS ; depuis ce moment ce sera une lutte opiniâtre contre la méthode Khrouchtchev, c'est-à-dire contre le progrès de la pensée communiste en faveur d'un marxisme-léniniste authentique. On comprendra qu'à partir de cette date le conflit se place sur un plan idéologique où l'excommunication et l'anathème sont les armes favorites. En 1960, le conflit éclate au grand jour. La Chine se sent isolée dans le camp des communistes ; elle se cherchera désormais des alliés, mais ce sera difficile car les pays communistes sont d'obédience et tous à la solde de Moscou, à la façon stalinienne. Alors pour se défendre, la Chine pousse ses attaques jusque dans la politique intérieure russe : c'est la lettre du 14 juin 1963. Désormais, la Chine se sent libre et en possession de la seule, vraie et authentique foi marxisme.

La lettre de juin reste donc le document le plus authentique du schisme entre les deux pays avec la différence qu'aujourd'hui c'est Pékin qui devient la Rome des communistes, mais, avouons-le, la capitale d'un gouvernement dirigeant un pays pauvre, populeux et au bord de la faillite. Mao refuse de faire le commerce des principes ; son argumentation est rigoureuse, car on peut dire que rares sont les personnes qui ont aussi bien que lui assimilé le marxisme et les écrits de Lénine. Malgré cette facilité à absorber les idées occidentales et à les appliquer méthodiquement à un pays comme la Chine, il faut constater que l'argumentation nous fait perdre pied à tout instant. Les Chinois restent d'abord Chinois, avec leur façon de penser et d'agir. On serait même porté à dire qu'ils nous servent leurs plats dans de la porcelaine anglaise.

L'esprit chinois n'a pas, comme le nôtre, des notions empiriques du milieu dans lequel nous vivons. Il en est de même pour leur notion du temps : rien d'abstrait ou d'impersonnel. Les Chinois sont portés à voir les ensembles d'une façon plus globale que les Occidentaux ; c'est pourquoi le symbole joue chez eux un si grand rôle. Par exemple, leur pensée ne contient pas des unités de mesure ayant la précision de la science moderne. Ils parlent volontiers d'ère, de saison, de climat et de domaine ; de plus, ils *ne séparent pas aussi facilement que nous* l'idée espace-temps dont nous avons retrouvé les affinités avec Einstein. Croyant à la vertu du temps, à l'universalité, à l'ordre, à l'efficacité, ils ont conscience de vivre un cycle de la nature. C'est là la véritable révolution chinoise ; ainsi ils assistent au phénomène naturel de l'espace-temps socialisé.

On comprend alors fort bien que l'Occident n'avait rien à apprendre à la Chine, qui nous a toujours considérés (jusque dans ses symboles) comme des barbares. C'est d'ailleurs ce complexe de supériorité qui explique l'attitude du général-poète Mao Tsé-Toung. Avant le XIXe siècle, les Chinois se croyaient les plus cultivés, les plus forts, les plus intelligents. Les Occidentaux, qui les harcelèrent sans succès depuis le XVIe siècle, réussirent en 1842, à pénétrer en Chine ; ce n'est que grâce aux rivalités et aux jalousies de ceux-là que la Chine n'a pas été découpée comme les autres parties du monde "colonisable". A partir de ce moment, la Chine a subi de profondes transformations ; il a fallu moderniser pensée, technique, refaire les forces, réformer les structures jusqu'au coeur de la société, changer le système de gouvernement et l'organisation administrative, etc. La vie nationale chinoise prenait un sens nouveau. Pour y arriver, on n'avait qu'à dénoncer l'exploitation honteuse des Occidentaux et proclamer le recours à la guerre pour sauver le peuple de l'esclavage ; ce qui n'était pas contre l'enseignement de Confucius.

Lorsque Mao devint le maitre de la Chine, il essaya de rétablir l'ordre et de recouvrer le territoire chinois. Il utilisa le système autoritaire, plus chinois que marxisme, profita de l'aide soviétique pour "transformer le monde des ténèbres (l'Occident) en un monde de lumière nouvelle", selon son expression. On pouvait déjà imaginer que cette amitié ne pouvait durer trop longtemps avec l'esprit autoritaire de Staline et celui de supériorité des Chinois.

Le fond de ce conflit sino-soviétique réside donc dans un conflit d'autorité qu'on a souvent qualifié par la bataille "des sommets". D'un côté, la Chine qui n'a rien à perdre, qui considère la révolution comme essentielle pour se développer et accéder, par le marxisme-léniniste, à une société d'abondance, de l'autre, l'URSS qui a tout à perdre. L'URSS, une société déjà industrialisée, progressive et en pleine expansion ; elle doit protéger ses alliés, leur tordre le cou au besoin pour protéger ses marchés et son économie. Cela explique alors pourquoi la Chine refuse toute forme d'évolution idéologique, contrairement à l'esprit nouveau de Khrouchtchev qui préconise la détente internationale et la coexistence pacifique.

Faut-il conclure qu'à un certain point, l'embourgeoisement est la clé du progrès ? On serait fort aise de le croire car le conflit sino-soviétique nous réserve encore des surprises.

J. B.

LE BILLET DU JOUR MAIGRI

A un futur gendre

Ainsi donc tu vas épouser ma fille. Je me dois de te faire certaines confidences. N'ayant jamais cru au bonheur parfait, je n'ai pas été déçu par le mariage. Aussi ma lettre n'est-elle pas une mise en garde mais renfermera quelques conseils que ton grand-père par alliance, donc mon beau-père, négligea de me donner avant que je ne me donne moi-même à la grand-mère de tes futurs enfants.

Chaque femme promène en son sein une mante religieuse qui s'ignore. Et le plus drôle c'est que c'est par amour qu'elle promène le danger d'assimilation par phénomène d'osmose. C'est pourquoi, chaque jour et même chaque instant, tu devras livrer un combat royal pour échapper à l'absorption sentimentale. C'est la première ligne de feu pour l'époux.

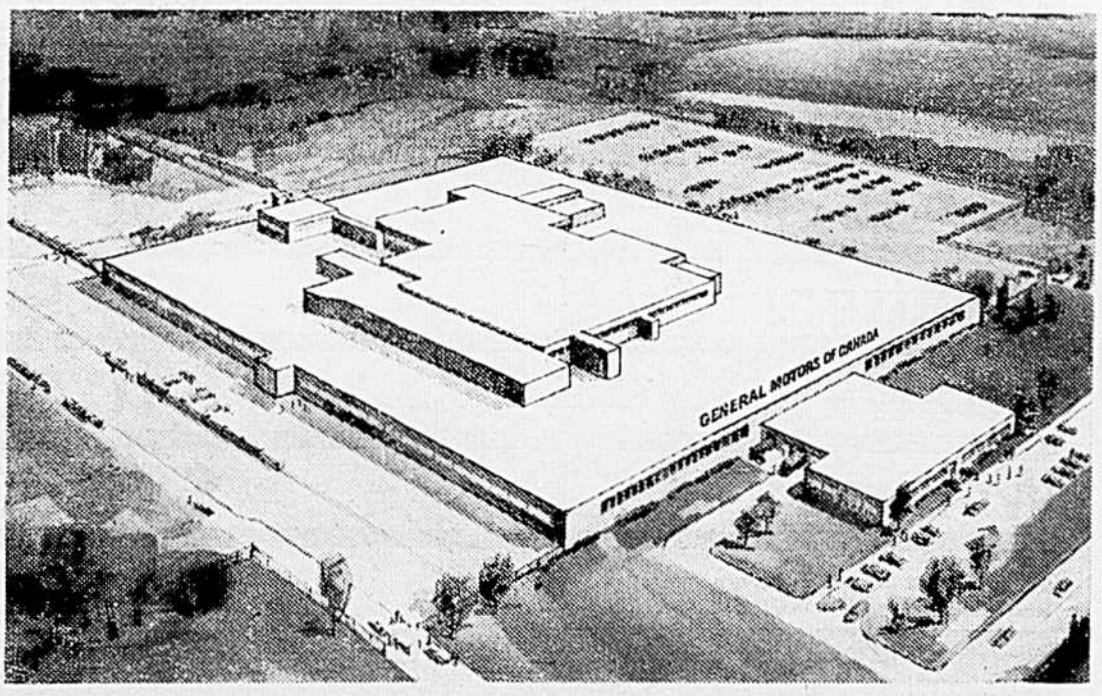
Ta future épouse, qui ressemble à toutes les autres, se présentera à toi avec un arsenal bien fourbi. Elle emploiera la stratégie qui a fait la fortune et le triomphe de toutes les femmes mariées. Minauderies, silences, larmes et abstentionnisme sont monnaie courante depuis l'institution du mariage. Il t'appartiendra donc d'évaluer chaque situation selon son mérite et de répliquer par l'offensive ou la défensive. En un mot, sois ferme et tendre comme une belle pomme de laitue.

Il y aura aussi les relations avec la belle-mère, en l'occurence mon épouse. Ma riche expérience personnelle m'autorise à te confier que moins tu la verras, plus tu l'apprécieras. Je sais bien que dès la première querelle de ménage, ton épouse se précipitera, confiante et naïve, dans les bras de sa mère. Pardonne-lui ce geste spontané, oublie ce moment d'égarement mais ne permets à ta belle-mère de s'improviser arbitre. Et surtout, de grâce, évite de me mêler à l'incident.

Par délicatesse de pensée pour ma fille, je parlerai des mauvaises habitudes plutôt que de défauts qui sont siens. Comme ta belle-mère hélas ! son humeur laisse à désirer le matin et comme sa mère, deux fois hélas ! elle m'a souvent donné le douloureux spectacle nocturne des bigoudis. Un mari averti en valant deux, tu pourras toujours prévoir les coups plutôt que de les encaisser à rebours.

Mais au moment de clore cette lettre et de te souhaiter tout le bonheur possible, je suis pris d'un remords troublant. Si c'était mon épouse et ma fille, donc ta belle-mère et ta future épouse, qui m'avaient supporté gentiment et en silence pendant si longtemps, je pourrais te paraitre ingrat. Quand ton fils aîné se mariera, fais en sorte que son père puisse répondre plus lucidement à cette question de dernière instance.

S. B.



Voici, telle que vue par un artiste, l'usine que la société General Motors construira dans la province de Québec, plus précisément à Ste-Thérèse-ouest, immédiatement à l'ouest de l'autoroute, dans la région métropolitaine de Montréal. La nouvelle usine aura une surface couverte d'un million de pieds carrés sur un emplacement de 302 acres. Les travaux commenceront d'ici quelques semaines et l'usine ouvrira ses portes dès l'automne de 1965. Le personnel de la nouvelle usine sera recruté sur place, dans la région de Montréal et dans la province.



★ De retour de Floride... Gérard Roy... Pull Lavoie y améliore toujours son golf...

★ Carole Bergeron, jeune artiste rimouskoise, donnera bientôt un récital à Hauterive...

★ Léopold Goulet et Ronald Tremblay viennent d'obtenir le contrat pour retirer la balance du fameux câble sous-marin à Manicouagan et Les Boules...

★ En cale-sèche à compter du 18 mai... le traversier PERE NOUVEL... pour une semaine..

★ Philippe Brillant redeviendra bientôt Rimouskois... nous lui souhaitons la bienvenue...

★ Les prêtres du diocèse auront bientôt l'autorisation de porter l'habit noir...

★ Avis aux pêcheurs... les premiers lacs sont calés...

★ Henri Jacob s'est porté acquéreur de la résidence voisine de Mitis-Doyle Ltée... cette maison sera déménagée sur la rue Doucet...

★ Vendredi le premier mai, à 11 h. 30 du matin, angle St-Germain et Belzile... la voiture de la police municipale n'attend pas le feu vert, oblique sur le terrain d'une station de service et disparait, sirène et signal rouge éteints, sur la rue Belzile... ça pressait...

★ Vus à Rimouski cette semaine... Jacques Blouin, superviseur de "Caravane" et Marc Hamelin, attaché de presse de la tournée... pour régler les détails des émissions filmées dans notre ville l'été prochain...

★ Roger Lebel roule maintenant une superbe Météor décapotable...

★ C'est vendredi soir, lors d'une soirée sociale à Rocher-Blanc, que sera connu le nouveau président du Club Sportif des Utilités Publiques... Rennois risque une prédiction : Réal Fournier...

★ Carol Brillant s'est révélé un hôte parfait lors de l'inauguration officielle de Mitis-Doyle Ltée...

★ Le pilote Adhémar Lavoie de Pointe-au-Père mouillera cet été un suberbe yatch d'un prix inestimable qu'il a mis une trentaine d'années à construire... une pièce précieuse de musée maritime...

★ De retour d'une saison de hockey à Providence, Pierre Brillant occupe un emploi chez Ambassadeur Automobiles comme représentant des ventes...

★ La popularité de Jean Ouellet comme conducteur d'automobiles de courses dépasse maintenant notre province... dimanche dernier il sortait vainqueur d'une compétition au volant de sa Cobra à la célèbre piste Mosport en Ontario...

★ A compter de la fin juin les magasins seront fermés le samedi après-midi à Rimouski... par ailleurs ils ouvriront leurs portes le lundi avant-midi...

★ L'équipe du Séminaire, sortie quatre fois victorieuse, à la télémission F=MA, participera à un concours final, le 23 mai...

★ Le grand reportage illustré sur St-Nil de Matane paraîtra dans le STAR WEEKLY, de Toronto, la semaine prochaine...

RENNOIS

CITÉ DE RIMOUSKI

Avis est par les présentes données que des soumissions scellées et portant la mention "SOUMISSION POUR CIMENT" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à MARDI LE 19 mai 1964 à 5.00 hres P.M., pour la vente à la Cité de Rimouski d'une quantité de 14,000 sacs de ciment.

Seules les personnes, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires dans les limites de la Cité sont invitées à présenter leur soumission.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

DONNE A RIMOUSKI, ce vingt-huitième jour d'avril 1964.

ARMAND GAGNON,
Greffier de la Cité.



Quesques-uns des boursiers provinciaux des Festivals de Musique du Québec. De droite à gauche, Gaston Brisson, gagnant de la bourse de $1,000.00, Cécile Bérard, bourse de $500.00, Eric Paci, bourse de $300.00 et Michèle Brûlé, bourse de $250.00. (Photo Rita Chevron — CJBR-TV)

GASTON BRISSON . . .

(Suite de la page 5)

AUTRES GAGNANTS

Piano, 7 ans et moins : Angela Hewitt, Ottawa, Myriam Gendron, Ville d'Anjou, Jean Martin(de Trois-Rivières, Lise Kasprack, de Victoriaville. *8 ans et moins :* pas de 1ère et 2e mentions ; les trois autres places ont été décernées à Guy Tassé, de Hull, François Fortier, du Lac Mégantic, France Bouchard, de Loretteville. *9 ans et moins :* Isabelle Poudrier, de Windsor, Louise Bouchard, de Port-Alfred, Diane Boucher, de Westmount, Francine Champeau, de Montréal, Claire Thomas, de Chicoutimi. *10 ans et moins :* Marlene Finn, d'Aylmer, Francine Lacroix, de Lac Mégantic, Alain Lavoie, de Lac-au-Saumon, Johanne Tremblay, de Mistassini, Danielle Cloâtre, de St-Jean. *11 ans et moins :* Richard Lupien, Richmond, Richard Greenblatt, Westmount, ex-aequo, Serge Pépin, Hull, Johanne Pelletier, de Rivière-du-Loup, Francine Beaudry, de Sherbrooke. *12 ans et moins :* Louise Marois, de Québec, Ginette Roger, de Chicoutimi, André Labonté, Trois-Rivières, Odette Hamelin, Québec. *13 ans et moins :* Anna-Marie Laberge, Huntington, Rena Stipelman, Montréal, Lucie Cloutier, Trois-Rivières, Diane Lagacé, Montréal, Hélène Marcotte, Sherbrooke ; *JUNIOR :* Henri Brassard, StéSiméon de Charlevoix, Danielle Garneau, Courville, Michelle Brulé, Montréal, Luce Mazerolle, Dalhousie, Sandra Kelly, Hull. *INTERMEDIAIRE :* Lorraine Prieur, St-Lambert, Anne-Marie Gendron, Ville d'Anjou, Mimi Poirier, de Montréal, Lise Petit, St-Joseph de Beauce, ex-aequo, Jocelyne Lasalle, Joliette. *SENIOR :* Michel Fortin, Lac Mégantic, Monic Lacasse, Bolton Centre, Louise Lafrance, Oka, Michelle Duquet, Rimouski, Michelle Bisson, Hull. *LIBRE :* Gaston Brisson, Pointeau-Père, Cécile Bérard, Trois-Rivières, Eric Paci, Montréal, Hélène Trépanier, St-Lambert, Claudette Minnie, Hull. *INSTRUMENTS A VENT :* Jean Gaudreau, Chicoutimi ; Louis Côté, Québec. *CORDE :* 13 ans et moins, Louise-Marie Trottier, Hull, et Maurice Pelletier, Ville St-Laurent. *JUNIOR INTERMEDIAIRE :* Marck Romerance, Ville St-Laurent ((violoncelle), Josiane Roy, Rosemont, Edna Wolteger, Outremont, Lewis Greenblatt, Westmount. Chant : Bruno Laplante, baryton, Montréal, 2e mention.

RIMOUSKI, VILLE ACCUEILLANTE

La Cité de Rimouski offrit un vin d'honneur à l'issue des finales, qui duraient depuis deux jours en notre ville, après les éliminatoires régionales à Rimouski et dans les sous-sections de Carleton et de Rivière-du-Loup. M. et madame Tessier accueillaient les membres du jury des FMQ, les directeurs, les invités et le comité de la section régionale dont Mme René Desroches, est la présidente, et qui a accompli, durant toute la semaine, un travail admirable. Les centaines de visiteurs ont exprimé leur satisfaction à maintes reprises.

Les autorités du Séminaire, qui mirent l'auditorium et des salles à la disposition des concurrents, des professeurs et autres, ont largement contribué à conserver à Rimouski son renom de ville hospitalière et éducationnelle. Les communautés religieuses, particulièrement les Soeurs du Saint-Rosaire, les Soeurs de la Charité, les Filles de Jésus contribuèrent largement à faciliter la tâche à toute l'équipe directoriale de la section des FMQ de Rimouski, en mettant les salles de musique à la disposition des concurrents, et en fournissant le gite aux concurrents et aux professeurs de l'extérieur. Les autorités des Loisirs St-Germain firent également leur large part dans l'accueil tout comme la plupart des Rimouskois ou groupements auxquels firent appel les messieurs et les dames du Comité Central d'organisation, notamment l'Ecole d'Agriculture, Mgr Saintonge et autres.

Plus de trois semaines pour envoyer les manuscrits au Cercle du Livre de France

Il ne reste plus que trois semaines aux auteurs désireux de participer cette année au PRIX DU CERCLE DU LIVRE DE FRANCE qui, rappelons-le, est de $1,000, pour envoyer leur manuscrit aux bureaux du Cercle, 3300, boulevard Rosemont, Montréal 36.

Passé le 25 mai, les manuscrits ne pourront être acceptés pour le Concours de cette année et seront retournés à leurs expéditeurs.

Rappelons que le PRIX DU CERCLE DU LIVRE DE FRANCE sera décerné pour la dix-septième fois cette année dans le courant du mois d'octobre.

Depuis sa création, le Prix a permis à Françoise Loranger, Bertrand Vac, André Langevin, Jean Vaillancourt, Jean Filiatrault, Maurice Gagnon, Eugène Cloutier, Jean Simard, Jean-Marie Poirier, Claire Martin, Pierre Gélinas, Claude Jasmin, Diane Giguère et Louise Maheux-Forcier, de se faire connaître du grand public ou de confirmer leur talent.

Comme tous les ans, l'anonymat le plus strict sera de rigueur et les manuscrits seront soumis aux membres du jury sans noms d'auteur. Le jury est composé de :

MM. Roger Duhamel, président
Jean Béraud
Jean-Charles Bonenfant
Pierre Daviault
Rév. Père Paul Gay
Paul L'Anglais
Jean Simard
Guy Sylvestre
Mlle Jeanne Lapointe

Montréal, le 28 avril 1964.

Une collection de brochures dans six domaines culturels

Le ministère des Affaires culturelles annonce la publication d'une collection de brochures d'information intitulée *"ARTS, VIE et SCIENCES AU CANADA FRANÇAIS"*. Conçue comme un instrument de documentation et de travail, destinée à être diffusée auprès d'un large public, tant au Canada qu'à l'étranger, cette collection, dont les auteurs ont été choisis pour leur compétence reconnue, comprend les titres suivants :

1.— Panorama des Lettres canadiennes-françaises, par Guy Sylvestre.

2.— Le Théâtre au Canada français, par Jean Hamefin.

3.— la peinture moderne au Canada français, par Guy Viau.

4.— La vie musicale au Canada français, par Annette Lasalle-Leduc.

5.— La Vie des Sciences au Canada français, par Cyrias Ouellet.

6.— L'essor des Sciences saciales au canada français, par Jean-Charles Falardeau.

Les numéros paraîtront d'ici quelque temps et le lancement officiel de la collection aura lieu au cours du mois de mai. La direction de la collection a été confiée à Mme Geneviève de la Tour Fondue-Smith, diplômée de l'Université de Paris, écrivain et journaliste.

CONCERT de CHANT

OFFERT PAR

"LES ROITELETS"

(CHORALE DE 60 VOIX MIXTES)

Au même programme Mlle YVAINE GAGNON, sop. gagnante du concours des "Jeunesses Musicales" 1963 (Section Rimouski).

SOUS-SOL EGLISE STE-AGNES

Dimanche 10 mai 1964, à 8.30 heures p.m.

AU PROFIT DES GUIDES DE RIMOUSKI
(ST-GERMAIN — ST-ROBERT — ST-PIE-X)

ADMISSION GENERALE $1.00 — ETUDIANT 35¢

CARTES EN VENTE :
LIBRAIRIE BLAIS
PHARMACIE MARQUIS
PHARMACIE BON SECOURS

CN aubaines

P-3-165NF

de Rimouski à:

Mont-Joli	$ .80
Amqui	$1.70
Rivière-du-Loup	$1.90
Québec	$4.15
New Carlisle	$4.30
Drummondville	$5.60
St-Hyacinthe	$6.80
Gaspé	$6.80
Montréal	$7.90
Ottawa	$10.60
Winnipeg	$29.90
Edmonton	$41.90

Voilà quelques comparaisons des nouveaux tarifs Rouges d'aubaine du CN. Ces tarifs, avec, en plus, lits et prestations gratuites, sont également avantageux. Renseignez-vous auprès du CN, sur le programme des tarifs Rouges, Blancs et Bleus.

cinéma

Place au cinéma italien

Après quatre années d'existence à peine, le Festival international du film de Montréal réussit cette fois à mettre sur pied la première SEMAINE DU CINEMA ITALIEN en Amérique du Nord. L'exploit est de taille si l'on mesure l'importance véritable de l'événement et l'éclat qu'il revêt. En effet c'est brillamment que le cinéma fera son entrée officielle à la Place des Arts, du 31 mai au 5 juin prochain ; pour en juger, il n'est que de mentionner ici quelques-unes des personnalités du cinéma italien qui seront à Montréal à l'occasion de cette semaine :

▪ ROSANNA SCHIAFFINO, que l'on a pu voir dans The Victors, mais dont le nom et la beauté évoque surtout Rogopag (sketch de Rossellini) Le Miracle des Loups, Two Weeks in another Town (Minnelli), Les Garçons (Bolognini), La sfida (Rosi) et récemment La corruzione (Bolognini).

▪ UGO TOGNAZZI, dont le nom a déjà rallié toute l'Italie et dont le charme a conquis New York aussi bien que Montréal — Ape Regina (The Conjugal Bed) dont il était la vedette n'a-t-il pas tenu l'affiche quelque quinze semaines dans l'une de nos grandes salles. Tognazzi a également joué dans Psychosissimo, Rogopag, I motorizzati, La voglia matta et La Donna scimmia.

▪ ALFREDO BINI, l'un des plus dynamiques parmi les jeunes producteurs italiens. Sa maison de production, Arco Film, nous a donné Accattone, Rogopag, La Corruzione, etc. .

▪ MARCO FERRERI, le réalisateur de Ape Regina (The Conjugal Bed) dont l'un des titres de gloire est d'avoir épousé une québecoise. Le dernier film de Ferreri, La Donna scimmia (La Fremme-guenon), que l'on pourra voir au cours de la Semaine, a été choisi pour représenter l'Italie au Festival de Cannes.

▪ GIANFRANCO DE BOSIO, déjà célèbre par ses mises en scène de théâtre (Brecht, Pirandello, Eschyle, Goldoni) et dont le premier film, Il terrorista, marque l'entrée d'un nouvel auteur dans le cinéma italien.

▪ GIANFRANCO MINGOZZI, dont a pu voir un très beau court métrage au Festival d'août 1963, La Tarenta, et qui ne cesse de s'affirmer comme l'un des plus riches talents de la nouvelle génération.

▪ GIULIO CESARE CASTELLO, l'un des critiques de cinéma les plus respectés d'Italie ; collaborateur de la revue Bianco e nero.

A cette liste déjà imposante viendront encore s'ajouter dans quelques jours, 4 ou 5 noms prestigieux.

Du côté des films qui seront présentés lors de cette Semaine du cinéma italien la qualité n'est pas moins évidente ; on peut déjà annoncer en effet :

▪ IERI, OGGI, DOMANI, le dernier film de Vittorio de Sica, qui avec Sophia Loren et Marcello Mastroianni, vient de briser tous les records d'entrée en Italie, ouvrira la Semaine, le dimanche 31 mai à 9 h. 15.

▪ IL SORPASSO, la délicieuse comédie de Dino Risi avec Vittorio Gassman et Catherine Spaak.

▪ IL BASILISCHI, le premier film de la première femme réalisateur d'Italie, Lina Wertmuller. Cette peinture saisissante des nouveaux "Vitelloni" se mérita la "Voile d'argent" au dernier Festival de Locarno.

▪ I FIDANZATI d'Ermanno Olmi. Une merveilleuse histoire d'amour racontée avec l'art sensible du réalisateur de IL POSTO.

▪ LA CORRUZIONE, le dernier film de Mauro Bolognini, l'auteur de BEL ANTONIO, LA VIACCIA et LES GARCONS. Avec Rosanna Schiaffino et Alain Cuny.

▪ IL TERRORISTA, la Résistance racontée par Gianfranco De Bosio.

▪ LA DONNA SCIMMIA, l'histoire insolite mais touchante d'une femme-guenon, racontée par Marco Ferreri, avec Annie Girardot et Ugo Tognazzi.

▪ MANI SULLA CITTA (Main basse sur la ville), "Lion d'or" du dernier Festival de Venise. Francesco Rosi, l'auteur de l'extraordinaire SALVATORE GIULIANO (qui fit salle comble lors du dernier Festival), fait le procès social d'une grande ville.

▪ De plus on pourra voir au cours de cette Semaine le film documentaire d'Ermanno Olmi, SANT'ANTONIO, une spectaculaire rétrospective du "cinéma italien muet" et, des courts métrages de Vittorio de Seta, Gianfranco Mingozzi et Ermanno Olmi.

Toutes ces excellentes nouvelles furent rendues publiques hier soir par monsieur Pierre Juneau, président du Conseil d'administration du Festival international du film de Montréal, et monsieur Rock Demers, responsable du Comité d'organisation de la Semaine du cinéma italien et secrétaire exécutif du Festival intetrnational du film de Montréal. C'est dans le cadre du Centre culturel italien qu'avait lieu cette première conférence de presse de la Semaine du cinéma italien. Monsieur Paolo Canali, Consul Général d'Italie à Montréal et hôte en ces lieux, souligna l'importance de cette première semaine du cinéma italien en Amérique du Nord, ajoutant avec justesse que l'abondante production italienne, la *qualité de ses créateurs et la* variété de ses oeuvres font du cinéma italien un ambassadeur tout désigné de la culture de son peuple. Monsieur Canali rappela enfin la vitalité des communautés italiennes d'Amérique et le rôle toujours plus grand qu'elles ont à jouer dans la vie canadienne.

Le Comité d'organisation de la Semaine du cinéma italien est composé de MM. André Luchaire, Max Cacopardo, Jean-Pierre Lefebvre, Georges Mayrand, Werner Nold, Giacomo Cicirello, Jacques Lorion, Robert Daudelin et Rock Demers.

L'organisation de cette SEMAINE DU CINEMA ITALIEN a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration du gouvernement italien représenté en l'occurence par le Ministère du Tourisme et du Spectacle, le Ministère des Affaires extérieures, l'ANICA et l'UNITALIA et les responsables du corps diplomatique italien au Canada. D'autre part l'appui généreux de plusieurs personnalités de la communauté italienne de Montréal a été décisif dans l'organisation de cette Semaine.

Les représentations de la Semaine du cinéma italien auront lieu à 6 h. et à 9 h. 15. les billets seront en vente à la Place des Arts depuis lundi dernier, 4 mai.



I FIDANZATI (Les Fiancés) d'Ermanno Olmi, présenté à Montréal . . .



UGO TOGNAZZI, vedette de Ape Regina, sera en personne dans la métropole, pour la Semaine du Cinéma italien . . .

CONCERT

Le public est cordialement invité à assister au concert de Gala Régional des Festivals de Musique du Québec qui aura lieu le jeudi 14 mai prochain à 8 h. p.m. en l'auditorium du Séminaire de Rimouski.

Le gagnant de la grande bourse provinciale de $1,000.00, Gaston Brisson, sera entendu de même que 18 concurrents des auditions régionales. Parmi ces derniers figureront les gagnants des sous-sections de Carleton et de Rivière-du-Loup.

A cette occasion se fera l'attribution des bourses. Un montant total de $2,325.00 sera décerné en 43 bourses s'échelonnant de $25.00 à $200.00.

Bienvenue à tous — Entrée libre.

GASTON BRISSON grand gagnant des FMQ

Les finales provinciales des Festivals de Musique du Québec se sont terminées, dimanche soir, à l'auditorium du Séminaire de Rimouski, par la proclamation des noms des vainqueurs des bourses au niveau provincial.

C'est madame Jules-A. Brillant, épouse du conseiller législatif, l'honorable Brillant, et Me Maurice Tessier, maire de la cité de Rimouski, qui ont été invités par le directeur général des FMQ, M. Claude Deschamps, de Montréal, à révéler à l'assemblée de près de 2000 personnes, la plupart de toutes les sections des FMQ de la province, les noms des gagnants des bourses provinciales.

C'est Gaston Brisson, de Pointe-au-Père, fils Ernest, élève de l'Ecole Vincent d'Indy, qui s'est vu attribuer la bourse de $1000, à l'issue de laborieuses délibérations entre les membres du jury, de calibre international. On dut aller au vote pour attribuer le Grand Prix, trois concurrents, les premiers, ayant manifesté des dispositions extraordinaires pour le piano et s'étant révélés au jury des candidats extrêmement sérieux. Deux des juges s'abstinrent de voter. Deux enregistrèrent leur vote, l'un en faveur de M. Brisson et, l'autre pour Mlle Bérard (Trois-Rivières). Le cinquième trancha le noeud gordien en accordant son vote à Gaston Brisson qui devient le grand boursier des Festivals de Musique de Québec pour l'année 1964. Il jouera à la Place des Arts, le 6 juin, lors du concert de gala au niveau provincial, avec les autres gagnants, dont les noms seront dévoilés prochainement. M. Brisson reçoit également la bourse de $200 offerte par la Cité de Rimouski à la section régionale pour le premier gagnant de Rimouski.

Mlle Cécile Bérard, de Trois-Rivières, également étudiante à Montréal, s'est vu attribuer le montant de $500 et Eric Pacci, de Montréal, la somme de $300.

La tâche n'avait pas été facile pour les juges : Mme Ania Dorfmann, venue de Paris, pour être adjudicatrice aux auditions de Montréal et de Rimouski des FMQ, MM. Earle Moss, de Toronto, Vladimir Padwa et James Sample, de New York, Leslo Halyaz, aussi de New York ayant remplacé le Dr Wilfrid Pelletier, pour les classes de chant.

Rans une interview qu'elle accordait à la télévision rimouskoise, jeudi dernier, madame Dorfman avait exprimé son admiration pour professeurs et étudiants québecois en piano. Certains seraient prêts à entrer au Carnegie Hall, ajoutait-elle.

BOURSIERS PROVINCIAUX

Gaston Brisson, Pointe-au-Père, $1000 et un enregistrement sur disque de la Continental Record ; Cécile Bérard, de Trois-Rivières, $500 ; Eric Paci, $300 ; Lorraine Prieur, de St-Lambert, Anne-Marie Gendron, de Ville d'Anjou, Henrfi Brassard, de St-Siméon de Charlevoix, Michèle Brulé, de Montréal, (aveugle), Marlene Finn, Aylmer, Louise Marois, de Québec, Marck Pomerance, Ville St-Laurent, Jean Gaudreault, de Chicoutimi, $250 chacun. Angela Hewiit, d'Ottawa, Richard Greenblatt, de Westmount, Richard Lupien, de Richmond, $100 chacun.

CHORALES GAGNANTES

C'est devant un auditoire de plus de 1500 personnes que les chorales, choisies à travers la province, aux éliminatoires de Montréal, Hull, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, pour participer aux finales, s'exécutèrent au début de la soirée, dimanche.

La chorale des FAUVETTES ET PINSONS, des Soeurs du St-Rosaire à Rimouski, et la chorale du Pensionnat des Ursulines de Québec, se classèrent ex-aequo, en première place. L'éliminatoire provinciale valut des prix et le privilège d'aller s'exécuter, dans un chant choisi par le Dr Wilfrid Pelletier, à la Place des Arts, le 6 juin, sous la direction, avec l'Orchestre Philharmonique de Montréal. D'ailleurs, pour la première fois, cette année, aucun des finalistes gagnants ne jouera en solo à ce gala provincial. L'Orchestre de Montréal sera toujours au programme.

Les autres chorales gagnantes, par ordre de proclamation, sont celles de : Pré-classique de Sherbrooke, Mont Notre-Dame de Sherbrooke, le collège des Ursulines de Québec, la chorale Ste-Cécile de Chicoutimi, les Jongleurs de la Gamme de Montréal, l'Académie N.D. du Sacré-Coeur de Dalhousie, la Schola St-Joseph de Hull. Le Choeur Laurentien de Montréal, formé de 50 adultes, hommes et femmes, se joindra au choeur du Dr Pelletier, à la Place des Arts.

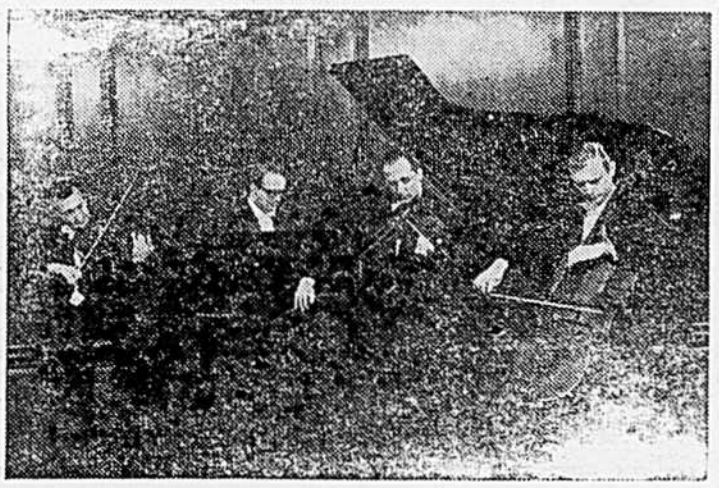
(Suite à la page 4)

THE GREENWICH QUARTET

au Séminaire
le lundi
11 mai, à 8 h. 30

c'est le quatrième et dernier récital de la Société de Concerts de Rimouski pour la saison 1963-64.
l'ensemble comprend :

- Herberg Rogers, pianiste
- Guy Lumia violoniste
- David Everhart, violoncelliste
- Myron Rosenblum, violoniste



extraits du programme

quatuor en sol mineur, K. 478	MOZART
trio en la mineur	RAVEL
quatuor de piano en mi bémol majeur, op. 87	DVORAK

LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE LA SOCIETE DE CONCERTS DE RIMOUSKI, POUR LA SAISON 1964-65, SE FERA DURANT LA SEMAINE DU 18 MAI.

Le Progrès du Golfe — les détails de l'actualité

PAR ANDRÉE GAUTHIER

Un festival Schubert à Matane

Dans le cadre des Festivals gaspésiens, qui se tiendront durant une semaine à Matane, à la fin de juin, le R. P. Antonio Lamarche, c.s.v., préfet des études au collège de Matane, met sur pied avec l'Harmonie de Matane, dirigée par M. Albert Lavoie et un chorégraphe montréalais Morenoff (ex-danseur des Ballets russes), un festival Schubert auquel participera également le pianiste aveugle Paul Doyon.

Au cours d'un spectacle présenté au Palais des Sports de Matane, les Festivals présenteront une évocation de la vie de Schubert, musicien et compositeur viennois mort à 31 ans. Le premier mouvement de la Symphonie inachevée (No 8), que prépare l'Harmonie, servira de trame musicale de base aux scènes qui évoqueront la vie de Schubert. Un choeur accompagné par l'Harmonie chantera l'AVE MARIA. Il y aura des jeux de lumière féeriques.

Quatre Harmonies participeront aux Festivals : celles de Rivière-du-Loup, Rimouski, Amqui et Matane avec le Patro St-Vincent de Paul et des groupements de majorettes.

Le Mérite Diocésain St-Germain

à un éducateur, le doyen des professeurs laïques au Séminaire de Rimouski, a été conféré, mardi soir, à M. Gérard Bernier par Son Excellence Mgr C.-E. Parent, archevêque de Rimouski, au salon des anciens du Séminaire, en présence de tous les membres du corps professoral de cette maison d'enseignement classique centenaire.

En épinglant la médaille du Mérite Diocésain St-Germain, le pasteur de l'archidiocèse donna lecture du diplôme d'honneur citant les mérites de M. Bernier qui besogne avec autorité et compétence au Séminaire depuis plus de vingt-cinq ans.



(Photo Rita Chevron)

M. Marcel Martin, de St-Narcisse, qui s'est classé premier de la promotion 1962-64 à l'Ecole Moyenne d'Agriculture de Rimouski, décrochant la médaille du lieutenant-gouverneur, le prix d'excellence et plusieurs autres prix lors de la cérémonie de collation des diplômes, vendredi. M. Martin obtint son diplôme de capacité agricole avec très grande distinction. Il est entouré du doyen du corps professoral de l'E.M.A., l'agronome Jos.-D. Michaud et le préfet de discipline M. l'abbé Nazaire Hudon.

Des précisions sur les trois feuilles d'érable



du timbre de cinq cents, qui sera lancé le 14 mai, viennent d'être données par le Ministre des Postes, l'honorable John-R. Nicholson. Son thème : l'unité canadienne. La figurine, la troisième de l'année, portera trois feuilles d'érable rouges sur un fond bleu au contraste prononcé. Elle introduira la série consacrée aux fleurs emblématiques des provinces et des territoires du Nord et dont les émissions s'échelonneront d'ici les fêtes du Centenaire.

Les trois feuilles d'érable font déjà partie des armoiries du Canada. Elles figurent également dans les armoiries de certaines provinces. C'est en 1920 qu'un arrêté en conseil établissait les trois feuilles d'érable comme insigne officiel du Canada. Elles rappellent l'unité du Canada en symbolisant tous les groupes qui constituent la population du pays et qui sont unis dans un destin commun. Le timbre de grand format horizontal demeurera en vente pendant plusieurs semaines après la date d5émission.

De la musique pour les masses

La Fondation Internationale pour l'appréciation de la musique, dont l'un des directeurs n'est nul autre que M. Laszlo Halasz, l'un des juges des Festivals de Musique du Québec, à Rimouski, durant quatre jours est un mouvement qui vit le jour aux Etats-Unis et possède des filiales en France et en Allemagne. Il vient de s'installer au Canada en mettant en vente dans les super-marchés des disques sur les oeuvres des grands compositeurs, avec l'ajout d'un petit disque à l'oeuvre qui narre la vie du compositeur et renseigne sur ses oeuvrse. Deux de ces disques racontent l'histoire du piano et des autres instruments de musique en soulignant leur importance dans un orchestre. Les commentaires sont en français ou en anglais, selon la demande du client.

La Fondation internationale projette d'organiser, nous confiait M. Haslasz en fin de semaine, des conférences et des concerts sur disques dans les hôpitaux, les écoles et chez tous les groupements qui en feront la demande. Elle offre au gagnant des Festivals de Musique du Québec, du Grand Prix ($1000), en l'occurence un fils de chez nous, M. Gaston Brisson, de Pointe-au-Père, un enregistrement par la Continental Record.

(Suite à la page 7)



Récemment, dans la Ville de Price, se tenait une réunion régionale des Ligues du Sacré-Coeur. Quatre sujets ont été étudiés soit : Vie de foi ; Vie de foi et argent ; Vie de foi et relations humaines ; Vie religieuse. La réunion s'est terminée par l'assemblée générale au cours de laquelle une synthèse fut faite sur les quatre sujets ci-haut mentionnés. La réunion comprenait les Vicariats forains de St-Octave, St-Anaclet et Sayabec. Nous remarquions la présence de M. Amédée Ouellet, trésorier diocésain ; le Rév. Père Hébert, directeur-adjoint des Ligues du Sacré-Coeur du diocèse ; M. Alfred Pelletier, président diocésain ; M. Emilien Roy, vice-président diocésain ; M. Emilien Roy, vice-président diocésain ; M. Médard d'Astous, secrétaire des Ligueurs ; M. l'abbé M. Levesque, aumônier de Price.

Tour ÉTUDIANTS en EUROPE
(GROUPE)

21 jours, Can. **$695.00** — Départ le 3 août

Renseignements et inscriptions :

Les Voyages JUAN-DEMERS Inc.
861, Boul. Charest-Est, Québec — 529-9344

Cette annonce vaut $3.00

Découpez sur le pointillé et présentez à

votre Marchand CROWN DIAMOND



$3.00 de rabais sur un gallon ou 75¢ sur une pinte avec l'achat de l'une des 3 NOUVELLES PEINTURES INTÉRIEURES—1 COUCHE

PEINTURE *LATEX* CROWN SATIN—1 COUCHE. Facile à appliquer. D'une opacité étonnante il couvre les couleurs les plus sombres. Sèche en 20 minutes.
EMAIL *LO-LUSTRE*, CROWN VELVET—1 COUCHE. Son beau fini mat se lave comme l'émail. S'applique facilement sans traces de pinceau ou rouleau.
EMAIL CROWN LUSTRE, *LUSTRE MÉDIUM*—1 COUCHE. Un fini de porcelaine sans excès de lustre qui peut être lavé indéfiniment.
Crown Diamond offre une collection complète de couleurs contemporaines canadiennes dans ces trois peintures. Qu'importe votre choix, vous économisez. Voyez votre Marchand Crown Diamond aujourd'hui. Cette offre expire le 30 juin 1964.

PEINTURE CROWN DIAMOND

THE CROWN DIAMOND PAINT COMPANY LIMITED

LES PEINTURES CROWN DIAMOND SONT VENDUES PAR :

Raymond Bellavance, Causapscal 749-5240
Wm. Doyle Co. Ltd., 187, de l'Evêché, Rimouski 723-6521
Epicerie Yvon Desjardins, 100, rue Rouleau, Rimouski 723-3847
Ferronnerie Générale, Amqui 144
Aurélien Lebel, 46, avenue Lebel, Mont-Joli 775-3525
Ferronnerie Nazareth Enr., 36-A, Dollard, Rimouski 723-6877

L'ACTUALITÉ . . .

(Suite de la page 6)

● Le Monastère des Ursulines sera agrandi

a déclaré la Provinciale de Rimouski, la T. R. M. St-Augustin, lors d'une conférence d'information au Monastère, la veille des grandes fêtes qui ont marqué, à la maison des Ursulines de Rimouski, le jeudi 30 avril, le 325e anniversaire du départ de Tours, France, de la fondatrice de cette communauté, Marie de l'Incarnation.

Une somme de plus de $200,000. serait dépensée pour l'agrandissement du Pensionnat St-Georges et du Monastère même. Ces travaux ne signifient aucunement que la population étudiante augmenterait car la Mère Provinciale est convaincue que "la production ne remplace pas l'éducation". Elle ne voit pas comment pourraient se concilier à Rimouski les deux sections classiques pour jeunes filles, l'une privée, l'autre publique, pour y dispenser un enseignement de qualité sans l'intervention trop poussée de l'Etat. "Quand une école est subventionnée, elle devient publique. Et les prises de position, en période électorale, pourraient être préjudiciables à la cause de l'enseignement."

● Ils aspirent à joindre les rangs des agronomes

Ce sont tous des finissants de la promotion universitaire 1963-64 qui viennent de demander à la Corporation des Agronomes du Québec d'être admis à la pratique de la profession agronomique. Plusieurs sont de la région baslaurentienne. On y compte même une jeune fille de La Pocatière, Lise Choinière.

Nommons MM. Bertaud Belzile, d'Amqui, Jean-Marie Boucher, de St-Pacôme, Mlle Lise Choinière, de La Pocatière, MM. Gilles Malenfant, de St-Benoit de Packington au Témiscouata, Marcel Massé, de St-Pascal de Kamouraska, Claude Morin, de St-Emile d'Auclair, Jean-Marie Morin, de St-Pascal, Roch Côté, de l'Isle-Verte, tous des futurs diplômés de la Faculté d'Agriculture, de l'Université Laval.

● Jean Vaucher reçoit une autre bourse

Elle lui permettra de poursuivre durant deux ans, des études scientifiques à Manchester, Angleterre, en vue de l'obtention d'un doctorat. Cette bourse d'études de $3000 par an est attribuée par la National Research Council.

M. Vaucher, natif de Rimouski, fils de l'inspecteur P.-J. Vaucher, de la Gendarmerie Royale à Lethbridge, Alberta, et de Mme Antoinette Vallée, une Rimouskoise, n'a que 22 ans. En 1962, il décrochait, pour ses brillants succès universitaires, une bourse Athlone pour études en Angleterre.

Mme Vallée-Vaucher est attachée au poste de télévision de son milieu albertain d'adoption, y préparant des émissions de langue française hebdomadaires.

● Gagnants au 7e concours de poésie du BPF

Plus de cinq cents concurrents du Québec ont participé au septième concours annuel de poésie canadienne lancé par la Société du Bon Parler Français, au début de 1964. Soeur Marie-de-Sion, s.s.a., de Montréal, s'est mérité le premier prix avec son poème SECRET. Le jury, présidé par M. Roger Duhamel, formé de Mme Jovette Bernier, MM. Pierre Saucier, Pierre Tisseyre, Olivier Mercier-Gouin, Guy Boulizon, et autres, ont accordé cinq mentions d'honneur, dont l'une à M. Gabriel Beaulieu, de Sept-Iles.

Les lauréats recevront leur prix le 27 mai, lors du 29e gala national de la poésie canadienne et de la langue française, organisé et présenté par la Société du Bon Parler Français au théâtre St-Denis à Montréal, que présidera l'honorable Paul Gérin-Lajoie.

● Trouver de meilleures formules d'éducation rurale

Les Ecoles Moyennes d'Agriculture sont appelées à devenir des cellules régionales de formation professionnelle. La grande évolution subie par l'agriculture depuis vingt-cinq ans a ébranlé les vieilles structures obligeant les autorités à les remplacer pour répondre aux besoins de l'heure. Cette évolution s'est manifestée par un apport plus grand de la science et de la technique, lequel pose un important problème d'éducation rurale et de formation professionnelle des agriculteurs. Un Comité d'Etude au provincial vient d'être formé avec mission d'amener la classe agricole et toute l'agriculture organisée à l'étude en commun, sur une base régionale et même paroissiale, pour découvriri des formules d'éducation rurale susceptibles de former de meilleurs cultivateurs et une main-d'oeuvre agricole compétente. Et l'Ecole Moyenne d'Agriculture constituerait la cellule régionale d'étude et de formation professionnelle. En agriculture, comme en d'autres domaines, l'homme est le premier facteur de succès.

● Un immeuble ressemblant à la Place des Arts

est projeté à Rivière-du-Loup. On posera d'autres jalons vers la matérialisation du projet, ces jours prochains, alors que la cité voisine sera fixée sur le montant de la contribution fédérale-provinciale au projet d'érection d'un Centre Culturel dans le cadre du complexe des services à être ajoutés à ceux déjà existants au Foyer-Patro.

L'édifice du Centre Culturel, dont l'apparence extérieure présentera des similitudes avec la Place des Arts à Montréal, sera pour Rivière-du-Loup le monument commémoratif du Centenaire de la Confédération.

Déjà le projet d'ensemble de l'agrandissement du Foyer-Patro est approuvé par le Ministère de la Jeunesse. La Commission Scolaire demandera incessamment des soumissions pour la section Petit pensionnat, cafétaria et bibliothèque. Le Ministère de la Jeunesse en fera autant pour les gymnases. Vers le même moment, la Corporation du Foyer-Patro mettra elle aussi en chantier l'aile-pensionnat des étudiants du cours technique et secondaire.

● Un hommage aux nonnes et aux clercs

a été rendu, en fin de semaine, à Rimouski, par les cinq juges des Festivals de Musique du Québec, relativement à l'excellence de l'enseignement musical qu'ils dispensent dans la province de Québec.

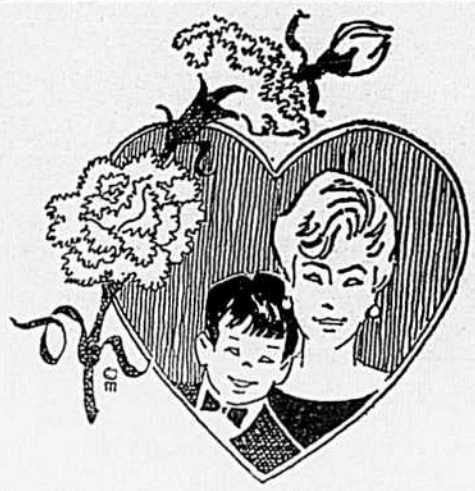
Mme Ania Dorfmann, MM. Vladimir Padwa, James Sample, Earle Moss, Lasglo Halasz furent unanimes à vanter les mérites des religieux, à quelque congrégation qu'ils appartiennent. "Le Québec est en avance de quinze ans sur New York et plusieurs provinces canadiennes." Constatant avec bonheur l'accroissement du niveau musical, depuis quelques années, grâce aux mouvements qui assurent la promotion de l'éducation musicale, dans toutes les couches de la société québecoise, les juges, de renommée internationale, n'eurent que des louanges pour les professeurs religieux, numériquement plus élevés que leurs collègues laïques, qui se donnent corps et âme, à l'année longue, pour enseigner musique et chant à nos jeunes. Jamais don de la gratuité ne fut plus mis en lumière. Chapeau bas !

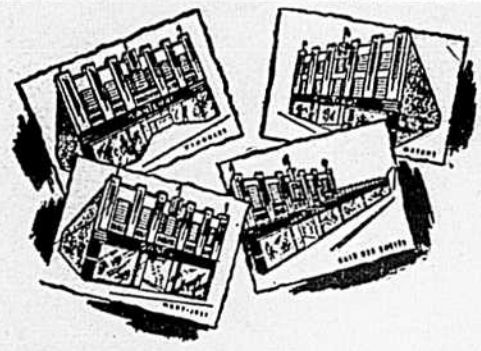
AU SALON MONIQUE



Mme Monique Desjardins-Dancause est heureuse d'annoncer à sa clientèle qu'elle a retenu les services de Mlle Ghislaine LeFrançois (autrefois du Salon Duchesse) comme coiffeuse à son Salon. Mlle LeFrançois possède une vaste expérience dans le domaine de la coiffure et saura vous servir avec satisfaction.

Le **Salon Monique** est situé au numéro **55, de la rue Rouleau, à Rimouski. Tél. 723-9133**





Le dimanche 10 mai
FÊTE des MÈRES

DONNEZ UN CADEAU PRATIQUE
un gilet...
un sac à main



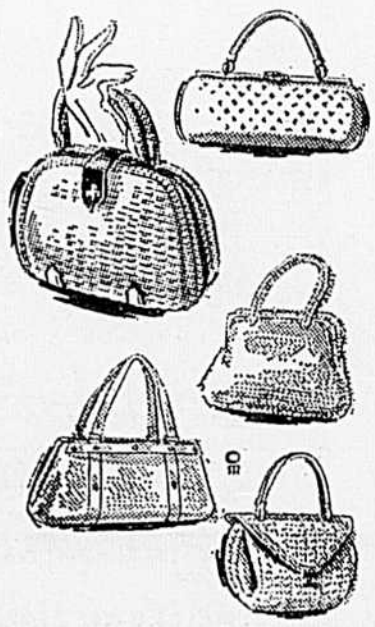
Achetez vos cadeaux chez Santerre. Nous avons le plus beau choix.



Une paire de gants fait un joli cadeau . . .

Cette semaine
GRANDE VENTE
de MANTEAUX





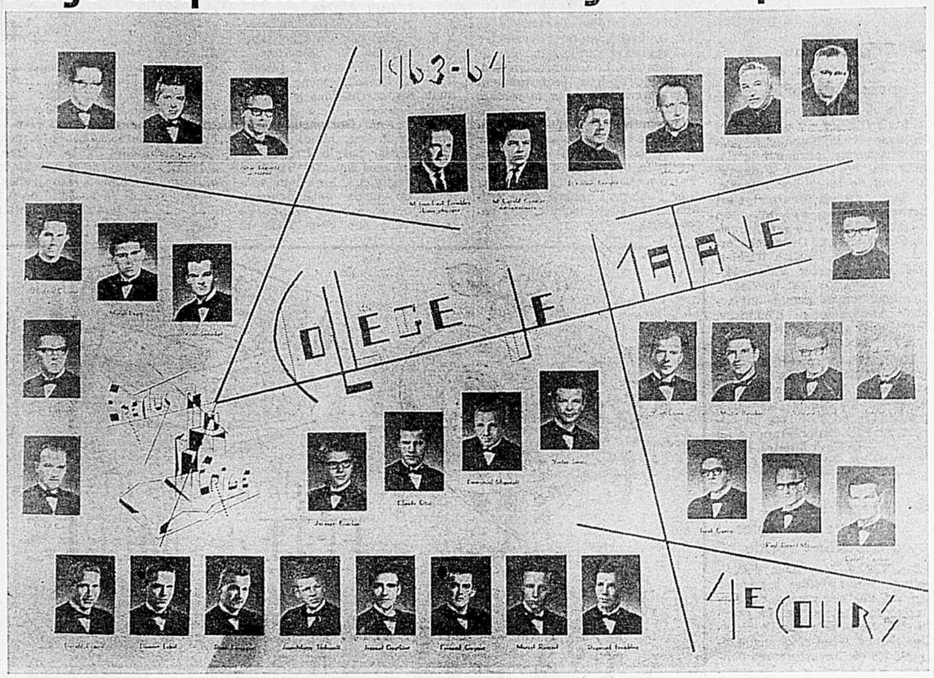


Profitez de la grande vente de manteaux d'été
1er lot $19.95
2e lot $29.95
3e lot $39.95
Choix de tissus nouveaux. Teintes à la mode. Des valeurs sans pareille à ces bas prix.

Voyez le beau choix de blouses pour offrir à votre mère.



Vingt-cinq finissants au collège classique de Matane



C'est en la salle de réception du vaste et très moderne collège classique des Clercs de St-Viateur de Matane que vingt-cinq jeunes gens, de la promotion 1963-64, en Philosophie II, ont fait connaitre le choix de leurs carrières, samedi soir.

C'est au cours d'une brillante manifestation, en l'auditorium du collège de Matane, dirigé par les Clercs de St-Viateur, que vingt-cinq étudiants en philosophie 2e année ont fait connaitre, samedi soir, le choix de leurs carrières.

Le Provincial de la congrégation des Clercs de St-Viateur à Rivière-du-Loup, le supérieur du collège de St-Viateur ; Martin Boucher, fils Gérard, Victor Sirois, fils Roland, tous deux de St-Jérôme de Matane, le SERVICE SOCIAL ; Michel Côté, fils Charles, de St-Jérôme de Matane, Jeannot Gauthier, fils Wilfrid, de St-Luc, la MEDECINE ; Valmont Doucet, de Baie-Comeau, fils Jérôme, la PHYSIQUE ; Fernand Gagnon, de St-Joseph de Lepage, fils Abraham, ORIENTATION PROFESSIONNELLE ; Donald Gauthier, fils Paul-Emile, de St-Luc,l es MATHEMATIQUES ; Paul Grandmaison, de l'Isle-Verte, fils Gérard, les SCIENCES ECONOMIQUES ; Denis Lachance, de Ste-Angèle, fils Léo, la SOCIOLOGIE ; Yvan Lajoie, de St-Jérôme de Matane, fils Oscar, Marcel Roussel, fils Zéphirin, de St-Rédempteur de Matane, le CLERGE SECULIER ; Donald Lagacé, de St-Eleuthère, fils Joseph, PEDAGOGIE-SCIENCES ; Damien Lebel, de St-Louis du Ha ! Ha !, le GENIE MINIER ; René Levesque, de St-Octave de Métis, fils Paul-Emile, la PHILOSOPHIE ; Emmanuel Migneault, de Baie-Comeau, fils Malcolm, l'ARCHITECTURE ; Claude Otis, de St-Victor de Matane, fils Alphée, Sociologie, relations industrielles ; Gaétan Ouellet, de St-Jérôme de Matane, fils Albert, la PSYCHOTERAPIE ; Yves Sénéchal, d'Escourt, fils Adrien, l'EDUCATION PHYSIQUE ; Jean-Marie Thibault, de St-Rédempteur de Matane, PEDAGOGIE-SCIENCES; Raymond Tremblay, fils André, de St-Thomas de Cherbourg, les RELATIONS INDUSTRIELLES.

Après les allocutions du président des finissants, M. Louis-David Michaud, de St-François-Xavier des Hauteurs, du R.P. Supédieur, du R.P. Provincial, la chorale CLAIRE-FONTAINE revint au programme.

Une réception au salon des finissants rassemblait finissants, parents et le personnel de la maison. Le Séminaire de Rimouski était représenté par le président des finissants 1964, Pierre St-Pierre et cinq de ses confrères : Jean-Noël Saucier, Marius Cyr, Gilles Gauthier, René Roy et Jean-Guy Tremblay. Ceux-ci rendaient aux finissants de Matane leur visite de courtoisie et répétaient leur geste de fraternité du dimanche, 26 avril, alors que le collège de Matane déléguait plusieurs de ses finissants à la cérémonie de prise des rubans au Séminaire de Rimouski.

Economisez
sur votre
assurance automobile!



épargnez
avec
Wawanesa

UN MEILLEUR TAUX • DIX MOIS POUR PAYER
L'ENGAGEMENT DE NE PAS ANNULER
TOUS LES RISQUES JUGÉS AU MÉRITE
UN RÈGLEMENT RAPIDE ET ÉQUITABLE DES RÉCLAMATIONS
NOMBREUX BUREAUX DE SERVICE

ROULEZ EN TOUTE CONFIANCE AVEC
Wawanesa
PREMIÈRE EN ASSURANCE AUTOMOBILE AU QUÉBEC ET AU CANADA

18, RUE DE LA CATHÉDRALE,
TÉLÉPHONE 723-7873
RIMOUSKI

64CF-4

C'est une chorale mixte, formée d'étudiants et d'étudiantes de tout Matane, connue sous le nom de CLAIRE-FONTAINE, que dirige un Clerc de St-Viateur, qui ouvrit la soirée avec l'exécution de plusieurs chants, dont l'Ave Maria d'Arcadelt, L'amour de moy, chanson du 15e siècle, le Psaume 150 de Cesar Franck.

LE QUATRIEME COURS

Vingt-cinq finissants pour la promotion 1963-64, la quatrième depuis l'existence du collège de Matane. c'est tout un événement. De nombreux parents et amis avaient répondu à l'invitation des autorités.

Le génie semble avoir rallié le plus de candidats. Les Clercs de St-Viateur pourra accroitre leurs effectifs de trois tandis que le clergé séculier aura deux nouvelles recrues. Voici le nom des finissants avec leur option : Rodrigue Bérubé, de St-Rédempteur de Matane, fils Léo, Réal Cantin, de St-Eleuthère, fils Roland, le GENIE CIVIL ; Jacques Boucher, de St-Paul de la Croix, fils Julien, Serge Lapointe, d'Amqui, fils Artus, Louis-David Michaud, de St-François-Xavier des Hauteurs, fils Pierre, la communauté des Clercs



SOUVENIR D'UN AGRONOME

Georges-Emile Fortin, agronome



C'est un agronome des débuts de la profession. Diplômé en agriculture en 1913, (Ecole de La Pocatière) on reconnait en lui un pionnier méritant et désintéressé, au sein de la profession agronomique. Il a voué sa vie, sa santé et son zèle, durant près d'un demi-siècle, au peuple agricole et aux problèmes de la campagne. Il vient de prendre sa retraite, l'ayant justement méritée.

Les gens du Bas Saint-Laurent n'ont pas oublié cet agronome avenant, de bonne taille et de solide carrure. Ils se souviennent de sa physionomie franche et débonnaire, de ses yeux attentifs, de son verbe grave et prenant. Qui pourra oublier sa patience, son zèle et sa bonté? Georges-Emile Fortin a travaillé toute sa vie, à plein collier, pour faire accepter la science agricole et les meilleurs procédés de culture et d'élevage. S'il ne fut pas souvent glorifié, décoré, favorisé de publicité, il n'en a pas moins accompli son oeuvre et mérité l'admiration des honnêtes gens. Cela constitue pourtant un éloquent témoignage, en faveur de sa louable entreprise.

En dépit des préjugés de son époque, envers la science agricole et le rôle des agronomes, il a réussi à se faire aimer et accepter par les cultivateurs de sa région. En regard de sa compétence technique, cet agronome était muni d'une force secrète très efficace. C'est qu'il possédait cette humilité, ce dépouillement intérieur qui plait aux humbres. En plus, sa foi dans sa doctrine et son zèle quasi apostolique lui ouvraient les coeurs et les esprits, même chez les plus récalcitrants. "Le froid au coeur", pensait-il, constitue le plus grand obstacle à la mission de l'agronome.

Au cours de sa vie, Georges-Emile Fortin n'a enseigné aux cultivateurs que des choses ordinaires et recommandables, mais il les a prêchées avec une conviction et un dévouement extraordinaires. Les cultivateurs voyaient en lui l'un des leurs resté fils de la terre, avec son argile et ses mottes, avec sa mesure et sa raison champêtres. Fort jeune, au début de sa carrière, c'était déjà un homme mûr. On sait que mûrir, pour un individu, n'est pas tâche facile. Mûrir ne veut pas dire vieillir, mais faire en sorte que la maturité repose sur le réel et l'expérience et aussi sur les exigences humaines. Fils du sol, cet agronome se plia à la lenteur traditionnelle de l'homme des champs; il patienta, il sut attendre la conversion des cultivateurs à ses idées, pour les inciter à l'action et au progrès.

Ce vulgarisateur a pris contact avec ses gens, par le moyen de la conférence publique, des visites à domicile, des rencontres avec les chefs agricoles de sa région. Que de démonstrations il organisa sur place, que d'exemples en élevage et en culture il put réaliser chez les cultivateurs eux-méems! Des résultats probants suscitaient l'imitation et créaient une louable rivalité dans l'entourage. Les faits et les résultats chez l'homme des champs, conservent une indéniable force de frappe et de conviction. En vupe de réaliser le programme officiel, cet agronome intéressa à l'oeuvre commune les curés, les professionnels, les fermières et les jeunes de sa région. Grâce à ce noyautage de l'élite rurale, par les pionniers de l'action agronomique, l'on vit se créer et s'épanouir des coopératives, des syndicats d'élevage, des caisses populaires, des cercles de fermières et de jeunes agriculteurs. Ensuite, des concours de fermes bien tenues permirent aux cultivateurs d'améliorer leurs exploitations rendues ainsi plus "rentables". Les sols furent égouttés, les labours mieux faits, les engrais amendés, les rotations plus raisonnées, les semences améliorées, les troupeaux restaurés, etc.

Il fallait du courage et de la foi, il y a quarante ans, pour exercer les fonctions d'agronome. On se heurtait au scepticisme du peuple agricole. Au surplus, les moyens de transport très rudimentaires, le mauvais état des chemins, les salles mal chauffées, etc., tout constituait un obstacle à la vulgarisation agricole. Chez les citadins, on voyait l'agriculture comme une profession mineure et routinière, voire un métier désespéré pour gagner sa vie. Comme tous ses confrères pionniers, notre ami Fortin vint à bout de tous les contretemps, grâce à son savoir-faire, et son apostolat. Dois-je révéler aussi une vertu conquérante, nécessaire à tout agronome et que Georges-Emile Fortin détenait en lui: la bonté. L'homme résiste à la violence, à toute pression brutale, il s'oppose parfois à la sciencee t au progrès, mais il se rend à la bonté. Quelles que soient les qualités d'un homme, s'il est froid, indifférent aux misères des autres, s'il a le coeur sec, il a peu de chance de pénétrer les esprits et de toucher le peuple. Ainsi, son influence, ses idées et sonac tion ont chance de rester stériles.

Rivé aux réalités rurales, aux problèmes complexes de l'agriculture, peu rémunéré et souvent peu compris, l'agronome Fortin ne s'est point aigri, il est demeuré humain. Il a épousé la cause du cultivateur qui peine et souffre. Obligé lui aussi d'enseigner la froide économie rurale, il a su associer à sa technique une compréhension du cultivateur, et lui prodiguer une sympathie qu'il est en droit d'attendre d'un bon agronome. La ligne constante de sa carrière s'est toujours tenue dans la voie du zèle et du service, dans l'axe idéale de la profession agronomique. Georges-Emile Fortin, pendant quarante ans, fut le témoin et le participant de ce grand mouvement de formation agricole entrepris par les agronomes, depuis l'année 1913. Rendons un hommage mérité à cet éducateur des commencements. Son souvenir vivra longtemps, dans la mémoire des gens de la région de Rimouski et chez ses confrères de la profession agronomique.

(Extrait de la Terre de Chez Nous — 15 avril 1964).



TROIS À PORTER LA CHARGE — Il y a de quoi satisfaire tous les goûts dans ces trois nouveaux camions, genre compact, les plus nouveaux dans la longue série de camions à fonctionnement sûr Dodge et Fargo de Chrysler Canada Ltd. Le fourgon de livraison économique, l'autobus attrayant à neuf places et le robuste "Pick-up" sont faciles à manier et d'un fonctionnement économique. Les trois ont une grande capacité de charge pour leur grosseur. Elle est de 213 pieds cubes pour le fourgon et l'autobus. Les trois jouissent d'un empattement de 90" et fournissent un débit de puissance beaucoup supérieur à n'importe quel véhicule du même genre.

POUR LA PREMIERE FOIS A RIMOUSKI

Démonstration d'art culinaire de METS CHINOIS organisée par les Dames Hélène de Champlain, en collaboration avec les maisons suivantes:

- V. H.
- St. Lawrence Starch
- La Belle Fermière
- Mount Royal Rice
- Québec Poultry

Chaque personne de l'assistance pourra goûter aux mets préparés. Des livres de recettes et des produits V.H. vous seront distribués gratuitement.

UNE CENTAINE DE PRIX DE PRESENCE DE VALEUR SERONT TIRES

AUX LOISIRS ST-GERMAIN
le jeudi 21 mai, à 7 heures 30

Venez danser les Copains!

La section St-Germain de la JOC
invite les jeunes et moins jeunes à venir danser aux accents d'une orchestre populaire.

- l'endroit: Les Loisirs St-Germain
- la date: tous les samedis soir



Les trois dimensions d'une bière à votre goût

Désaltérante! Le maître-brasseur de la Dow emploie 6 variétés de houblon

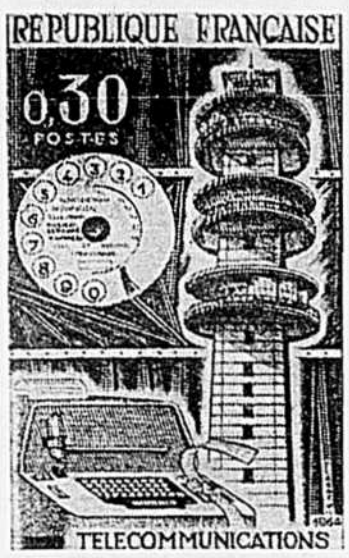
Douce! La Dow a suffisamment de corps pour avoir une saveur veloutée

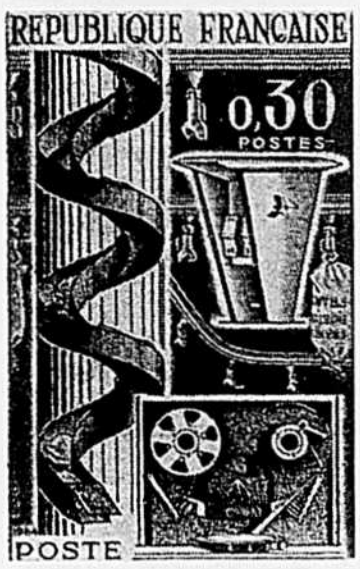
Délectable! Si vous aimez une bière mûrie à point, qui se prend bien...

Dites Donc Dow

TIMBROLOGIE

A partir du 11 mai prochain, le Ministère des Postes et Télécommunications de France annonce la vente d'une série de timbres-poste de propagande en faveur de l'Exposition "PHILATEC", se présentant sous la forme d'une bande horizontale composée de quatre timbres-poste encadrant l'emblème "Philatec". La vente de ces figurines se fera exclusivement par bande indivisible au prix de 1,10F. Les deux vignettes





reproduites ci-haut font partie de cette bande. Le premier, de 0.30F, représentant divers installations postales, sera bleu, noir, bistre. Le second, ayant pour sujet les télécommunications, lui aussi d'une valeur de 0,30F, sera rouge, noir et vert. Les deux timbres ont été dessinés et gravés par Durrens. Les deux autres timbres de la bande paraîtront la semaine prochaine.

JOHN FITZGERALD KENNEDY MEMORIAL

Les cérémonies du "Premier Jour' pour le timbre "John Fitzgerald Kennedy Memorial" se tiendront à Boston, Massachusetts, le 29 mai prochain, telle était la nouvelle annoncée par M. John A. Gronouski, mercredi le 15 avril dernier.

Le timbre sera mis en vente au travers toute la nation le jour même ; ce timbre commémorera le 47ème anniversaire de l'ex-président. Cependant les collectionneurs désireux d'obtenir la cancellation "Premier Jour" ne pourront se la procurer qu'à Boston.

M. Gronouski fit remarquer que peu après la mort de M. Kennedy, le président Johnson lui demanda de travailler en étroite collaboration avec Jacqueline Kennedy et les autres membres de la famille sur les arrangements pour ce timbre. La famille Kennedy demanda d'émettre ce timbre à Boston.

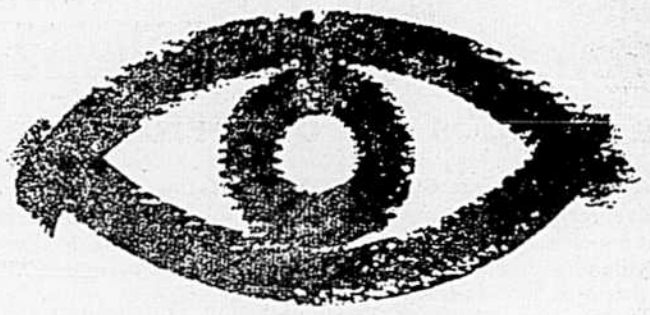
Monsieur Kennedy naquit le 29 mai 1917 à Brookline, Massachusetts, près de Boston. Prévoyant d'avance un très grand intérêt pour ce timbre, de la part des collectionneurs comme des non-collectionneurs, une impression initiale de 250 millions a été ordonnée par le Département des Postes, soit deux fois le nombre habituel pour les timbres commémoratifs. (Il semble que le gouvernement américain veuille profiter encore d'une autre occasion pour vendre une grande quantité de timbres ; plus de deux (2) billions de timbres à l'occasion de Noël, en décembre dernier ; le timbre "John Glenn" émis en février 1962, a eu plusieurs réimpressions. Ces ventes excessives baissent énormément la valeur philatélique de ces timbres).

En mettant la vente du timbre "John Kennedy" générale le même jour que son émission, le Département des Postes a délaissé la coutume. Normalement, une ville, ayant un rapport étroit avec le sujet d'un timbre, tel est le cas pour Boston, se garde l'honneur d'émettre ce timbre et d'offrir une oblitération spéciale du "Premier Jour". Le timbre est alors mis en vente générale quelques jours plus tard. Pour expliquer ce dérogement à la pratique usuelle, pour ce timbre seulement(M. Gronouski déclara : "La principale raison dictant la mise en vente générale le même jour est l'intérêt général du public exprimé en ce timbre. En plus, le 29 mai tombe sur un vendredi, précédant le congé national du "Jour du Souvenir". Le Département des Postes, en laissant de côté cette coutume, pense à des millions d'américains qui attendent avec impatience ce timbre et qui ne pourraient se le procurer si le timbre n'était mis en vente que lundi suivant. Il y a deux ans, le Département des Postes mis en vente simultanément, dans 305 bureaux de poste, le timbre émis en l'honneur du vol arbitral du Colonel John Glenn.

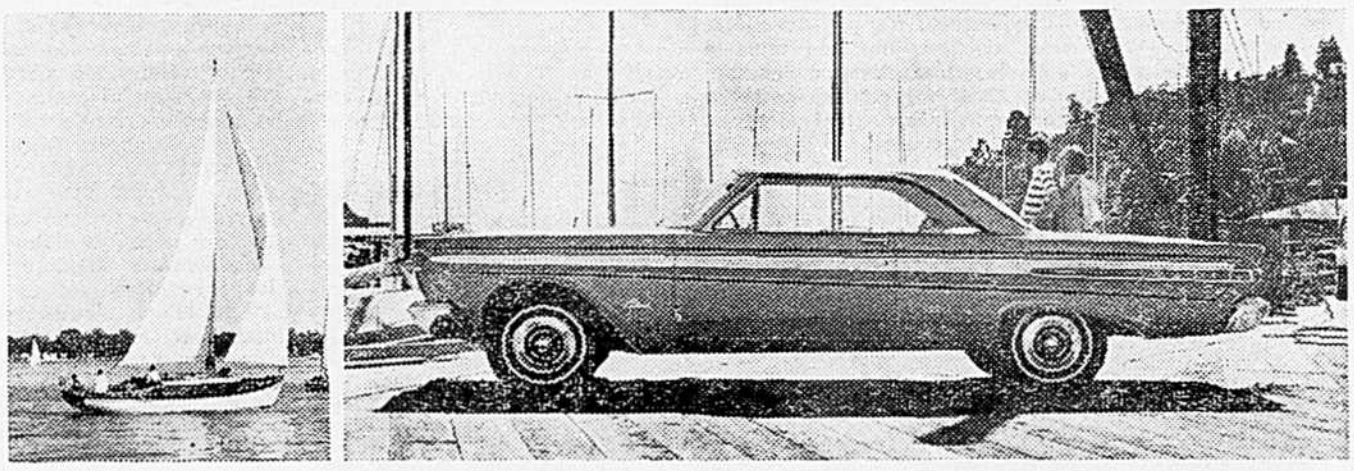
Le Ministère des Postes grecques annonce la mise en circulation d'une nouvelle série de dix timbres-poste à usage courant, pour le 6 mai prochain. Le dessin des dix timbres présentera le buste de l'ex-roi des hellènes, le Roi Paul, en différentes couleurs. Voici leur valeur faciale et le nombre d'impression pour chaque timbre : 0,30 drachme (5,000,000); 0,50 (6,000,000); 1 drachme (12,-000,000); 1,50 (14,000,000); 2 (15,-000,000); 2,50 (50,000,000); 2,000,-000 exemplaires pour les timbres de 3,50 4 - 4,50 et 6 drachmes. La valeur totale pour toute la série est de 25,80 drachmes. Les timbres, de format 26 x 36.5 mm, ont été imprimés au moyen de l'offset litho, en deux couleurs, par Aspioti-Elka, Graphic Arts Co. Ltd. Athène, et dessinés par M. A. Tassos graveur.

C. B.

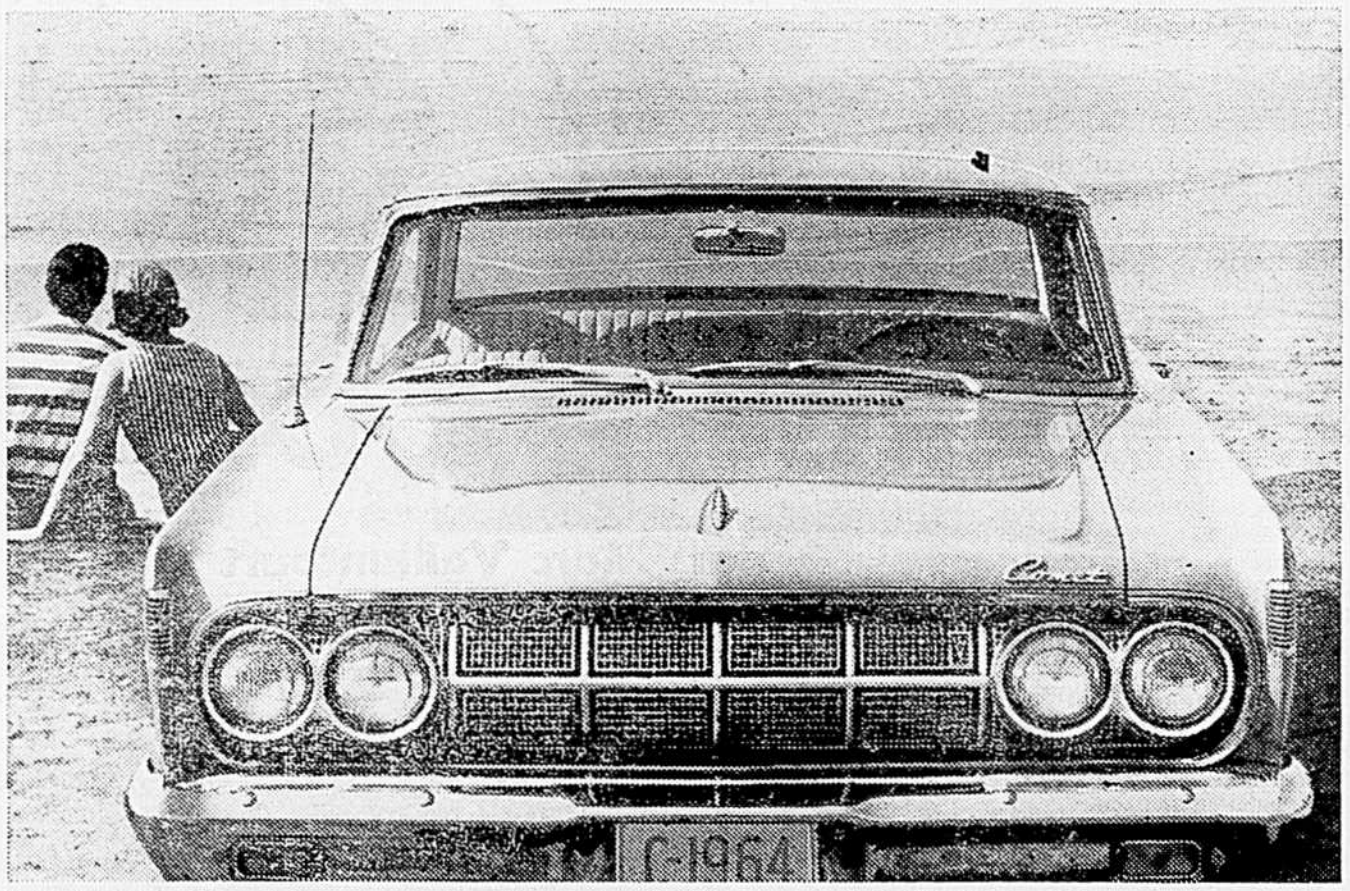
l'opération b.a.
s'en vient...



FAUT VOIR CLAIR
DANS NOS AFFAIRES !



La Comet '64—pour ceux qui prennent la vie du bon côté!



Le hardtop 2 portes Comet Caliente, une autre des excellentes voitures Ford-Canada, construites au Canada.

Quoi de plus agréable qu'une longue fin de semaine sur les bords d'un lac enchanteur! (Quoi de plus agréable que de s'y rendre dans une voiture confortable comme la Comet! Vous arrivez à destination joyeux et reposés!)

Quoi de plus agréable que de glisser rapidement sur l'onde dans un voilier tout blanc, resplendissant de lumière sous un ciel tout bleu! (Quoi de plus agréable que de filer sur la route dans une Comet au profil aérodynamique!)

Quoi de plus agréable que de se laisser pousser par un bon vent arrière, ou de louvoyer en manoeuvrant habilement le gouvernail! (Quoi de plus agréable que la superbe tenue de route de la Comet . . . que son étonnante maniabilité!)

Quoi de plus agréable, le soir venu, que d'écouter le léger clapotis des vagues se brisant sur le sable de la plage! (Quoi de plus agréable que le doux ronflement du moteur d'une Comet filant dans la brise d'un beau soir d'été!)

Quoi de plus agréable que de se rendre chez le vendeur Mercury! Vous verrez comme il en coûte peu de prendre la vie du bon côté.

LA COMET '64

Pneus à flanc blanc offerts moyennant supplément.

MERCURY

OUELLET AUTOMOBILES LTÉE
363 St-Germain, Téléphone 723-3327

AUTOS USAGÉES
SAFE BUY

● des étrangers dans le baseball régional

3 joueurs pour RDL
D'AMOURS garde son secret
les 5 clubs à l'ouverture

Par CLAUDE PEARSON

Une importante assemblée des dirigeants du baseball régional avait lieu à Rivière-du-Loup lundi soir sous la présidence du Dr Albert Royer. Fernand Picard et Jean-Guy Rioux représentaient Edmundston, Yvon Dumas et Gilbert Pelletier étaient les représentants du Cabano, Edgar April et Gilles Beauregard ceux du Rivière-du-Loup, Théo D'Amours et Gaston Dionne ceux du Trois-Pistoles tandis que Rimouski était représenté par Rowland Burgess et Laurent Boucher.

Tel que prévu la soirée fut longue et laborieuse. La question des joueurs étrangers fut longuement débattue. Le vote fut pris à plusieures reprises. Des refus furent formulés et finalement on en est venu à une entente qui a semblé à peu près satisfaire tout le monde.

Le club Edmundston s'est vu accorder le privilège d'aligner les joueurs Deprey et Daigle de Madawaska. Le Cabano outre Bob Fyfe et Red Ouellet aura droit à un lanceur pour remplacer Réal Bourgoin. Rivière-du-Loup demandait quatre importés mais il a dû réduire ce nombre à trois. Il alignera donc Ty Therriault, le receveur Raymond D'Amours et le lanceur Gilles Bernier de Sherbrooke en remplacement de Jean-Guy Noël qui n'aura pas le droit de jouer. Trois-Pistoles n'a pas dévoilé le nom de ses importés mais il aura la permission d'en embaucher trois. Rimouski pour sa part remplacera Réal Garenau dans l'alignement par Yvon-Guy Ouellet de Price.

Le statut du joueur local et du joueur étranger fut établi. Le joueur local est celui dont le domicile est en permanence dans la région. Le joueur étranger est celui qui n'a pas feu et lieu dans une des cinq localités du circuit au 1er janvier de l'année en cours.

Les règlements tels que préparé par Gaston Dionne furent étudiés et adoptés après les modifications jugées nécessaires.

Les joutes seront de 7 manches à finir en cas d'égalité et de 9 manches dans les éliminatoires. Elles débuteront à 8 h. 30. Lorsque les équipes Rimouski contre Cabano ou Edmundston seront impliquées elles débuteront à 8 h. 45. Une amende de $25. est prévue pour les retardataires.

Le prix d'admission sera de 50 cents. Pour les enfants 25 cents. Dans les éliminatoires 75 cents et 25 cents.

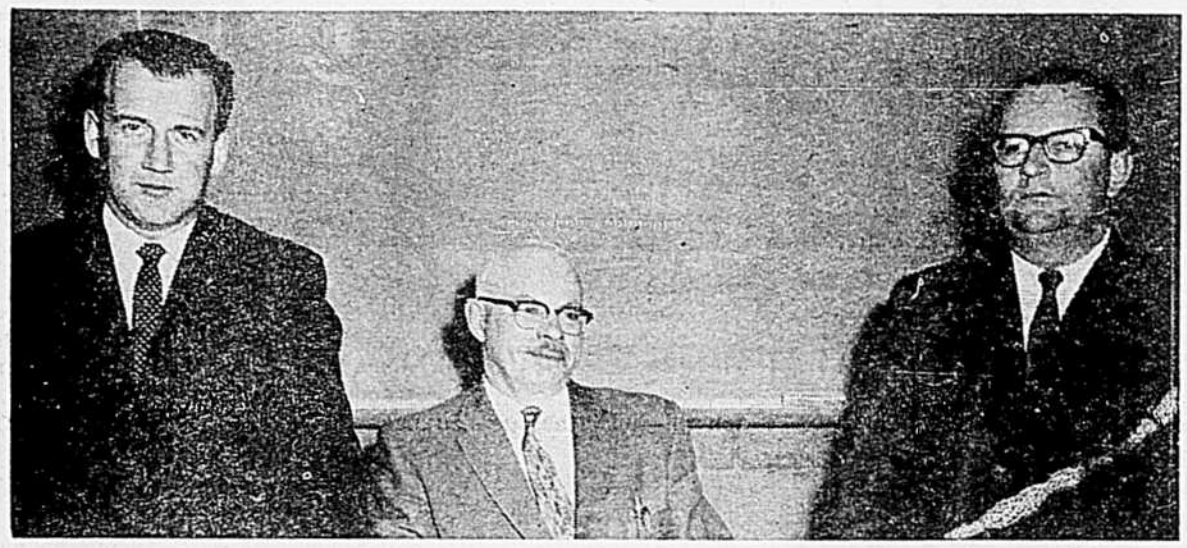
Un calendrier tel que préparé par le statisticien Réal Fournier fut soumi à l'assemblée. Cependant il devra être revisé car quelques terrains ne seront pas libres à certaines dates à cause d'événements majeures comme les expositions.

Les joutes d'ouverture le 31 mai sont les suivantes: dans l'après-midi à 2 h. 30 Edmundston à Rimouski et Trois-Pistoles à Rivière-du-Loup. En soirée Edmundston à Trois-Pistoles et Rivière-du-Loup à Cabano.

Chaque équipe jouera 24 parties dont 12 à domicile.



● Les cinq gérants des équipes du groupement sont bien confiants de connaître une formidable saison. Ils sont : Gilbert Pelletier du Cabano, Fernand Picard d'Edmundston, Rowland Burgess des Tigres de Rimouski, Edgar April du Rivière-du-Loup et Théo D'Amours de l'équipe Trois-Pistoles . . .



● Le nouveau bureau de direction de la Ligue Régionale de Baseball est formé de Régent Ouellet de Rivière-du-Loup qui occupe le poste de secrétaire-trésorier, du président Albert Royer de St-Pacôme, et du statisticien, Réal Fournier, de Rimouski . . .

Ligue du BSL

Lors d'une assemblée tenue mardi soir à Price, la Ligue de Baseball du Bas St-Laurent a élargi ses cadres en vue de la prochaine saison qui s'ouvrira le 31 mai.

Deux équipes nouvelles ont adhéré au circuit ce qui porte le nombre des clubs à six. Les nouveaux-venus sont le Nazareth et le club J.O.C. de Rimouski. Les équipes de l'an dernier qui demeurent dans la mêlée sont Matane, Price, Mont-Joli et Amqui.

Le nouveau président élu est Jean-Yves Fournier de Rimouski, un ex-sportif de Price. Le secrétaire est Georges Albert.

Chaque équipe jouera deux parties par semaine.

La prochaine réunion aura lieu de nouveau à Price le 19 mai.

Soirée de remise de trophées

Deux soirées de remise de trophées de quilles auront lieu en fin de semaine.

Vendredi au Rocher-Blanc les Utilités Publiques tiendront leur soirée annuelle de remise de trophées. Les vainqueurs des différentes compétitions soit de quilles, hockey, tennis et autres seront honorés. C'est à cette occasion que l'on dévoilera le nom du nouveau président pour la prochaine année.

Samedi soir au Rocher-Blanc également ce sera la soirée de remise de trophées de quilles pour les activités du Centre des Loisirs.

EN MARGE DES SPORTS



par: Marc Vaillancourt

Au terme de la dernière assemblée de la Ligue Laurentienne de baseball, lundi soir au Foyer-Patro de Rivière-du-Loup, nous devons en conclure que la porte s'est ouverte un peu plus grande à l'importation de joueurs étrangers . . . L'ambition tue son homme, et nous ne voudrions pas que l'ambition des dirigeants de chaque club du circuit régional vienne un jour à tuer notre baseball . . . Conservons toutefois l'espoir que l'importation soit toujours au moins limitée . . . A Rimouski, le gérant des Tigres, Rowland Burgess, a une fois de plus affirmé que la direction du club local est contre l'engagement de joueurs étrangers sur son propre alignement . . . "Nous avons connu du succès avec nos joueurs locaux, et c'est avec eux que nous continuerons à opérer dans la Ligue Laurentienne", voilà un commentaire que nous avons entendu à maintes reprises de la part de la direction des Tigres . . . L'entrainement du Rimouski a débuté cette semaine, et tous sont cordialement invités à prendre part aux séances de pratique . . . Selon Pierre Royer, l'habile troisième but du Rivière-du-Loup, le lanceur Y.-Guy Ouellet ne serait pas de calibre pour la Ligue Laurentienne . . . Donc avis à Ouellet de relever ce défi, car il prendra part à l'entrainement des Tigres . . . Paul-Emile Tremblay s'entraine régulièrement à l'intérieur, et retrouve graduellement sa bonne forme d'antan . . . Gaston Lebel, Gaston Côté et Georges Côté, sont trois joueurs locaux qui devraient participer régulièrement à l'entrainement du club de baseball local . . . Raymond D'Amours, le joueur tant controversé qui a figuré sur l'alignement du Rivière-du-Loup, l'été dernier, et qui fut l'objet d'un scandale au sujet de son éligibilité, a été définitivement accepté et figurera sur l'alignement des Loups . . . Jean-Guy Noël reviendra avec le Rivière-du-Loup, mais comme simple pilote de l'équipe . . . Rivière-du-Loup alignera un lanceur que l'on dit supérieur à Ronnie Leblanc et ce qui n'est pas peu dire . . . Son nom, Gilles Bernier, de Sherbrooke et surveillez-le . . .

Le gérant du Edmundston Elmer Deprey de Madawaska, n'était pas éligible comme joueur l'an dernier, mais son nom fut soumis à nouveau et figurera sur l'alignement des Républicains, cet été . . . Daigle, un autre joueur de Madawaska, Maine, jouera également avec les Républicains . . . A Trois-Pistoles, Théo D'Amours comptera à nouveau sur les services de Jean-Guy Morrissette, et Claude Ste-Marie, qui reviendra avec l'équipe après une absence d'une année . . . D'autre part, le retour de Pat Simard, quoique probable, n'a pas été confirmé officiellement . . . Simard a d'ailleurs offert ses services aux clubs Rivière-du-Loup et Rimouski, qui rejetèrent cette offre de ce lanceur à la balle rapide . . . Nick Pineau, le bouillant receveur du Trois-Pistoles au cours des deux dernières années, travaille actuellement sur la Côte Nord, et il semble qu'il ne jouera pas à Trois-Pistoles, cet été, à moins d'entente à la dernière minute . . . Concernant les activités de la Ligue de baseball du Bas St-Laurent, une première assemblée aura lieu, cette semaine . . . Quatre équipes, et probablement cinq formeront les cadres de cette ligue . . . Nazareth est une nouvelle équipe qui sera inscrite dans la Ligue du Bas St-Laurent . . .

Jean-Guy Morrissette, qui a connu une fulgurante fin de saison avec les Barons de Clevelant, a été fêté par ses nombreux amis et supporteurs, mardi soir, à Causapscal . . . Michel D'Amours est de retour à Rimouski après avoir pris part à une séance d'entrainement avec les Barons de Sorel, car on a vite constaté qu'il n'était pas de calibre pour ce club junior! . . . Des réparations ont été faites au stade de baseball local . . . On a reculé et agrandit l'abri pour les joueurs . . . Au moins quatre équipes feront partie de la ligue de balle-molle de la J. O.C. St-Germain . . . Ce circuit entrera en opération d'ici la fin du présent mois, selon son principal organisateur Osmond Plourde . . . Le terrain de golf du Bic sera à la disposition des golfeurs, le samedi 16 mai prochain . . . Par contre l'ouverture officielle du chalet coïncidera avec la soirée sociale qui aura lieu vraisemblablement, le samedi 23 mai prochain . . . Mentionnons également l'ouverture du Club Boule Rock, de Métis, en fin de semaine, soit le samedi 9 mai . . . Dans quelques heures la saison du golf sera définitivement lancée, et, pour plusieurs les derniers long mois de l'hiver auront été tout une pénitence . . . Il est dans le domaine du possible qu'un financier de la ville ajoute des glaces de curling à un projet d'envergure, qui débutera dès cet été par l'aménagement d'un champ de tir au pigeon d'argile . . . Nos félicitations à Ernest Wells qui a été élu dernièrement nouveau président du Club de Curling de Rimouski . . . C'est un choix qui ne pouvait être plus justifié envers cette personne qui est l'âme dirigeante du curling à Rimouski depuis de nombreuses années, tant comme joueur et les immenses services qui ont largement aidé à faire progresser ce sport dans notre ville . . . Après avoir été nommé président honoraire de la Ligue Laurentienne de baseball, M. Léo Thoral a été choisi comme nouveau directeur des Loups de Rivière-du-Loup . . . Il demeurera attaché à un sport qui le tient beaucoup à coeur, et nous le félicitons de cette nomination . . . Il est fort probable que le Tournoi Régional O'Keefe ait lieu au Club de Golf de Matane, cet été . . . Le Tour cycliste du St-Laurent débutera à Matane, cet été, et Rimouski sera l'une des nombreuses villes de la province où il y aura un sprint . . . Egalement, on parle beaucoup de la présentation d'une course en circuit fermé groupant tous les cyclistes de cette compétition provinciale . . . Nous aurons certainement plus de détails à ce sujet au cours des prochaines semaines . . .

On fête Morissette

Jean-Guy Morissette était mardi l'objet d'une fête que lui ont offerte ses concitoyens de Causapscal. La population de cette localité par l'entremise du conseil de ville, des corps publics et associations veut rendre hommage à cet athlète qui a fait honneur à la région en brillant d'un vif éclat dans les filets des Barons de Cleveland de la Ligue Américaine qui ont vaincu les As de Québec dans la finale pour le trophée Calder.

Morissette qui comme on sait s'alignera cet été pour le club de baseball Trois-Pistoles de la Ligue Bas Laurentienne était le gardien de buts de relève de Charlie Hodge cet hiver avec le Canadien de Montréal. Dans une joute à Toronto Morissette est devenu le premier joueur natif du Bas St-Laurent à prendre part à une joute du calendrier régulier de la Ligue Nationale de hockey.

Dernièrement Sam Pollock directeur des clubs fermes du Canadien déclarait que Morissette était considéré comme l'un des meilleurs gardiens de buts de l'organisation du Tricolore et qu'il était promis à un bel avenir.

Causapscal à l'instar des autres populations de notre région a donc raison d'être fier des succès d'un gars de chez nous.



● Un autre athlète de la région dont nous avons raison d'être fier est Jean-Claude Lepage de Trois-Pistoles qui a compté 35 buts avec le Johnston de la Ligue de l'Est. Il sera invité au camp d'entraînement des As de Québec en septembre prochain.

Nos quilleurs



Une quilleuse et un quilleur de la région ont brillé en fin de semaine à Québec dans des compétitions provinciales.

Dans le tournoi provinciale Réjeanne Larouche de Rimouski s'est installé au premier rang avec une moyenne de 154.4 et dans la qualification pour l'heure des quilles du Québec Gilbert Proulx de Rimouski s'est classé troisième avec une moyenne de 177.7 . . .



● Laurent Boucher et Gaston Dionne qui ont fait un travail remarquable dans la préparation de la constitution de la Ligue Laurentienne de Baseball . . .



● Le sympathique cycliste Louis Devos, qui s'est fait plusieurs amis dans notre région lors de la classique Québec - Mont-Joli, a connu une mort tragique dans la course des "six jours" à Montréal ces jours derniers . . .

Les SPORTS EN PROGRÈS avec Claude Pearson



CEUX DONT ON PARLE . . .

— JEAN-GUY MORISSETTE : De retour de Cleveland, club avec lequel il a brillé dans les finales de la Ligue Américaine, cet athlète de Causapscal vient de signer officiellement un contrat avec les Lions de Trois-Pistoles . . . rencontré lundi il nous a révélé ne rien savoir au sujet de la rumeur voulant qu'il soit avec les As de Québec l'automne prochain . . .

■

— YVON-GUY OUELLET : Ce lanceur droitier de Price s'alignera cet été avec les Tigres de Rimouski . . . il comblera le vide laissé par le départ de Réal Garneau. Ouellet a de l'étoffe et s'il peut développer un changement de vitesse dans ses lancers il pourrait causer des surprises . . .

■

— YVON LAVOIE : Ce jeune athlète de Nazareth, que nous avons vu briller comme gardien de buts dans la Ligue de Cité et qui a lancé quelques parties avec le Rimouski l'été dernier, figure dans les plans de Raynald Morin qui veut en faire un de ses artilleurs débutants. Si Lavoie veut se plier aux exigences disciplinaires de son pilote nous lui prédisons une bonne saison . . .

■

— REAL FOURNIER : C'est lui qui a préparé le calendrier des parties de la Ligue Régionale de Baseball. Il n'était pas tellement satisfait de celui qu'il avait établi l'an dernier. Cette année c'est un fait qu'il a mieux réussi . . . tout le monde sait que ce n'est pas une mince tâche que de préparer une cédule pour cinq équipes.

■

— LOUIS DEVOS : Ceux qui ont connu ce cycliste à Mont-Joli l'an dernier ont sans doute appris avec stupéfaction son décès à la suite d'un triste accident dans la course des "six jours" à Montréal . . . Devos avait été le vainqueur de la classique Québec - Mont-Joli . . .

■

— ADRIEN COTE : Le gérant du club de hockey de Trois-Pistoles nous déclarait ces jours-ci qu'il adopterait une nouvelle politique en vue de la prochaine saison . . . il entend former son équipe avec des joueurs qui résideront à Trois-Pistoles, même s'il doit en embaucher de l'étranger car les voyages de ses joueurs de Rimouski et de Rivière-du-Loup lui ont coûté cher et causer des embarras . . .

■

— PIERRE BRILLANT : Ce Rimouskois est de retour en notre ville après avoir connu une autre bonne saison avec le Providence de la Ligue Américaine. Il a compté 32 buts pour un total de 104 en trois saisons. Ses projets pour l'an prochain ne sont pas définis. Jouera-t-il dans la Ligue du Bas St-Laurent ?

■

— LAURENT BOUCHER ET GASTON DIONNE : Ces deux sportifs, en préparant une constitution et une liste des règlements de la Ligue Laurentienne de Baseball, ont fait preuve d'une compétence et d'un dévouement dignes de mention . . . ce travail gigantesque permettra à notre baseball de fonctionner sur des bases solides . . .

■

— GILLES DAIGNEAULT : Voulant sans doute "exercer" ses signaux en prévision de son travail d'arbitre cet été il s'est fait aller les bras sur les commandes d'un John Deer dernièrement au terrain de baseball avec le résultat qu'il a creusé des abris pouvant accueillir les cinq équipes à la fois . . . Gilles n'y va jamais de main-morte comme on sait . . . croyait-il creuser un abri pour le Yankee Stadium . . .

■

— JEAN-CLAUDE LEPAGE : Cet excellent jeune joueur de hockey de Trois-Pistoles, qui a brillé avec les Citadelles pendant trois saisons et l'an dernier dans la Ligue de l'Est des Etats-Unis, serait mûr pour les As de Québec selon son ancien instructeur Len Corriveau . . . il figure dans les plans futurs des As . . . Corriveau nous déclarait : "il pourrait figurer tout aussi bien qu'un joueur comme Skippy Burchell" . . .

■

— WILLIE MAYS : Même blessé à une jambe il n'en continue pas moins de canonner des balles en dehors des terrains . . . il brisera le record de 61 circuits de Roger Maris . . .

■

— LES PHILLIES DE PHILADELPHIE : Ils seront l'équipe surprise dans la Ligue Nationale de Baseball . . . Ils se classeront devant les Dodgers . . .

■

— LES YANKEES DE NEW YORK : A la surprise générale ils ne répéteront pas leur exploit de finir premier au classement....

■

— GILLES BERNIER : Cet artilleur de Sherbrooke viendra prendre la relève de Jean-Guy Noël à Rivière-du-Loup. Selon certains dirigeants il sera le lanceur numéro un du circuit étant aussi puissant que le regretté Ronnie Leblanc.

■

— GILBERT PELLETIER : Ce représentant de Cabano à la réunion de lundi a fait preuve de jugement et de mesure en plusieurs occasions. Pelletier croit a juste raison que la course à l'importation va inévitablement faire périr le baseball régional. Toutefois, maintenant que Rivière-du-Loup a obtenu du renfort, pour être dans la lutte Cabano devra embaucher un lanceur de calibre ce qui causera des complications qui auraient pu être évitées.

PETITES ANNONCES

AVIS — Toutes les ANNONCES CLASSIFIEES doivent être payées avant publication, c'est-à-dire avant le MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE à midi.

La Direction.

A VENDRE

A VENDRE — Deux maisons, centre de la ville, près des communautés religieuses; aussi beau terrain 90 x 90, centre de la ville. S'adresser à Henri-A. Martin, Syndic, 160, Evêché, c.p. 129. Tél. 723-2344 ou 723-3456

A VENDRE — Maison genre bungalow avec garage, 7 pièces avec grand terrain pour cours à bois. Moulin à scie à vapeur, un camion, ainsi que rivière privée poissonneuse. Aubaine, cause départ. S'adresser: Lorenzo Dionne. Tél. 72

A VENDRE — Maison au centre du village du Bic, près de la coopérative. Cause: départ. Télé. 736-4788 ou 723-3005

A VENDRE — Au village de Pointe-au-Père, maison 2 étages, garage, terrain 100 x 140. Aubaine pour acheteur sérieux. Tél. 723-7055

A VENDRE — Maison d'été située au Cap à l'Orignal. Quatre chambres, cuisine, salon, solarium, toutes pièces meublées. Vaste terrain dont une portion peut être vendue. S'adresser à Mme Adéodat Saucier, 4709, Ch. Côte Ste-Catherine, Montréal, 26.

A VENDRE — Magasin général, avec deux loyers et grand terrain, situé à St-Valérien au centre du village. S'adresser à: Léo Richard, St-Valérien. 736-4526

A VENDRE — Propriété comprenant restaurant, salle de réception, logement privé, grand terrain, rue principale à Amqui, avec ou sans l'ameublement. Intéressés s'adresser au propriétaire, Auguste Ruest, 134, Boul. St-Benoit.

A VENDRE — Campement St-Simon, 3 chambre à coucher, cuisine, living, salorium, eau source et toilette intérieur "gyproc" extérieur "clapboard" vernis, complètement meublé. Voir Léo Jean, St-Simon de Rimouski.

A VENDRE — Grand chalet, situé au Rang 6 de St-Marcellin, meublé. Tél. 723-3667 (p)

A VENDRE — Terrain, .04 le pied carré. Tél. 723-8649

TERRAIN A VENDRE — Surface environ 32,000 pieds (environ 125 x 260) magnifique vue sur le fleuve, à l'ouest église Sacré-Coeur. S'adresser à 723-6913

A VENDRE — 70 terrains, place Bellevue, paroisse St-Germain. Tél. 723-6826

A VENDRE — Terrain 6000 pi. car. pourvu des services d'eau et d'égout, bonne condition. Situé rue Dubé. S'adresser à Jean-Marie Perron, 44, rue Tessier, Rimouski.

A VENDRE — Terrain 89' x 100' situé rue D'Auteuil à Ste-Agnès. 723-4329

A VENDRE — Compost végétal fait entièrement de matières organiques, excellent pour augmenter vos fumiers d'écuries et améliorer la qualité des récoltes. Voir ou appeler M. D. Baril, Ste-Luce-sur-Mer, Co. Rimouski. Téléphone 739-4422

A VENDRE — Auto Morriss Oxford 4 portes en très bon ordre, prix d'aubaine. 73, St-René. Tél. 723-5324

A VENDRE — Roulotte équipée, 10 x 6 en très bonne condition. Tél. 783, Amqui.

A VENDRE — Accessoires de comptoir-lunch (silex avec poêle 4 ronds, poêle à patates-frites, éplucheuse, poêle à hot-dog). Tél. 723-8828

A VENDRE — Ameublement de chambre à coucher, en noyer, un mobilier de salle à manger également en noyer, ainsi qu'autres meubles. S'adresser à 723-5339, ou à 315 St-Germain.

A VENDRE — Robe de mariée très propre, en poult de soie et organza de nylon, longue, 11 ans. Tél. 724-4721 après 5 heures.

A VENDRE — Six appareils de télévision usagés en parfait état. A compter de $75.00 Robert Dessureault, Ltée. Tél. 723-3216.

A VENDRE — Grange 81 x 42 pieds en très bonne condition, pour démolir $300.00 S'adresser à: Charles Rioux, C.P. 9, St-Jean-de-Dieu. Tél. 112

A VENDRE — Machine à coudre électrique neuve sur cabinet. Prix d'aubaine. 723-7052

A VENDRE — Boutique à bois comprenant planeur, carroyeur, différentes scies et autres machines. S'adresser à: Louis Beaulieu La Trinité-des-Monts. 50-s-12

VENDONS, ECHANGEONS, meubles de toutes sortes, neufs et usagés. Mobiliers de chambre, salon, cuisine, poêles, laveuses, télévisions Electrohome, vente, service et échange. Les Enchères Cherrier, Ltée, 105, St-Germain, Rimouski. 723-7373

A VENDRE — Boite en métal pour camion 12 pieds ainsi que dompteuse Brantford 16 tonnes, comme neuf. Valeur $2,400. pour $1,400. S'adresser à Jacques Mercier. 723-2728

A VENDRE — Beau choix de laveuses usagées en très bonne condition. A compter de $25.00 Robert Dessureault, Ltée. 723-3216

A VENDRE — Tracteur de jardin, 5 forces, avec accessoires, très bon prix. S'adresser à tél. 723-7471 ou 723-6227

A VENDRE — Chauffe-eau au gaz propane. Prix d'aubaine. Signalez 723-3007 (p)

A LOUER

A LOUER — Logements chauffés de 4 et 8 pièces, 220v., prélarts posés. Ainsi que sous-sol chauffé de 4,000 pieds. S'adresser à Mme Jean-Paul Joubert. 723-3201

A LOUER — Logement six pièces. S'adresser à: 723-6381

A LOUER — Maison neuve, chauffage central, 6 pièces plus chambre de bain, avec cave et garage et salle de jeux, située près du 2e Rang, Rimouski, endroit tranquille et reposant, vue sur la ville et le fleuve, environ 1 mille des Ecoles. S'adresser à Rimouski, tél. 723-2360 ou à Armand Levesque, C.P. 88, Ste-Hélène de Kamouraska.

A LOUER — Logement 5 pièces non chauffé (premier plancher) libre immédiatement. S'adresser le soir et à l'heure des repas à 723-7168 ou à 9-A, Ste-Thérèse.

A LOUER — Logement chauffé, cinq grandes pièces, moderne, situé au 2e étage, édifice Magasin Desjardins, 100, rue Rouleau. Tél. 723-8506. Libre immédiatement.

A LOUER — Deux logement 5 pièces, plus chambre de bain en céramique, planchers en tuiles à la grandeur, chauffage zone à chaque logement, installation laveuse et séchoir, balcon, cours clôturées pour enfants, libre 1er juin. S'adresser à 215 Cathédrale. 724-4346

A LOUER — Logements chauffés de 4 pièces modernes, 220v, thermostat, libres immédiatement à 336, St-Germain. S'adresser à Marc Vaillancourt, 723-8893 ou 723-3104

A LOUER — Logements meublés ou non 4 pièces bien propres pour jeune ménage ou 3 à 4 filles, 220v, libres premier mai, centre des affaires. 351 St-Germain, apt. 4. 723-3811

A LOUER — Logement de 4 pièces plus salle de bain, chauffage eau chaude, entrée 220, maison genre bungalow, libre 1er juin. 777, 1ère Rue, Rimouski-Est. Tél. 723-6017

A LOUER — Logement chauffé, 4 pièces à 117, St-Laurent.

A LOUER — Logement moderne 4 pièces chauffé. (Cause de départ). S'adresser à 64, St-Laurent, Apt. 5. 724-4631

LOGEMENT A LOUER — Entrée 220. Maison neuve à vendre. S'adresser à 124, Tessier. 723-3408

A LOUER — Logement moderne 4 pièces plus chambre de bain. S'adresser à 140, St-Germain. 723-2194 ou 723-6072

A LOUER — Logement moderne 4 pièces prix abordable, avec nouveau système de chauffage électrique, 220v. Aussi à vendre poêle à l'huile en parfaite condition. S'adresser à 3, Evêché. 723-5395

A LOUER — Deux logements, un de 3½ pièces, un de 2½ pièces, chauffés. S'adresser à 142, Cathédrale aux heures de bureau.

A LOUER — Logement 3½ pièces, poêle et frigidaire fournis, libre premier mai. S'adresser après 6 heures à 723-7941

A LOUER — Logement de 2½ pièces. Tél. 723-7444

A LOUER — Deux pièces chauffées éclairées (chambre de toilette et entrée indépendantes) pour couple ou personne seule. A visiter de 5 h. à 9 h. p.m. à partir du 9 février, à 116, 5e Rue. Tél. 723-8830

A LOUER — Grande pièce (ou local) qui pourrait servir de bureau ou de salon de photographie. $50.00 par mois. S'adresser à la Ferronnerie Bérubé. 724-4188

A LOUER — Imprimerie à St-Robert, prête à opérer immédiatement, local et machinerie, 75.00 par mois. S'adresser à la Ferronnerie Bérubé. 62, Evêché 724-4188

A LOUER — Sous-sol chauffé, centre de la ville, conviendrait pour tous les genres d'entreposage, entrée indépendante (intérieure et extérieure). S'adresser à Marius Amiot, tél. 723-7738 ou 723-7960

A LOUER — Grande chambre avec usage du téléphone et télévision, libre 15 mai. $25.00 par mois. S'adresser à M. Jean-Baptiste Poirier, 109, 2e Rue, St-Pie-X

A LOUER — Deux hambres chauffées, électricité fournie, chambre de bain et cuisinette, meublées ou non. Conviendrait pour couple. Libre immédiatement. S'adresser à G.-A. Isabelle, 29 Doucet. Tél. 723-6380

CHAMBRE ET PENSION — Pour jeunes filles ou messieurs. Télé. 723-2350.

A LOUER — Bureau à 90, Cathédrale. S'adresser à 88, Cathédrale. Tél. 723-2550

DEMANDES

HOMMES DEMANDES — Hommes ou femme pouvant fournir clientèle avec Produits Watkins dans la ville de Rimouski. Aucun déboursé nécessaire. Gagnez $75. et plus par semaine. Temps plein ou partiel. Ecrire à J. Gauthier.

ON DEMANDE — Une femme pouvant conduire une voiture... Si vous pouvez consacrer trois ou quatre heures par jour à un travail rémunérateur, en communiquant régulièrement chaque mois avec les clients du Studio Girl Cosmetics, établis dans le voisinage de Rimouski, et en livrant des marchandises de poids léger, écrivez immédiatement à Studio Girl Cosmetics, Dept. CW45, 840, Lafleur Ave., Montréal 32. **Ce travail rapporte $5.00 et plus de l'heure.**

ON DEMANDE — Aide familiale pour couple, bonnes conditions de travail, devra coucher chez-elle. S'adresser à 25, Rouleau. 723-3282

PERSONNEL

ATTENTION — Faites réparer et peinturer vos bicycles avant le printemps. Confiez ces réparations à un expert. M. Marius Harvey, 84, 14e Rue, Rimouski Tél. 723-3075

A VOTRE SERVICE — Atelier complet d'ART GRAPHIQUES photographie, photogravure, photolitho, ozalid. **Imprimerie Blais.**

INSTITUT DE JUDO DE RIMOUSKI — Hommes, femmes, enfants, adressez-vous salle 302, Centre des Loisirs St-Germain, mardi et jeudi à 7 h. p.m., samedi à 4 h. p.m.

TIRAGE — La gagnante du tirage chez Marcelle Coupons Enr. 4, ave Michaud est Mme Yvon Landry, de Rimouski. Mme Camille Gagné a tiré le billet chanceux.

ATTENTION — Pour nettoyage de vitres, plafonds, murs, planchers de bureaux, maisons privées ou chalets. Adressez-vous à: Entretien Moderne Enr. 723-5844

DEMANDES — Bon commerce Rawleigh maintenant vacant dans Rimouski. Commerce bien établi. Excellente occasion. Temps plein. Ecrivez Rawleigh, Dept. E-598-189, 4005 rue Richelieu, St-Henri, Montréal.

Valeurs de Placement

Obligations de Gouvernements, municipalités, commissions scolaires, institutions religieuses, utilités publiques, etc.

LOUIS CHENARD
Tél. 736-4398
C. P. 127 — Bic

BUREAU à LOUER

(910 pieds carrés)

Edifice moderne à l'épreuve du feu. Situé au centre des affaires, rue St-Germain, à Rimouski.

Pour informations, signalez:
723-2452 ou 724-4392

À LOUER

APPARTEMENTS MODERNES

LE SÉJOUR INC.

LOGEMENTS A LOUER A LA CONCIERGERIE LE SEJOUR

14 rue St-André

Appartement de 1½, 2½ et 3½ pièces

S'ADRESSER A
CHARLES DEMERS — 723-3327
OU AU CONCIERGE
M. JEAN-GUY LEMIEUX — 723-8744

PART DE CLUB A VENDRE

Territoire sous bail — Superficie: 8 milles carrés. Excellent territoire de chasse au chevreuil, à l'orignal et à la perdrix. Ecrire à:

SECRETAIRE-TRESORIER,
CLUB DES RAPIDES INC.,
13, rue St-Jean-Baptiste,
Rimouski, P.Q.

À VENDRE

Chalet meublé à Mont-Joli.

S'adresser à:

M. ROCK NADEAU
Tél. 775-5253 ou 775-3065

BONNE DEMANDÉE

pour prendre charge de maison de trois enfants.
Bon salaire à personne qualifiée.

S'adresser à tél. 723-9133

MOMENTS MÉMORABLES DU SPORT AU CANADA



UN AUTRE RECORD PAR HOWE . . . et une autre peinture admirable vient s'ajouter à la collection "Moments mémorables du sport au Canada", de La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance. La grande vedette Gordie Howe (à gauche) de l'équipe de hockey Red Wings de Détroit montre à ses fils, Marty (au centre) et Mark (à droite), une reproduction en couleur d'un tableau peint par l'artiste montréalais Jacques Tremblay. Le tableau illustre l'exploit, sans précédent dans l'histoire de la Ligue Nationale de Hockey, de Howe en comptant son 545ème but. Des reproductions en couleur de ce moment mémorable sont disponibles gratis des bureaux et des agents de La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance.

rimouski mondain

■ M. et Mme Roger Thomas et leur fille Claire, gagnante aux finales provinciales des FMQ, étaient en ville en fin de semaine, rencontrant plusieurs amis qu'ils s'étaient faits durant leur séjour en notre ville, avant leur départ pour Chicoutimi.

■ Sont allés à Dubreuilville, assister aux obsèques de Mme Thomas Desgagnés, ancienne Rimouskoise : M. et Mme Gabriel Gauvin, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, Mme Julia Corbin, Mme Léopold Cloutier, M. Jacques Desgagnés, Mlle Réjeanne Joubert.

■ M. Georges Bouchard, gérant de la Caisse Populaire, passera la semaine à l'Institut Desjardins de Lévis pour un cours de perfectionnement en coopération.

■ M. et Mme Claude Robitaille et leurs enfants nous ont quittés pour aller résider à Québec.

■ Mlle Thérèse Ringuet est revenue d'une croisière aux Antilles sur l'*Empress of Canada*.

■ Madame Paul Murdoch, de Chicoutimi, était en ville, en fin de semaine.

■ M. ClaudeDe schamps, Mme Hélène Massicotte-Stevens, Mlle Denise Raymond, de Montréal, ont passé la semaine en notre ville, pour la tenue des Festivals du Musique du Québec.

■ Mlle Rolande Desjardins a passé un mois de vacances au Mexique.

■ M. et Mme Maurice Lamarre et leur famille sont partis pour aller résider à Québec où M. Lamarre, agronome, a été promu au Ministère de l'Agriculture.

■ Mlle Micheline Garon, de Québec, a passé la fin de semaine à Rimouski.

■ M. Louis Paquet a passé le fin de semaine à Montréal.

Le congrès provincial de l'A.P.C.V. à St-Hyacinthe

L'association professionnelle catholique des voyageurs de commerce du Canada tiendra son 50e congrès annuel à St-Hyacinthe les 23 et 24 mai 1964. Le congrès se déroulera au centre Notre-Dame et comportera une activité spéciale, l'étude du statut professionnel des voyageurs de commerce. Les congressistes discuteront également sur différentes résolutions en vue d'améliorer leur profession. Des conférenciers de marque prendrons également la parole durant le congrès.

La Section St-Hyacinthe qui reçoit les voyageurs a préparé un comité féminin pour recevoir les épouses.

Le samedi soir 23 mai, un cocktail sera servi au Club de Golf ; il sera suivi d'un banquet ou un conférencier éminent prendra la parole. La causerie sera suivie de la remise des diplômes aux nouveaux V.A.

Le Commissaire du congrès et Guy Lebrun V.A. président de la section St-Hyacinthe. Les voyageurs membres ou non qui désireraient de plus amples informations sur les activités du congrès peuvent écrire à Fernand Ménard l'organisateur du congrès ou à Roger Larivière V.A., C.P. 272 St-Hyacinthe. Tous les voyageurs sont les bienvenus.

A LOUER
Logement chauffé de six pièces à 231, St-Germain. Entrée 220. Libre le 1er mai. **Tél. 723-2501**



SI LE CHAPEAU VOUS VA . . . — M. Donald Gordon, président et directeur général du Canadien National, coiffe le chapeau du centenaire de la Confédération que lui a remis M. Frank MacKinnon, président du comité du centenaire de la confédération à Charlottetown pour prononcer une conférence devant les membres du Canadian Club, et il leur a déclaré "qu'être indifférent à la survivance du Canada français c'est être indifférent à la survivance du Canada tout entier." (Photo CN)

MINISTERE DE LA VOIRIE
Province de Québec

SOUMISSIONS

Propriété Gustave Thériault
Dossier 17406-63

Le Ministère de la Voirie demande des soumissions pour la vente d'une propriété située au numéro 408, rue St-Germain, dans la ville de Rimouski, comté de Rimouski.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe spéciale que les soumissionnaires pourront se procurer aux adresses suivantes :—

Bureau de la Voirie
Rimouski,
Comté de Rimouski
ou
Ministère de la Voirie,
Bureau E-5,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

L'enveloppe de soumission devra mentionner le numéro de dossier 17406-63.

Il s'agit d'une maison de 1½ étage, de 35' x 41', finie brique et pierre naturelle. Toit en papier asphalté. Murs intérieurs en gyproc. Plancher en bois mou et contreplaqué. Une salle de bains. Système de chauffage à eau chaude.

Cette bâtisse devra être déménagée ou démolie dans les 15 jours qui suivront l'acceptation d'une des soumissions.

Pour informations, s'adresser à M. Gilles Desrosiers, ing. p., Bureau de la Voirie à Rimouski, ou au Bureau de la Voirie à Mont-Joli, Comté de Rimouski.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du ministère des Finances pour le plein montant de la soumission.

Les soumissions seront adressées au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2 h. 30 P.M. heure avancée de l'est, le 12 mai 1964, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
Sous-ministre de la Voirie.

PLACEMENTS
- Placements garantis
- Investissements variables
- Fonds mutuels
- Dépôts garantis
- Fiducie

David Duchesne
Tél. 723-8623

AVIS
Je sous-signé ne me rends pas responsable des dettes contractées en mon nom par mon épouse née Laurette Blanchette.
Siméon Deschesnes,
Les Hauteurs

TERRE A VENDRE
Située à St-Gabriel à 1½ mille du village, 125 acres. S'adresser à **Roger Levesque, C.P. 866, Forestville, Co. Saguenay. Tél. 342**

SALLE DE RÉCEPTION
Confiez votre réception de noces, soirées et banquets à des personnes qualifiées. Adressez-vous à :
L'HOTEL POINTE-AU-PERE
723-9927
Vaste terrain de stationnement

DEVENEZ PROPRIETAIRE
ROLAND LEVESQUE
entrepreneur en construction
Terrain à votre choix dans : St-Pie-X - Sacré-Coeur - Ste-Agnès
200, Cathédrale — Rimouski — 723-3772 ou 723-3810



M. Roger Cluy, m.s.s., du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, portant la parole à Notre-Dame du Lac devant une trentaine de représentants des comités locaux d'aménagement des comtés de Rivière-du-Loup et du Témiscouata. (Studio Janine)

Dragage au port de Matane

Le ministre des Travaux publics, l'honorable Jean-Paul Deschatelets, annonce qu'on a adjugé à McNamara Marine Limited, de Toronto (Ont.), un contrat de $84,500, pour le dragage du port à Matane, P.Q.

Cette compagnie a présenté la plus basse des quatre soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions publiques, dont le délai de présentation se terminait le 1er avril 1964. L'offre la plus élevée se chiffrait à $94,250. Les travaux sont censés être terminés d'ici le 31 juille t1964.

Les travaux comprennent le dragage du bassin du gouvernement, du bassin de l'est, du chenal d'accès, du bassin collecteur, du bassin de l'ouest et, au besoin, du bassin Hammermill. Ce dragage facilitera l'accostage de tous les cargos et du traversier qui viennent dans ce port qui est l'un des plus achalandés de la rive sud du fleuve St-Laurent, à l'est de Québec.

Le traversier "N.A. Comeau", qui fait le service quotidien entre Matane et Godbout, mouille dans ce port régulièrement. Le port sert aussi à des cargos affectés au transport du bois à pâte, du bois de construction et des cargaisons mixtes.

Les plans et devis ont été préparés au bureau de l'ingénieur de district du ministère des Travaux publics à Rimouski, P.Q.. M. J.-L. Vachon, ingénieur de district du Ministère à Rimouski, sera chargé de la surveillance des travaux.

Soirée dansante
avec orchestre
aux
Loisirs St-Robert
DIMANCHE 10 MAI
DONNEE PAR LA J.O.C.

Restaurant Mon Copain
723-7455
LIVRAISON GRATUITE

Avec le BAEQ

(Suite de la 1ère page)

Du Mardi, le 12 mai, au *Dimanche*, le 17 mai ;

Visite de toutes les familles et de toutes les habitations par les membres du comité local d'aménagement.

Dimanche, le 17 mai ;

Retour des enveloppes et questionnaires remplis au responsable de la campagne dans la localité.

Jeudi, le 21 mai ;

Réunion du comité local d'aménagement pour la compilation des résultats obtenus par l'inventaire.

Quand cette campagne sera terminée, des réunions se tiendront successivement dans chacune des localités pour l'analyse et la discussion des résultats obtenus. Ce travail sera facilité par un instrument qui sera fourni aux comités locaux d'aménagement par le B.A.E.Q.

Cet inventaire de la main d'oeuvre ne constitue que la première étape dans le travail que devront effectuer les comités pour une meilleure connaissance de tous les aspects de la réalité de leur paroisse aussi bien que dans la recherche des solutions à leurs problèmes.

Campagne Intensive de Participation de toute la Population à l'Inventaire de la Main d'Oeuvre dans la Région Pilote d'Aménagement.

Au cours des deux semaines qui vont suivre, c'est-à-dire du 10 au 23 mai, les travailleurs des comtés de Rimouski et de Matane feront l'objet d'une étude approfondie entreprise par le Bureau d'Aménagement de l'Est Québec (B.A.E.Q.) de concert avec les comités locaux d'aménagement qui ont été formés cet hiver dans chacune des localités.

En effet les comités locaux passeront maintenant à l'action. Dans cette première étape de travail, ils assumeront l'entière responsabilité d'une recherche difficile concernant les travailleurs de leur localité. Dans chacun des comités sera choisi un responsable ; c'est sur lui que le B.A.E.Q. base le succès de l'enquête. L'exécutif du comité local aura la tâche d'organiser la campagne dans sa localité et de conduire l'opération. Les membres du comité se feront "chercheurs" et rendront visite à toutes les familles ; chacun des "chercheurs" sera pourvu des instruments nécessaires pour recueillir tous les renseignements concernant les travailleurs ; le Guide de l'Interviewer, le Questionnaire A (blanc) concernant les travailleurs de la région, le Questionnaire B (jaune) pour ceux qui travaillent à l'extérieur de la région. En dernière alternative, le résultat de l'enquête sera égal au sérieux et au dévouement qu'aura mis chacun des membres de nos comités locaux dans leurs entrevues avec les travailleurs.

Si la population d'une région est la richesse la plus précieuse, elle demeure celle qui est la plus difficile aussi à étudier. N'ayant pas d'autres sources de renseignements pour connaitre les caractéristiques essentielles de cette ressource, la participation de la population s'avérait indispensable. Au cours de la deuxième semaine de la campagne, les animateurs sociaux des comtés concernés feront le prélèvement des échantillons qui permettront aux experts de faire les analyses scientifiques concernant les caractéristiques de la main d'oeuvre, ses besoins, ses revenus et la préparation scolaire ou spécialisée des travailleurs.

L'avertissement sera donné aux membres des comités locaux d'effectuer avec le plus de discrétion possible cette recherche. Les renseignements recueillis sont à caractère confidentiel. Aucun nom n'apparait ni sur les questionnaires ni sur les enveloppes. Cette enquête ne doit servir que les besoins du B.A.E.Q. ; elle n'intéresse pas l'impôt sur le revenu ni le ministère de l'Agriculture.

Le B.A.E.Q. souhaite vivement que cette campagne soit favorablement accueillie de la population du territoire-pilote d'aménagement pour prouver de cette manière qu'elle est la première intéressée dans ce travail de recherche qui permettra le relèvement économique de la région.

Référendum à St-Jean-de-Dieu

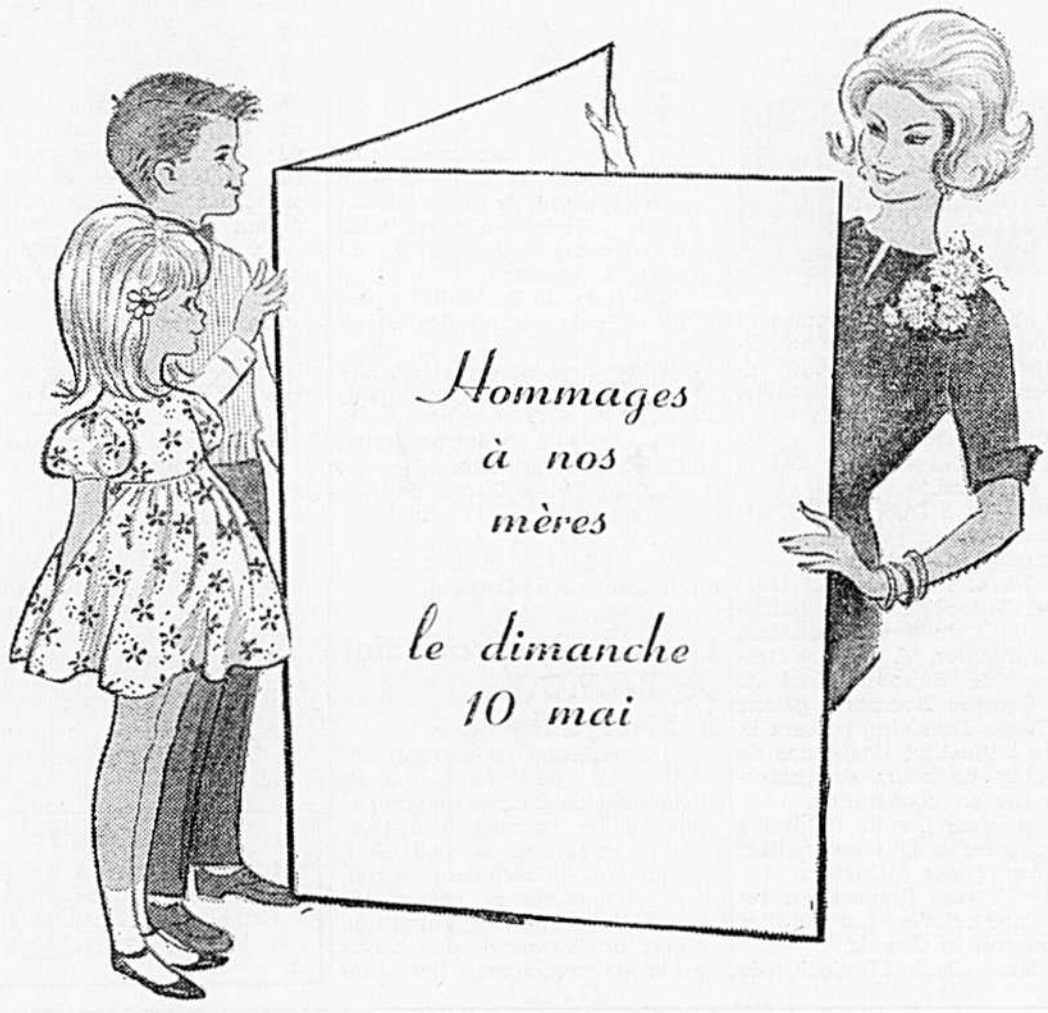
Les contribuables de la Municipalité de St-Jean de Dieu auront à se prononcer à nouveau pour un projet d'aqueduc et d'égouts lors d'un référendum qui sera tenu le 15 et 16 mai prochain. Cette décision a été prise lors de l'assemblée publique tenue le 25 avril dernier alors que 13 contribuables ont signé pour demander un référendum pour l'exécution de ce projet.

L'on sait qu'en février dernier les contribuables se sont prononcés pour ce projet et qu'il avait été battu que par quatre voix seulement pour l'égout et sept pour l'aqueduc.

Les contribuables, en général, ont hâte que ce projet se réalise car d'après le Ministère de la Santé l'eau est polluée dans une proportion de 75%

L'estimé de ce projet, qui se chiffre à $460,000.00, a été préparé par les ingénieurs Ménard & Marsan, de Rimouski, et les contribuables propriétaires auront à payer $42.00 annuellement si ce projet se réalise.

Ce montant de $42.00 élimine l'achat et l'entretien de pompe individuelle pour chaque propriétaire. Aucun compte d'électricité pour ces pompes et l'eau des caves ne sera plus un problème, puisque cette eau sera dirigée vers le nouveau canal d'égouts comme dans le plupart des Municipalités pourvues d'un tel système.



Une façon gracieuse de présenter ses voeux à sa mère n'est-elle pas de les accompagner d'un joli cadeau choisi parmi les articles qu'elle préfère :

Sacs à main de qualité, de toilette ou sport
Gants de chevreau, nylon
Echarpes de laine mohair
Foulards de soie
Jolies blouses
Superbes gilets
Sacs de voyage
Coquets tabliers de nylon
Pièces de lingerie : peignoir, robe de nuit, pyjama, jupon, gilet de lit.
Pantoufles.
Ensemble de sacs et boites de plastique pour ranger robes, chapeaux, gants mouchoirs, bas, sacs à main, etc...





Le Syndicat de Rimouski inc.
226, St-Germain

LE PROGRÈS DU GOLFE

LE PROGRES DU GOLFE, 8 MAI 1964

TROIS-PISTOLES À L'HONNEUR

L'Ambulance St-Jean encerclera la Gaspésie

Cette déclaration optimiste fut faite, samedi dernier, lors d'une réunion des officiers de l'Ambulance St-Jean à Rimouski, par le nouveau commissaire régional Maurice St-Pierre.

Cet organisme en secourisme, né viable, sa fondation dans Rimouski remontant à 15 ans, a rapidement progressé dans le Bas St-Laurent. A la fin de juin prochain, la région No 6 comprendra quarante et une divisions avec environ 800 membres.

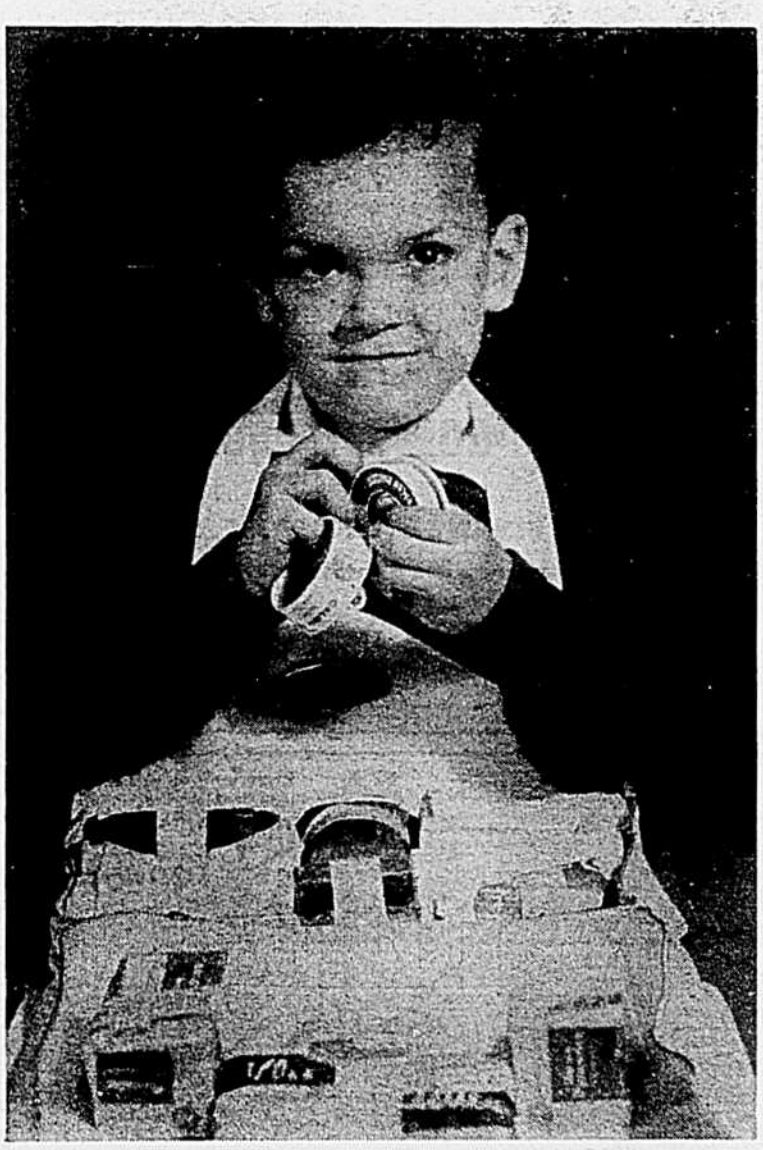
C'est alors que M. St-Pierre annonça la fondation d'une division dans les paroisses de St-Mathieu, St-Paul de la Croix, Ste-Anne des Monts et La Rédemption. Très prochainement, les localités de Biencourt, Méchins, Pointe-au-Père et Luceville auront chacune leur division autonome. Des cours de secourisme se donnent présentement en vue de ces fondations. De plus, les autorités municipales de Cap-Chat, St-Omer et Bonaventure ont manifesté let désir de posséder leur propre brigade.

Trophée régional

M. Viateur Langlois, récemment nommé surintendant régional, réclama à cette assemblée la collaboration des surintendants de Corps pour mener à bien l'immense travail à accomplir. Il révéla le résultat des compétitions en secourisme de quatre Corps Ambulanciers de la région baslaurentienne. La division de Trois-Pistoles se classa première conservant 189 points sur 200. La division du Sacré-Coeur obtint 163 points, celle de Sayabec, 159 points et la division féminine de Matane, 158 points. Félicitations aux vainqueurs. Ainsi, le trophée régional serait remis à Trois-Pistoles.



La division Ambulancière St-Jean de Ste-Angèle de Rimouski, avec ses 14 membres actifs, vient de terminer un cours de secourisme donné par le Dr Charles-U. Plante, chirurgien de la division. Plus de 75 personnes ont suivi avec intérêt ces cours de premiers soins. Lors d'une soirée récréative, M. René Pelletier, surintendant, annonça la nomination de M. Roméo Guimont, comme caporal instructeur et remit des certificats aux élèves qui avaient subi les examens des cours de secourisme avec succès. (Photo J. R. R. Gagnon)



(Photo J. R. R. Gagnon)

Un fils d'ambulancier de Mont-Joli fait l'examen minutieux de la nouvelle trousse de premiers soins mise à la disposition de l'Ambulance St-Jean, pour l'efficacité et l'utilité des soins de ses membres en devoir. Pour rendre cette trousse de cuir blanc, plus accessible à tous, les quartiers généraux de l'Ambulance St-Jean proposent à toutes les divisions ce nouveau modèle élégant contenant tous les articles nécessaires à un secouriste.

POUR AIDER LES MISSIONS :

▪ LEGS TESTAMENTAIRES ▪ AUMONES
▪ RENTES VIAGERES

ADRESSE : M. L'ABBE ROBERT MICHAUD
Directeur de la Propagation de la Foi
SEMINAIRE DE RIMOUSKI

CENTENAIRE DU SÉMINAIRE

Mesdames les épouses des anciens sont invitées à visiter le Séminaire (exposition Basque-histoire du Séminaire sur diapositives - publications des anciens) vendredi et samedi, de 9 à 12 heures, les 8 et 9 mai.

M. Gaston Dionne, professeur de culture physique au Séminaire et ses adjoints se chargeront de faire visiter la maison.

Les instituteurs du diocèse préparent leur onzième congrès

Actuellement la Fédération des Instituteurs et Institutrices du diocèse est à préparer son onzième congrès annuel qui se tiendra à Rimouski les 29 et 30 mai prochain.

Le thème qui sera développé lors de ces assises : "L'Educateur dans la cité nouvelle" traduit, à n'en pas douter, l'évolution profonde que subit présentement la profession de l'enseignant.

Le sujet ne manque sûrement pas d'intérêt, puisque depuis plusieurs mois déjà, l'épineuse question de l'éducation tient les manchettes de l'actualité au Québec.

Ministère de l'éducation, centralisation, école secondaire régionale, voilà des propos qui sont certes devenus familiers aux oreilles du public, mais qui recèlent une signification tout à fait particulière pour l'éducateur.

La création et l'imposition de nouvelles normes contribuent, non seulement à élargir les cadres d'une profession qui grandit trop rapidement, mais aussi à réaliser chez les éducateurs l'adaptation imposée par les exigences des temps dans lesquels nous vivons.

En effet, le sens du mot éducation a pris durant la dernière décennie une extension qu'on ne lui connaissait pas jusqu'alors. En 1964, le terme éducation ne correspond pas seulement à un ensemble de valeurs spirituelles, mais suppose de plus une relation très étroite avec les réalités économiques et sociales de notre monde moderne.

Il s'ensuit que le rôle de l'éducateur atteint aujourd'hui des dimensions gigantesques ; c'est de là d'ailleurs que vient la nécessité d'une adaptation : adaptation qui ne sera réalisée qu'avec la collaboration de tous les organismes intéressés au problème.

Les éducateurs sont conscients de ces réalités et le congrès sera pour eux l'occasion de repenser leurs concepts d'après cette nouvelle optique et de prendre position.

Le Comité de Publicité.

La visite pastorale au diocèse

C'est le samedi 23 mai, que Son Excellence l'Archevêque-Coadjuteur, Mgr Louis Lévesque, ouvrira la tournée pastorale diocésaine par St-Noël en se rendant, le 28 mai à Ste-Angèle pour poursuivre la tournée en visitant Ste-Jeanne d'Arc, La Rédemption, St-Moïse et Sayabec.

A l'horaire, pour juin, la dernière lettre pastorale de S. E. Mgr C.-E. Parent, nous apprend que Mgr Levesque visitera les localités de St-Damase, St-Cléophas, Ste-Paule, Val-Brillant, Ste-Irène, St-Léon le Grand, St-Zénon du Lac Humqui, St-Tharcisius, Amqui, Lac-au-Saumon, St-Alexandre des Lacs, Causapscal, Albertville, Ste-Marguerite-Marie, Ste-Florence. Il y aura interruption, en juillet, de la visite pastorale qui se poursuivra le 17 août à St-François d'Assise, St-Alexis, l'Ascension. Au début de septembre, seront visités les diocésains de St-André de Restigouche, Matapédia et St-Fidèle.

St-Mathieu

Reine des missions — Mlle Thérèse Ouellet, fille de M. et Mme Gérard-Omer Ouellet, de St-Mathieu, a été proclamée Reine des missions à l'Ecole Litalien, de Trois-Pistoles. Mlle Ouellet, de la 11e année générale, a conquis ce titre à l'issue d'un concours organisé à l'Ecole Litalien, dans le but de venir en aide au moins favorisés des pays de missions.

Croix-Rouge — Une campagne de souscription en faveur de la Croix-Rouge, ouverte le 5 mai, se terminera par une collecte de porte-en-porte, le 10 mai.

Divers — Son Excellence Mgr C.-E. Parent, archevêque de Rimouski, a rendu visite à sa soeur Anna (Mme Joseph Bérubé).

Voeux de prompt rétablissement à M. Auguste Thibault qui est présentement hospitalisé.

Décès

— A St-Paul de la Croix, le 2 mai, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Cyrille Dubé, époux de Dame Philomène Leblond.

Congrès eucharistique à Cabano

Cabano est la ville témiscouataine choisie par l'autorité religieuse diocésaine pour la tenue du congrès régional eucharistique de 1964. Ces assises eucharistiques se dérouleront du 26 au 28 juin avec la participation active des localités des vicariats Nos 1 et 17, exception faite de St-Eusèbe et de St-Elzéar. Les grands thèmes spirituels, animateurs et directeurs du congrès, sont les mêmes que ceux des six congrès tenus depuis 1957 à Rivière-Bleue, Méchins, Squatteck, St-Alexis, Trois-Pistoles et Amqui : les foyers sactifiés par l'Eucharistie, jardins des vocations.

À L'OCCASION de la FÊTE des MÈRES



Faites oublier les chaudrons à votre maman en l'amenant prendre un succulent repas au

Au Restaurant MON COPAIN
MENU DE CIRCONSTANCE

Que porterez-vous sous le soleil ?



Gardez la pose... Création de COLE of California, ce maillot de bain en tricot double d'ARNEL imprimé est à motif grec doré sur fond blanc.

Le choix d'une garde-robe appropriée est de première importance si l'on désire passer des vacances vraiment réussies. Il est dommage de devoir sacrifier de précieuses heures que l'on pourrait passer au soleil à l'entretien de cette garde-robe. Les toilettes d'été en Arnel sont faciles d'entretien : elles se lavent en un clin d'oeil et exigent peu de repassage. Les maillots de bain en Arnel sèchent rapidement et supportent les rayons du soleil.

Les sharkskins tricotés et les croisés, imprimés ou unis, les surahs imprimés, les toiles, les gaufrés et les jerseys, tous en Arnel, permettent de confectionner une garde-robe d'été idéale. Des toilettes pour les excursions, les promenades en yacht, les repas en plein air ou les bains de soleil sur la plage ou autour de la piscine, d'autres pour les grands soirs où l'on va danser sous les étoiles, toutes sont confectionnées avec le merveilleux Arnel ! Les coloris clairs et brillants sont grand teint, car l'Arnel aime le soleil !

Le blanc sera la couleur à la mode cette année et les tissus blancs en Arnel sont plus blancs que les autres tissus. Pour le week-end, rien de tel qu'un ensemble blanc en Arnel : la jupe plissée, le petit short court, un fuseau, deux chemisiers et une veste. Ajoutez à cet ensemble une robe de tennis en Arnel et un maillot de bain et vous voilà fin prête ! Autre avantage, ces ensembles tiendront dans une petite valise et, étant infroissables, seront tout aussi impeccables à votre arrivée.



Cette robe étroite en toile fraiche d'ARNEL est très nouvelle avec son devant à double boutonnage et sa ceinture tombante. Création de GAYTOWN photographiée au Hilton Hawaiian Village.



Un vêtement très à la mode : le pantalon recouvert de deux pans de jupe. Celui-ci, confectionné par LEBERG, est en croisé d'ARNEL uni et imprimé. Le chemisier est assorti.

■ La Croix-Rouge représente le mouvement pour la paix le plus vivant, le plus authentique de notre temps.

PRÊTS NIAGARA

Toujours là—
avec de l'argent...

pour consolider vos comptes
ou pour toute
autre raison valable.

$50.00 à $5,000.00

NIAGARA FINANCE COMPANY LIMITED
240 succursales d'un océan à l'autre

NF-64-51F

M. ROSAIRE LAVIGNE, gérant
166, St-Germain — 723-2275 — RIMOUSKI

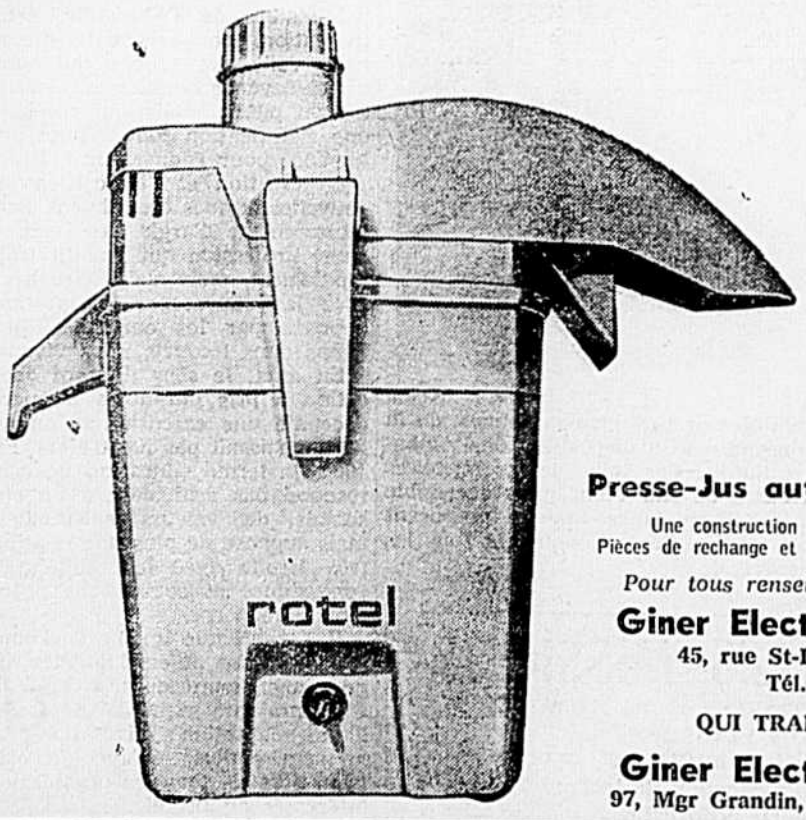
CONFIEZ-NOUS...



Votre
installation électrique
résidentielle-commerciale
industrielle - de ferme

ELECTRA

Estimé gratuit — 46, Cathédrale — 724-4433



Mieux vivre et plus sainement avec les jus de fruits et de légumes...

EXTRACTEUR
DE JUS CONTINUE

—EJECTION
AUTOMATIQUE
DES RESIDUS
—RENDEMENT
SURPRENANT
—EMPLOI
TRES FACILE
—NETTOYAGE
SANS PEINE

UN PRODUIT
DE QUALITE "ROTEL"

"Pour dynamisme, vigueur, vitalité, buvez vos légumes".
Dr Kirschner, M.D.

Presse-Jus automatique "Rotel"

Une construction toute nouvelle au monde
Pièces de rechange et service assurés — GARANTIE

Pour tous renseignements, s'adresser :

Giner Electro Juicer Ltd.
45, rue St-Laurent, Luceville
Tél. 739-4492

QUI TRANSMETTRA A :

Giner Electro Juicer Ltd.
97, Mgr Grandin, Ste-Foy — 653-2636

LE PROGRÈS féminin

allez de l'avant avec ARNEL pour un plein été idéal



Ce maillot de bain en surah d'ARNEL, Hi-Holiday, est signé COLE of California. La petite jupe plissée de façon permanente. Elle se porte avec une ceinture nouée.

La garde-robe pour l'été 1964 a été conçue pour profiter des qualités d'emballage et d'entretien facile d'Arnel. On retrouve l'allure délicieusement féminine dans les jupes à plis souples, les tuniques à double boutonnage, les vareuses type robe-manteau lesquelles, boutonnées jusqu'au cou, donnent un petit air ingénu. Les maillots de bain d'Arnel moëlleux, séchant en un clin d'oeil, vont du blouson avec jupe au nouveau bikini "modeste" ; l'imprimé est à motifs abstraits ou floraux. Parmi les ensembles en denim solide d'Arnel pour le yachting et la voile on trouve le gilet à capuchon avec fermeture éclair et la jupe d'allure mutine couvrant le short Bermuda ou le pantalon fuseau.

Que vos vacances vous amènent à Hawaii, sous le soleil d'Espagne ou pour deux semaines au lac, Arnel est idéal sous tous les climats. Ces vêtements très en vogue étant infroissables sortent frais et pimpants de vos malles ; ils sont donc le prélude de bonnes vacances. Ils se lavent facilement, sèchent rapidement et demandent peu de repassage.

Les modèles de la nouvelle collection Arnel pour l'été sont en montre dans tous les magasins à travers le Canada.



Quand une jupe a-t-elle l'allure mutine ? Quand elle est faite de seersucker, portée avec des shorts Bermuda de denim, et mariée à un haut de seersucker assorti... le tout en ARNEL frais gris et blanc.



JACK POSLUNS a choisi l'ARNEL pour créer cette petite robe pratique à la fraiche jupe plissée, qui se porte avec un boléro matador brodé de galons. Avec le boléro, l'ensemble est ravissant pour les promenades ou les emplettes dans la journée. Sans le boléro, la robe est une toilette habillée pour le soir.

AVEC VOUS

CRÉATIONS CHEZ MADAME

REND HOMMAGE A TOUTES LES MAMANS

POUR SOULIGNER CETTE FETE,

GRANDE VENTE

DANS TOUS LES VETEMENTS DE MATERNITE

Offrez-lui un cadeau choisi avec tendresse
et spécialement conçu pour elle

CREATIONS CHEZ MADAME
connait ses goûts... et vous conseille :

Un chic sac à main est un cadeau idéal
Pratiques et modiques sont ces bas
Gants et carrés de tête
Toujours apprécié ce vêtement pour la tenue sport
Elle en rêve de ce chapeau
Offrez-lui ces fines lingeries signées PARIS
D'un goût exquis cette robe choisie
AUX CREATIONS CHEZ MADAME

CRÉATIONS CHEZ MADAME Enr.

20, CATHEDRALE **723-6360**

Mariages à St-Ulric

Le 21 avril, à 7 h. 30, Mlle Mathilda Michaud, fille de Mme Eugène Michaud, a épousé M. Lucien Lavoie, fils de M. et Mme Fabien Lavoie, de St-Adelme.

Le même jour, à 10 heures, fut béni le mariage de Mlle Paquerette Michaud, fille de Mme Eugène Michaud, et M. René Harrisson, fils de M. Léon Harrisson, de St-Adelme.

Le 25 avril, à 10 heures, fut célébré le mariage de Mlle Renée Bélanger, fille de M. et Mme Georges Bélanger, et M. Claude Deroy, fils de M. et Mme Léo Deroy, de Matane.

Incendie à Padoue

Il semble que l'incendie qui a détruit, dans l'après-midi du 2 mai, la grange-étable de M. Camille Béland, de Padoue, aurait été allumé par une étincelle provenant d'un feu de cheminée.

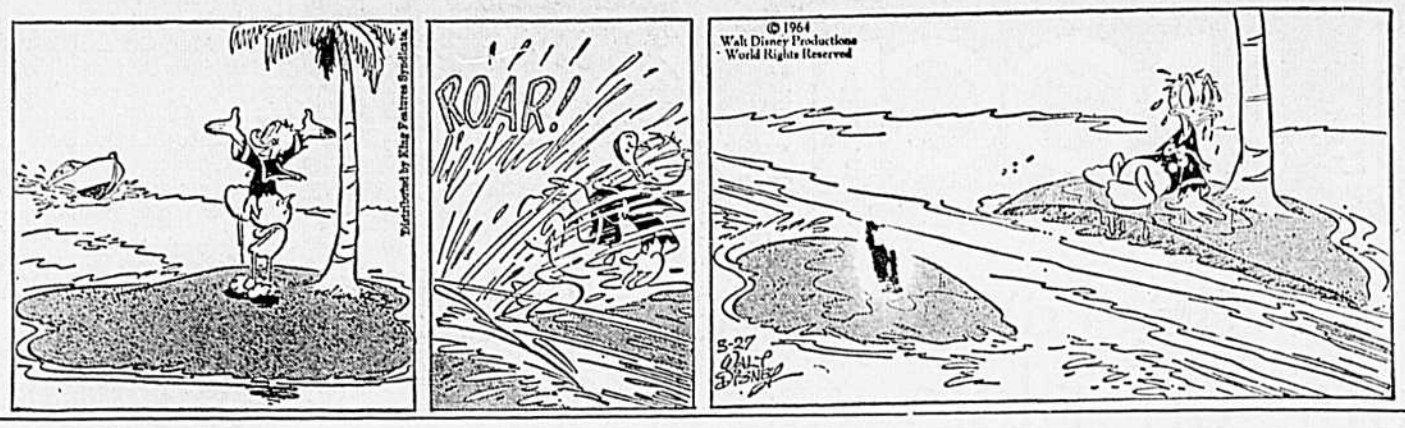
Une trentaine de volailles perdirent la vie dans cet incendie qui détruisit plusieurs instruments aratoires et les grains de semence, remisés dans cette bâtisse. Les autres animaux purent être sauvés. M. Béland ne possédait aucune assurance.

Padoue

Décès — Le 25 avril, à l'Hôpital de Rimouski, à l'âge de 10 ans, Gervais, fils de M. et Mme Hormidas Boucher (Jeannine Carroll). La dépouille mortelle avait été exposée chez Mme Alphonse Carroll, grand'maman, chez qui il demeurait.

Déplacements — M. et Mme Léandre Blanchette et leurs cinq enfants, de Montréal, sont venus résider sur la ferme acquise de M. Paul Ouellet.

M. Marc-André Lavoie s'est porté acquéreur de la ferme de M. Jean-Baptiste Bélanger.



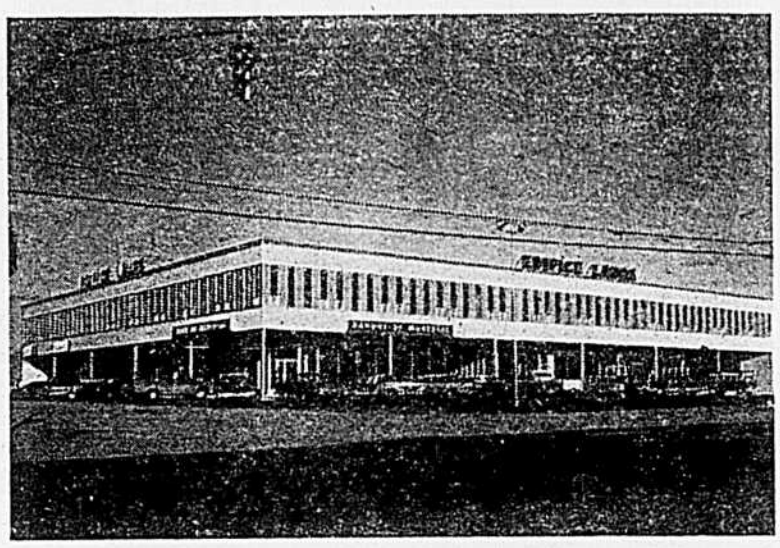
UN AVENIR PROMETTEUR

S'offre à l'avenue Laure. Sa situation géographie et le dynamisme de ceux qui s'y établissent sont des gages de son succès actuel et futur. Afin de profiter des grands avantages (accès facile, stationnement, clientèle de plus en plus nombreuse . . . etc.) de ce nouveau secteur en plein développement, les personnes désireuses de s'assurer un avenir enviable autant dans le domaine commercial que professionnel devraient songer sérieusement aux possibilités maintenant offertes par l'Edifice Laure et le Centre d'Achat Boulevard.

Adressez-vous à nous !

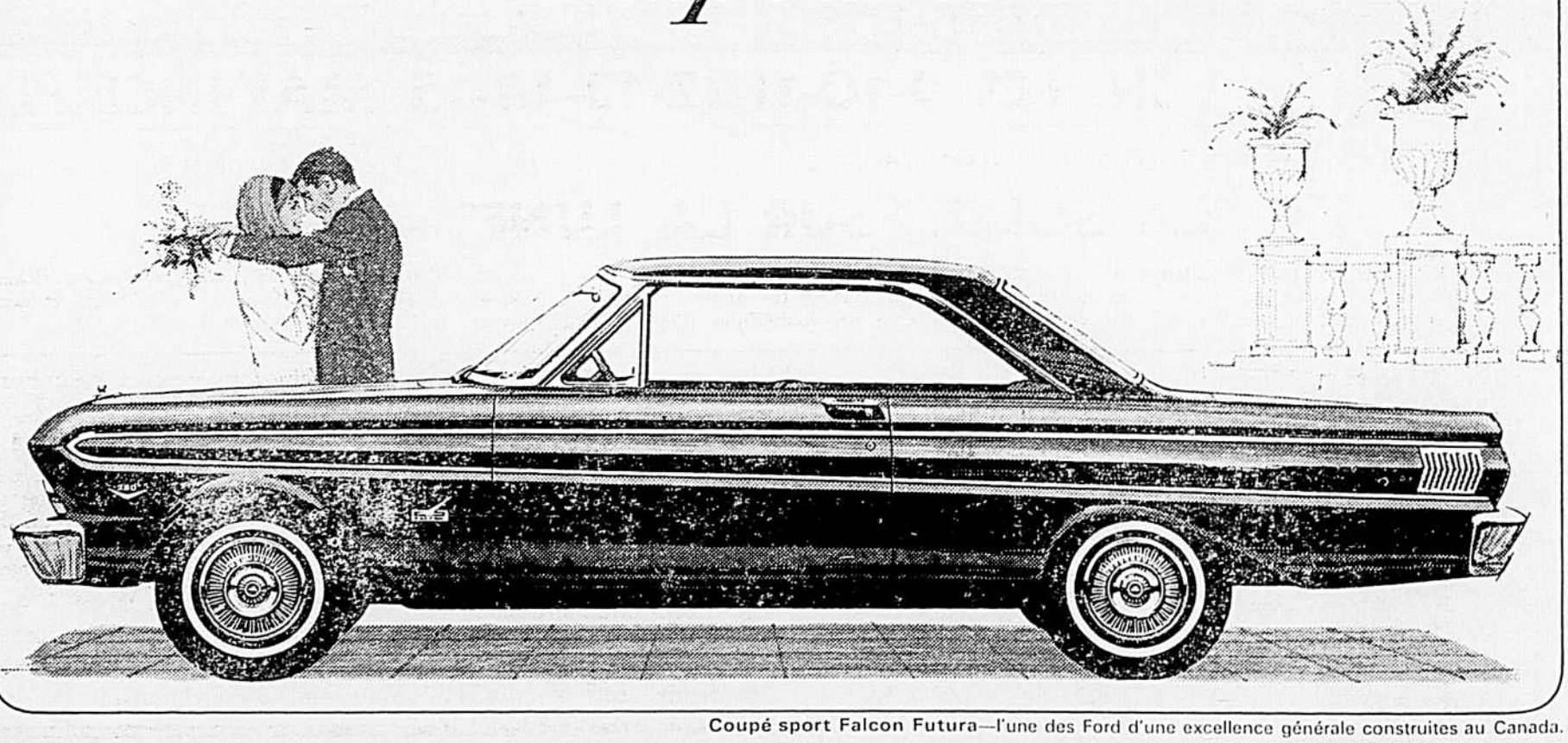
EDIFICE LAURE Inc.

J. Cunial - 942-9869 Sept-Iles



Modernisme, élégance et atmosphère de distinction sont des caractéristiques de l'Edifice Laure et du Centre d'Achat Boulevard.

Vous aurez le béguin ...pour la FALCON!



Coupé sport Falcon Futura—l'une des Ford d'une excellence générale construites au Canada.

Vous aussi, vous serez amoureux de la Falcon! Vous serez séduit par sa silhouette svelte et élancée. Vous serez conquis par son confort raffiné, par sa direction précise, par sa suspension *encore* améliorée (à croire qu'elle plane!). Vous serez enthousiasmé par sa vivacité—que vous choisissiez un des économiques 6-cyl. ou le puissant V8 260. Vous serez ravi, enfin, par son économie dans tous les modèles : sedans, hardtops, décapotables et wagonnettes. Ah, la Falcon! . . Certaines caractéristiques illustrées ou mentionnées sont fournies moyennant supplément.

Cinq FORD d'une excellence générale

MUSTANG • FALCON • FAIRLANE • FORD • THUNDERBIRD

FORD

DIONNE AUTOMOBILES INC. 314 St-Germain. Tél. 723-2223

VOITURES USAGÉES A-1

LA VOITURE DU VAINQUEUR EST TOUJOURS LA MEILLEURE—VOYEZ VOTRE VENDEUR FORD!



(Studio Janine)

M. Philippe Caron, agronome évaluateur à l'Office du Crédit Agricole du Québec, conférencier au Club Richelieu de Notre-Dame du Lac, à ses dernières agapes, parla longuement des transformations par la politique de l'Office du C.A. relativement aux divers prêts pour l'établissement et l'amélioration des fermes. A sa gauche, on reconnaîtra le président du Richelieu, M. Réjald Soucy.

Deux jubilés d'argent

Le mardi 28 avril, à la salle d'Accueil Domrémy, la direction soulignait les 25 ans de vie conjugale de M. et Mme Edgar Canuel (Jeanne Bouillon), de St-Robert-Bellarmin, par une soirée sociale. Mme Canuel est l'une des directrices du Comité d'organisation des soirées populaires du Centre et elle s'y dévoue avec autant de gentillesse que de zèle continu depuis l'ouverture du Centre. Aux hommages, on joignit l'offrande du cadeau.

On nous souligne aussi le jubilé d'argent de vie conjugale de M. et Mme René St-Laurent (Cécile Desjardins), de St-Anaclet. Au cours de la soirée, il y eut présentation de voeux et d'une coutellerie, don des enfants et des membres de la famille des jubilaires.

St-Ulric

Baptêmes — Le 18 avril, Yves, enfant de M. et Mme Alexis Boulay (Rose Dubé). Parrain, M. Théodore Boulay, oncle de l'enfant ; marraine, Mlle Mireille Foster, de Hauterive. Porteuse, Mme Adélard Dubé.

Le 20 avril, Paquerette-Nancy, enfant de M. et Mme Gilles Harrisson (Paquerette Fournier) .Parrain et marraine, M. et Mme Georges Harrisson, grands-parents.

Divers — M. et Mme Georges Fournier, accompagnés de M. et Mme Paul Fournier, de Hauterive, sont allés à Fall-River, Mass., et à Boston, en visite chez des parents.

M. et Mme François Bernier, qui ont passé quelques mois à Ste-Agathe, sont revenus à St-Ulric.

Mlle Andrée Roy, de Rimouski, a passé quelques jours chez M. et Mme Ernest Imbault.

M. Paul Beaulieu, de Matane, est venu, le 2 mai, assister au service anniversaire de sa tante Mme Emma Proulx.

Décès d'une religieuse

La Congrégation des Soeurs du St-Rosaire a été plongée dans le deuil, le lundi 4 mai, par le décès survenu à Causapscal de la R. M. Ste-Ursuline (Agnès Smith). La défunte, qui comptait 39 ans de vie religieuse, était âgée de 57 ans.

Un Libera fut chanté, mardi, en l'église de Causapscal avant la translation des restes mortels à la maison-mère de Rimouski pour le service funèbre et l'inhumation dans le cimetière communautaire.

Elevé à la prêtrise

Le dimanche 3 mai, en la cathédrale de Hauterive, Son Excellence Mgr Gérard Couturier conférait l'onction sacerdotale au R. P. Claude Heppell, eudiste, fils de M. Charles-Edouard Heppell, de Chute-aux-Outardes, ci-devant de St-Anaclet.

Le nouveau prêtre célébrait sa première messe, lundi, en l'église de Chuteéaux-Outardes. Un banquet, réunissant parents et invités, eut lieu à la salle du couvent paroissial.

POUR LA . . .



Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additionner.

L'Imprimerie Gilbert
RIMOUSKI



Pour saluer les amis . . .

VAN KAMP

★ ★ ★

GENEVA

DISTILLÉ À BEAUPRÉ AU GOÛT DE CHEZ-NOUS

AU GRAND CINEMA - RIMOUSKI

Rue Ste-Marie Tél. 723-9988

UNE SALLE PROPRE, SPACIEUSE ET SURTOUT CONFORTABLE

SAM. à VEN. LES 9-10-11-12-13-14-15 MAI INCLUS.

7 heures : MARGARET RUTHERFORD — TERRY THOMAS (Pour la première fois à Rimouski)

"LA SOURIS SUR LA LUNE" (COULEURS)

Une des comédies les plus formidables des 20 dernières années. La course la plus folle vers la lune que vous ayez vue à l'écran. Qui des Américains, des Russes et des scientistes du Grand Duché de Fenwick (pays imaginaire) triomphera dans cette odyssée vers les espaces sidéraux ? Une heure et demie de cocasseries, de situations "marrantes" qui vous secoueront d'un rire homérique. Venez faire un voyage sur la lune.

STANLEY KRAMER presents
Spencer Tracy Burt Lancaster Richard Widmark
Marlene Dietrich Judy Garland Maximilian Schell
AND Montgomery Clift
AS IRENE HOFFMAN



"OSCAR 62"

8.30 heures (Pour la première fois à Rimouski)

"JUGEMENT A NUREMBERG"

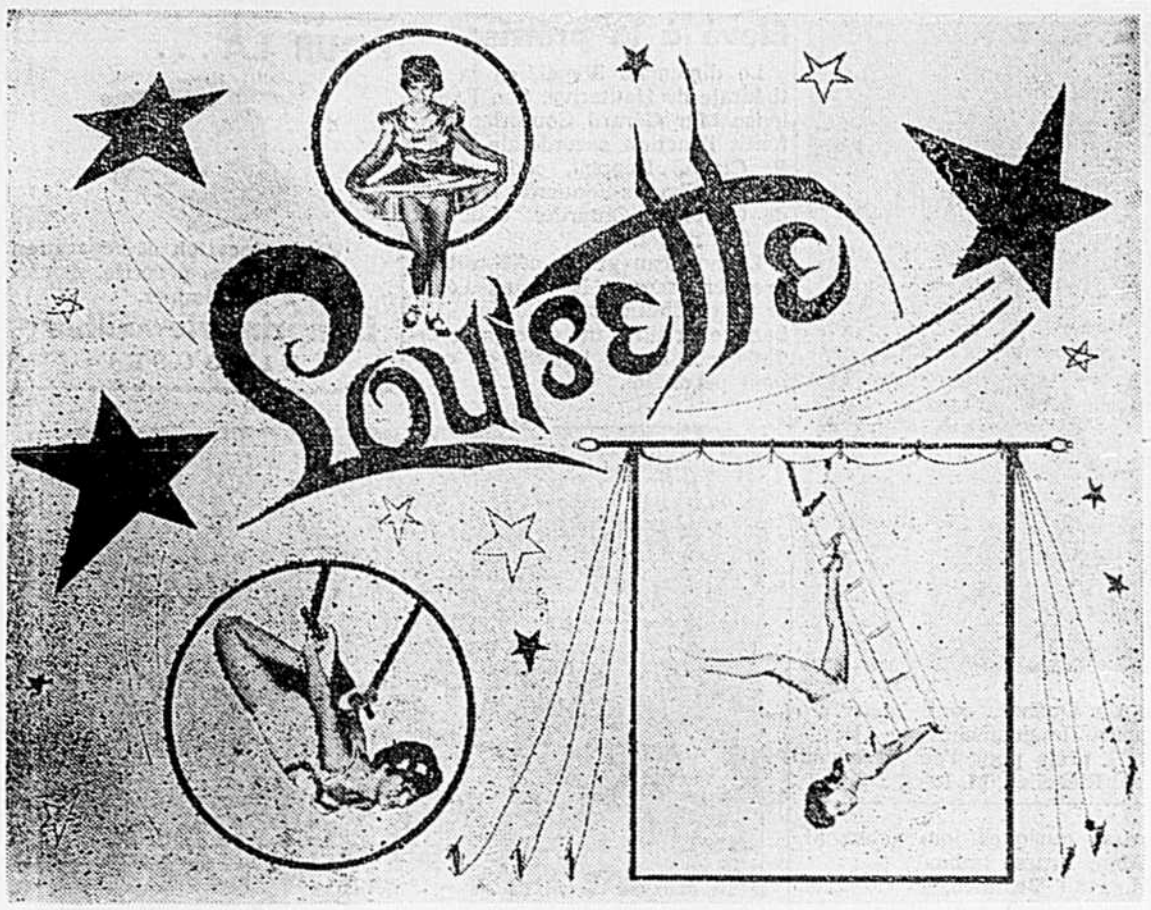
Un film sensationnel dont tout le monde a entendu parler. Le procès des criminels allemands de la dernière guerre. Une production d'au-delà de 3 heures sur des événements et des faits atroces, dépassant l'imagination. Jamais le cinéma n'a réuni dans un même film un aussi grand nombre d'acteurs universellement célèbres. Film monumental dans lequel le sujet traité est cerné et fouillé avec une intelligence admirable . . . Un grand sujet de l'actualité mondiale.

- Matinée le mercredi après-midi à 1 h. — 55 cents
- Le dimanche après-midi pour les étudiants — 55 cents
- Notre salle est dotée d'un système d'air climatisé.

SPECIAL POUR LES JEUNES
Le jeudi 7, à 2 h. un grand film d'action :
"L'ULTIME CHEVAUCHEE" - Profitez pleinement de votre congé.

Le samedi 9 mai, pour les jeunes
DAVID McLEAN — CHARLES BRONSON
"X-15" (Superbes couleurs)

Film relatant les exploits des pilotes d'avions-fusées. Fantastique et à ne pas manquer. Scènes impressionnantes et d'une forte intensité dramatique. Belle leçon de générosité et fraternité . . . Venez voir les fameuses fusées "X15" à l'oeuvre . . .

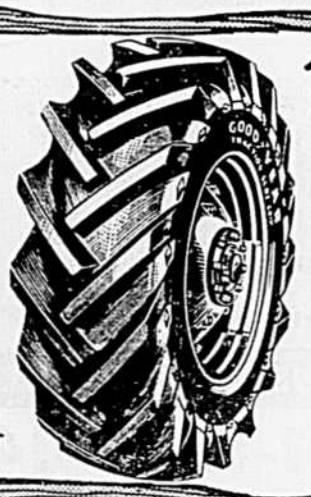


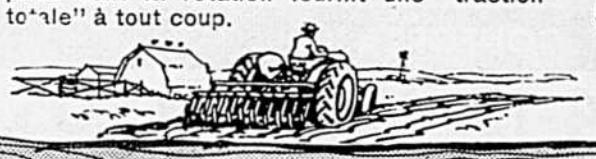
La plus formidable Exposition Industrielle et Commerciale du Bas St-Laurent présentera encore cette année, au grand public visiteur, plus de 15 artistes réputés qui contribueront à réaliser un spectacle sensationnel. En effet, ceux qui préfèrent le spectaculaire seront servis à souhait en voyant à l'oeuvre une fillette de la région, âgée de 14 ans seulement. Louisette accomplira sur une échelle volante des prouesses extraordinaires et cela sans filet protecteur. Les villes d'Edmundston, de Bathurst et de Moncton ont chaleusement applaudi cette jeune acrobate en herbe, qui n'a pas fini d'enthousiasmer les spectateurs dans l'exécution de numéros formidables. Pendant cinq jours, du 27 juin au 1er juillet inclusivement, l'aréna de Mont-Joli sera le théâtre de manifestations grandioses. Qu'on se le dise...

Pour ROUTES et CHAMPS **AUBAINES** AGRICOLES

GOODYEAR
TRACTION SURE-GRIP

Voici le pneu à traction vraiment efficace ... le pneu qui s'agrippe fermement au sol! Ses arêtes, longues et profondes, coincent la terre ...y mordent solidement, à la façon d'un étau, réduisant ainsi les pertes d'essence et de temps dues au glissement. Procurez-vous le pneu dont la rotation fournit une "traction totale" à tout coup.





GOODYEAR
SUPER RIB



Ce pneu "avant" pour tracteur est imbattable quant à son pouvoir de pénétration. Une seule nervure centrale très épaisse assure un meilleur équilibre et un meilleur contrôle du volant. En effet, il peut suivre un sillon presque par lui-même. Un garde-jante empêche la terre et les cailloux de se loger entre le pneu et la jante.

GOODYEAR
STUDDED SURE-GRIP



Si la traction est de rigueur, ce pneu tout-usage de haute qualité n'a pas son pareil. Il est conçu pour fournir aux roues motrices la traction nécessaire sur routes ou terrains raboteux. Il s'agrippe fermement à tout sol, même à la boue, et il fournit un roulement doux sur le pavé nu.



GOODYEAR

Vulcanisation Moderne Ltée
362, St-Germain - RIMOUSKI - Tél. 723-7843

Un coup de téléphone apporte nos services sur votre ferme.

Attention
les fermiers

Jeunes étudiants canadiens-anglais, âgés de 17 - 18 ans, capables de travailler dur, voudraient passer les vacances d'été en famille chez un fermier français. On désire se perfectionner en français et s'associer à la vie culturelle du ménage. S'adresser à :

Lakefield Preparatory School,
Lakefield, Ontario.
LE DIRECTEUR,

JEUNES GENS

Voici une belle **chance d'avancement,** l'expansion continuelle de notre Compagnie vous offre une occasion unique d'accéder à un poste de commande des prêts aux consommateurs. Le programme de formation du personnel de direction HFC mène directement à la gérance d'une succursale.

Vous apprenez tout en gagnant un bon salaire.

Pas de vente, intéressant travail de bureau et travail extérieur local, dépenses payées. Ambiance sympathique. Avantages sociaux exceptionnels.

Taillez-vous une belle carrière dans la plus ancienne maison de prêts domestiques au Canada. Voiture de préférences. 21 à 28 ans. Instruction secondaire requise.

HOUSEHOLD FINANCE CORP.
52, de la Cathédrale, Rimouski — 723-6585

HOMMAGES À NOS MÈRES



CLUB DORSAY
Gagnant du 1er mai
M. ANTONIO MARTIN, Rimouski

BIJOUTERIE **Dorsay** RIMOUSKI LTÉE
EDIFICE WOOLWORTH-DOMINION, RIMOUSKI

LE MEILLEUR ACHAT DE CHAUSSURES POUR HOMMES ET GARCONS ACTIFS

SOULIERS **SOLE-PROOF** GARANTIS

UN AUTRE PRODUIT DE QUALITÉ

SUNBEAM
FAÇON MODE D'ALLURE JEUNE

- Semelles et talons garantis.
- La semelle et le talon sont liés en permanence à l'empeigne — pas de points de couture qui se cassent ou qui pourrissent.
- Fausses-semelles isolantes.
- Aussi souples que des pantoufles.
- Ne marquent pas les planchers.

Elégantes formes en pointures de garçons 3½ à 5½ et pointures d'hommes 6 à 11. Vous serez surpris des très bas prix.

Magasin KIRALLAH
286, ST-GERMAIN — 723-2785

CINÉMA — CULTURE — LOISIRS

T —Tous, y compris les enfants.
Aa—Adultes et adolescents. Films pouvant être vus par les spectateurs admis dans les salles de cinéma (16 ans et plus).
A —Adultes. Films convenant aux personnes possédant une certaines expérience de la vie et jouissant d'un degré moyen de maturité intellectuelle, morale et spirituelle. (Ne convenant généralement pas aux adolescents).
AR—Adultes, avec réserves. Films s'adressant aux seuls adultes particulièrement avertis, i.e. possédant une formation intellectuelle, morale et spirituelle supérieure à la moyenne. (Ne concenant jamais aux adolescents).
Ca—cote artistique. Ci—cote d'intérêt Cm—cote morale
D —A déconseiller. Film ne pouvant que nuire à la majorité des adultes et compromettre la santé morale et spirituelle de la société. (Même les adultes avertis doivent s'abstenir de voir ces films).
P —A proscrire. Films nettement condamnables aux points de vue moral et religieux; dont on doit s'abstenir par discipline humaine et chrétienne.

9 au 15 mai

Auditorium

LE DESERT DE LA PEUR

C.a.: Drame psychologique. Style sobre et efficace. Remarquable par ses images, son dialogue et son suspense. Interprètes excellents.

C.i.: 80 min. Un film bien fait.
C.m.: Aa. Exalte le courage et le sens de la fraternité humaine.

LES LIAISONS COUPABLES

C.a.: Drame psychologique. Beaucoup plus une production de caractère commercial, sous des apparences sérieuses, voire scientifiques. Interprétation inégale.
C.i.: 125 min. De mauvais goût.
C.m.: D. Cette pseudo-étude sur le comportement sexuel féminin n'est au fond que sensationalisme et mauvais goût.

Cartier

OKLAHOMA

C.a.: Opérette. Divertissement musical à grand spectacle, bien construit.
C.i.: 130 min. Plein d'agrément.
C.m.: A. En raison de son romanesque et du style de ses danses. (Cote française.)

TENDRE EST LA NUIT

C.a.: Drame psychologique. Adaptation difficile, pas pleinement réussie. Mise en scène soignée, léchée parfois. Interprétation bonne.
C.i.: 146 min. Froid et superficiel.
C.m.: AR. Peinture d'un cas pathologique qui aboutit au divorce.

Matinée du 9

QUAND LE RIRE ETAIT ROI

C.a.: Anthologie du comique. Très heureuse. Narration et musique, faisant le lien entre chaque extrait, réussies.
C.i.: 81 min. A ne pas manquer.
C.m.: Aa. Excellent divertissement.

Grand Cinéma

JUGEMENT A NUREMBERG

C.a.: Drame social. Oeuvre forte et honnête. Style sobre et concis. Texte d'une grande intelligence et profondément humain. Acteurs excellents.
C.i.: 189 min. A voir.
C.m.: A. Le thème et ses développements s'adressent de préférence aux adultes.

LA SOURIS SUR LA LUNE

C.a.: Comédie satirique adaptée d'un roman. Bonne mise en scène. Interprétation pleine d'entrain.
C.i.: 80 min. Divertissant.
C.m.: T. Divertissement de bon aloi.

Télévision

8 mai, 8 h. 30

MAM'ZELLE NITOUCHE

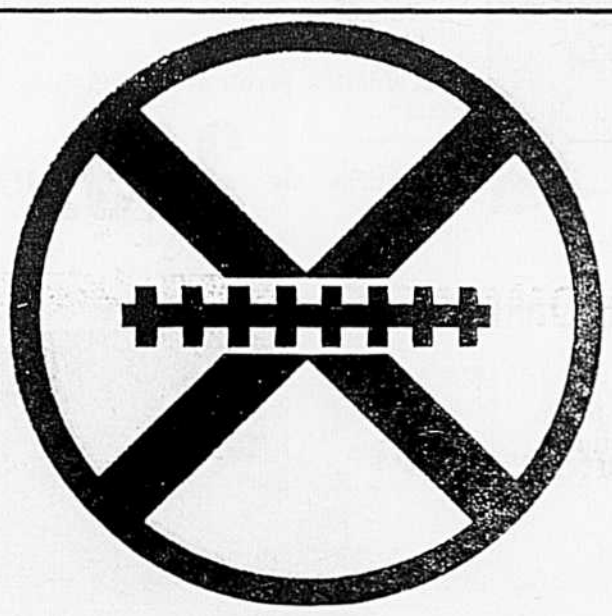
C.a.: Film musical. Soigné. Plaisant malgré un scénario un peu mince.
C.m.: A. Allures "libres".

9 mai, 8 h. 30
C.a.: Drame d'aventures. Scénario touffu. Interprétation moyenne. Décor grandiose.
C.m.: A. Sujet pour adultes.



(Studio Gilles Lapointe)

M. et Mme Patrice Banville (Suzanne Roy), dont le mariage a été célébré, récemment, en l'église de St-Ulric. Le marié est le fils de M. et Mme Philippe Banville, de Rimouski-Est, et la mariée, la fille de M. et Mme Roméo Roy, de St-Ulric. Les nouveaux époux ont élu domicile à St-Ulric après leur voyage de noces.



Traverse à Niveau

Soyez prudent, arrêtez, regardez, écoutez avant de traverser la voie ferrée.

10% de ristourne est accordé à nos assurés qui n'ont pas fait de réclamation durant le terme de leur police — Paiments faciles de votre prime.

la compagnie d'assurance du CLUB AUTO DE QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC.

REPRESENTANT A RIMOUSKI

M. ANTOINE ROBICHAUD

Résidence : 190-A, Evêché — Tél. 723-8626
Bureau : 3, ave Keable — Tél. 723-2574

CINÉMA AUDITORIUM RIMOUSKI

Tél. 723-3646 — Ave Michaud — Rés. 723-5172
Représentation dimanche en matinée à 1 h. Tous les soirs à 7 h. et répétion du 1er film.
Le dimanche, représentation continuelle de 1 heure p.m. à minuit.

Samedi à vendreli, les 9-10-11-12-13-14-15 mai inclus.

Horaire : 8.30 heures.

Quatre femmes vous révèlent ce que des millions d'autres n'osent avouer . . .

SARA GARNELL — Mariée depuis 12 ans mère de deux enfants.
NAOMI SHIELDS — Divorsée depuis 3 ans, déclare qu'elle vit seule.
KATHLEEN BALLARD — âgée de 24 ans, veuve depuis deux ans, vit avec son père.
THERESA HARNISH — Mariée detpuis 6 ans, Divorcée depuis 3 ans, et romantique.

Les liaisons coupables
TECHNICOLORE
(The Chapman Report)

Sujet : La vie intime de la femme moderne — Les passionnants cas particuliers et la vie bouleversante de quatre femmes ; énquêté courageuse sur un problème capital.

Horaire : 7 et 10.30 heures.

JOHN MILLS - SYLVIA SYMS - ANTHONY QUAYLE
HARRY ANDREWS dans

Désert de la peur

Ce film a obtenu le prix de la critique internationale pour la meilleure réalisation au festival du film de Berlin 1958.

LA SEMAINE PROCHAINE VENEZ VOIR

TRAHISON SUR COMMANDE
avec WILLIAM HOLDEN

ET

IL A SUFFI D'UNE NUIT
avec DEAN MARTIN - SHIRLEY MACLAINE

TUILES VINYL ET DE CAOUTCHOUC — PRELART A LA VERGE — Vente et pose



LES ENTREPRISES G. ROY, LTÉE

POSEURS D'EXPERIENCE — ESTIMES GRATUITS
65-A, de l'Evêché — RIMOUSKI — 723-7858
MARBRE — TERRAZO — CIMENT FINI — MOSAIQUE — TUILE CERAMIQUE ET PLASTIQUE



Fermières de Matane réunies à St-Octave

C'est à St-Octave de Métis, le 29 avril, en la salle du couvent paroissial, que se tenait la journée d'étude de la Fédération des Fermières, district No 2.

Mmes Lortie, de Québec, F.-X. Michaud, de Val-Brillant, Raoul Lévesque, de Matane, animaient cette session d'études groupant des déléguées de tous les cercles de Fermières du comté de Matane. On comptait plus de 150 dames et demoiselles.

Après les mots de bienvenue de la présidente du cercle locale et de la présidente de la fédération No 2, M. P.-P. Tardif, agronome du comté de Matane, donna de précieuses directives sur les expositions de l'année. Mme Hovington, de Matane, parla avec détails des Festivals gaspésiens, un événement sans précédent, qui se tiendra à Matane, durant une semaine, à la fin de juin (27 juin). Chaque Cercle de Fermière élira sa Reine pour le Grand Festival de Matane, en adoptant un costume approprié.

M. Florian Gaudreau, t.s., de Rimouski, éclaira l'assemblée sur les buts du Service Social diocésain.

M. le curé félicita les fermières de l'oeuvre sociale qu'elles accomplissement aussi bien dans la famille que dans la communauté paroissiale.

Mme Michaud, toujours soucieuse du bien de la femme rurale, y alla de ses conseils. Elle suggéra que St-Octave, paroisse centenaire du diocèse, présente la famille terrienne de l'année.

Un demi-siècle d'existence

Chaque cercle de Fermières du diocèse fut invité à prendre une initiative pour souligner le cinquantième anniversaire de fondation, dans la province de Québec, de la Fédération des Cercles de Fermières.

Thème de l'année au congrès de Causapscal

Pour sa part, Mme Lortie intéressa l'auditoire en traitant du thème de l'année: LA FAMILLE, COEUR DU MONDE.

Des exposés sur ce thème seront présentés aux assises annuelles de la Fédération diocésaine des Fermières lors du congrès du 4 juin, qui se tiendra à Causapscal.

Un succulent buffet-froid, organisé par les fermières de St-Octave, par chaque fermière sous la responsabilité de Mme Boudreau, mit fin à cette journée d'études.

Un Cercle de Filles d'Isabelle à Trois-Pistoles

Avec l'initiation de trente-sept dames et demoiselles dans l'Ordre des Filles d'Isabelle, par la Régente d'Etat, Mme Yvonne Martin, de Sherbrooke, le Cercle des Filles d'Isabelle de Trois-Pistoles, le dernier-né dans la région baslaurentienne, compte quatre-vingt-six membres.

La cérémonie d'initiation a débuté par une messe célébrée en l'église Notre-Dame des Neiges. Le défilé avait quitté le local colombien pour se rendre à l'église avec la Régente d'Etat, Mme Martin, de North Hatley, et la député régente du district de Matane, Mme Martine Castonguay, la député régente du district de Montmagny, Mme Robert Proulx, la régente du Cercle de St-Patrice de Rivière-du-Loup, Mme Yvonne Dubé, la régente du Cercle de Matane, Mme Paul Hovington, la régente du cercle de Rimouski, Mme Noëlla Coulombe, la régente du cercle de l'Isletville, Mme Isabelle Leclerc.

La messe fut célébrée par M. le chanoine Omer D'Amours, aumônier du nouveau cercle isabellien, et le sermon fut prononcé par l'abbé Noël Lizotte, aumônier du cercle de St-Patrice.

Avant les agapes, à l'Hôtel Canada de Trois-Pistoles, réunissant plus de 150 convives, on procéda au choix des officières du bureau de direction.

Exécutif élu

La régence du cercle des Filles d'Isabelle de Trois-Pistoles a été confiée à Mme Jean-Louis Deschênes, et la vice-régence à Mme Lucien Soulard. Mme Jean-Marie Blais devient la secrétaire financière; Mme Hermel Ouellet, la secrétaire-archiviste; Mme Philippe D'Auteuil, la secrétaire-archiviste; Mme Philippe D'Auteuil, la secrétaire trésorière; Mme Paul Malenfant, Mme Albert Bouchard et Mme Rosaire Bonsaint, syndics; Mme Armand Gagnon, monitrice; Mme Trefflé Lagacé, gardienne; Mme Marius Deschênes, chancelière; Mme Chs-Eugène Rioux, rédactrice; Mme Raymond Beaulieu, organiste; Mme Charles Dionne, garde intérieure; Mme Jean-Claude Rioux, garde extérieure; Mme Claude Côté, garde extérieure; Mme René Malenfant, porte-bannière; Mme Irénée Damours et Mme Roland Ouellet, guides.

▪ Grâce à la Croix-Rouge votre aide fait tant de bien à tant de gens.



Le Corps des Frontiersmen de la ville de Matane célébrait dimanche dernier dans cette localité son premier anniversaire de fondation. A cette occasion le Corps des Frontiersmen de Mont-Joli commandé par M. J.-H. Roy était largement représenté à cette rencontre sociale. Son Honneur le Maire, M. Roger Dion décerna le grade de Caporal à M. Charles Boucher. Llusieurs certificats ont été remis à des membres du Corps de Matane, également un certificat spécial a été remis à M. Gilles Bernier de Matane. Nous remarquions la présence de MM. Roger Dion, Maire; J.-H. Roy; Reynald Gauthier, Matane; Charles Boucher, Matane; Jean-Yves Gauthier, Matane; Gaétan Morisset, Mont-Joli; Gilles Pelletier, Mont-Joli; Mario Levesque, Mont-Joli; Maurice Bernier; Alain Tremblay; et Claude Bernier, Matane.

FUTURS MARIÉS

Contre 0.25 nous vous ferons parvenir un petit livre, abondamment illustré, intitulé, "Petit guide utile pour la cérémonie du mariage" qui traite de: vos fiançailles, votre mariage, votre réception, etc.

POSTEZ CE COUPON A:

CASE POSTALE 668, DEPT. F.M.

Ci-inclus 0.25, veuillez me faire parvenir votre "Petit guide utile..."

Nom .....

Adresse .....

VENTE GENERAL ELECTRIC STOCK D'ENTREPÔT

ÉCHANTILLONS D'ÉTALAGE MODÈLES DISCONTINUÉS MODÈLES DE DÉMONSTRATION TOUS CES APPAREILS SONT MAINTENANT EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND G-E.



Les réfrigérateurs C.G.E.

OFFRENT PLUS D'ESPACE... DE COMMODITE

Réfrigérateur-congélateur ZERO-ZONE de 13 pi. cu.

— Section des aliments frais à système "Roto-Cold" sans dégivrage.
— Congélateur d'une capacité de 112 livres.
— Tablettes pivotantes, réglables.

à partir de 249.00

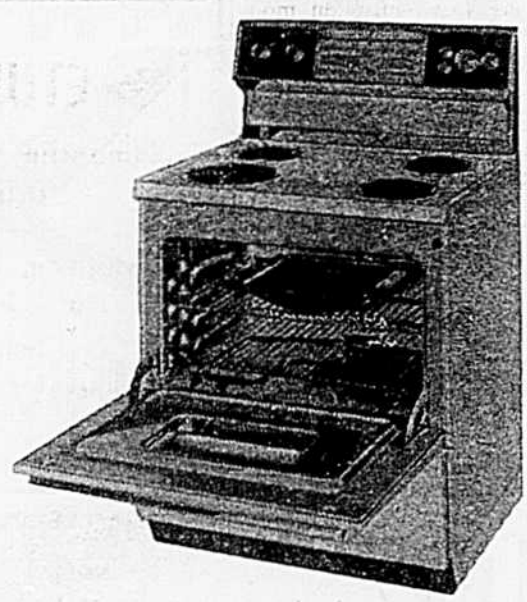
Poêle-rotisserie

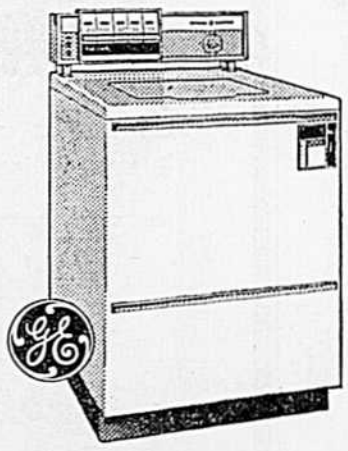
AUTOMATIQUE DE LUXE 30"

Conçu pour la cuisson moderne. Jouissez de ces 7 fameuses caractéristiques sur chaque poêle CANADIAN GENERAL ELECTRIC

— Porte du four amovible
— Eléments Calrod Hi-speed
— Gril à chaleur concentrée
— Four extra large
— Cerceaux chromés amovibles
— Surface de cuison anti-égouttement
— Garantie écrite C.G.E.

à partir de 159.00





Lessiveuse Filter-Flo

2 dans 1 — La façon rêvée de faire la lessive! Grande capacité de 12 lbs plus lavage "Mini-Wash" — Cinq cycles de lavage pour tous genres de tissus — Deux vitesses séparées de lavage et d'essorage — Système "Filter-Flo" à tout niveau d'eau — Récipient pour détergent — Dessus, panier et cuve en émail porcelaine — Système pour reprise de l'eau savonneuve.

à partir de 249.00

SERVICE ET QUALITE — VENTE ET ECHANGE

NOUS FINANÇONS NOUS-MEMES TOUS VOS ACHATS: VOUS ETES DE PLUS COUVERT D'ASSURANCE-FEU ET VOL SANS FRAIS ADDITIONNELS.

Robert Dessureault Ltée

322, St-Germain — RIMOUSKI — 723-3216

6,818 sociétaires à la Caisse Populaire de Rimouski

La Caisse Populaire de Rimouski, en commençant sa 57e année d'existence, a porté le nombre de ses membres à 6.818 sociétaires, nombre jamais atteint. Les progrès de cet organisme bancaire coopératif s'affirment également au chapitre du chiffre d'affaires, la Caisse Populaire de Rimouski possédant, lors de la 56e assemblée annuelle, un actif de $4,052,272. dont $164,000. de plus que l'année précédente.

Son avoir-propre actuel est de $216,521. et les bénéfices réalisés au cours de l'année s'élèvent à $199,215. constituant une augmentation de $24,356 en douze mois.

La C. P. a consenti 1658 prêts et le capital social atteignit $359,419. soit une augmentation de $74,000. Au chapitre de l'épargne, on signala également une augmentation de $47,232, portant le otal à $3,442,377. Une somme de $77,886 fut versée en intérêt. La vitalité de la C. P. permettra, avec la permission de l'assemblée, de verser aux sociétaires un intérêt et un boni de 5%.

Réalisations concrètes

C'est au cours de 1963-64 que la Caisse Populaire s'est portée acquéreur de l'immeuble de la Société St-Jean-Baptiste au prix de $37,000. Elle a vendu une maison au coût de $13,000. Pour faciliter l'accès à son immeuble, rue de l'Evêché, la Caisse Populaire est à faire ériger un terrain de stationnement à l'arrière de l'immeuble.

Dans son rapport, le gérant M. Georges Bouchard signala aussi la réorganisation des caisses scolaires et l'ampleur des caisses de Noël.

L'Association Coopérative Desjardins

Le président, Me Ronaldo Raboin, en invitant les sociétaires à prendre part à la révolution dans l'ordre économique qui s'opère au Québec, par l'entremise du mouvement Desjardins, parla de l'Association Coopérative Desjardins, où la Caisse Populaire de Rimouski avait investi $40,000.

Il souligna l'acquisition par le Mouvement Desjardins de la compagnie d'assurance générale LA SECURITE, qui permettrait d'assurer une part plus large des risques et de seconder à travers le pays plus d'entreprises coopératives.

M. Raboin rendit hommage à M. Georges D'Auteuil, qui fut président de la C.P. de 1929 à 1946, et ancien gérant. Il souligna les états de services de cet employé consciencieux et de haute compétence, qui prenait une retraite bien méritee.

Prenant la parole, M. Gérard Roussel, de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Bic, déclarait que la Régionale cherche un homme qualifié pour diriger le service d'éducation et un conseiller en budget auprès des familles.

Des directeurs, sortant de charge, furent réélus : MM. Antoine Dion, Noël Ouellet, Irénée Gendreau, André Casgrain et Georges Bouchard, ces trois derniers au conseil d'administration.

Accidents à St-Ulric

M. Narcisse Gagné, qui travaillait sur sa ferme, s'est fracturé une épaule. Il fut transporté à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski.

D'autre part, M. Claude Bernier, qui s'est crevé un oeil et fracturé le nez en réparant son auto-neige, a pu réintégrer son foyer après quelques jours à l'Hôpital St-Rédempteur de Matane.

Brûlés vifs

M. Philippe Damours, 52 ans, et son fils Normand, 18 ans, ont été brûlés vifs, samedi matin, à Rivière-du-Moulin, au Saguenay, dans l'incendie mystérieux d'une maison de trois étages.

Cinq autres personnes perdirent la vie dans cet incendie qui rasa l'immeuble en plein coeur de la localité.

M. Damours était le frère de MM. Charles et Rodrigue Damours, de Rimouski.

CINÉMA MODERNE CARTIER RIMOUSKI Tél. 723-2791

Représentation continuelle, dimanche : 1 heure à minuit — Sur semaine : 7 h. à 11 h. 30

FOYER des grandes PRODUCTIONS MONDIALES en français

Deux films de grande valeur pour vous divertir et vous intéresser, à l'affiche durant **huit** *jours*

LE VENDREDI 8 MAI, AU VENDREDI 15 MAI INCLUSIVEMENT



Avec cette pétillante comédie musicale technicolor, OKLAHOMA, c'est un voyage merveilleux au pays du rire, bénéficiant de la musique des meilleurs compositeurs américains et de l'interprétation en nuances de Shirley Jones et Gordon McCrea dans un décor de beauté.

En programme double

Brillant drame psychologique d'Henry King

TENDRE EST LA NUIT

(TENDER IS THE NIGHT)

Au générique : Joan Fontaine
Jason Robards jr.
Jennifer Jones

Le roman de F. Scott Fitzgerald réalisé en CINEMASCOPE-COULEURS. Dans le registre de la pyschologie et du mystère des coeurs, c'est bien raconté et plutôt prenant cette peinture d'un cas pathologique qui aboutit au divorce. Le jeune pyschiâtre, Dick River, en service dans une clinique de Zurich, s'éprenant d'une de ses patientes, millionnaire au surplus, en verra de toutes les couleurs. Le cinéphile se complaira au déroulement de l'intrigue, bien charpentée.

ÉTUDIANTS

Dimanche après-midi
0.50

Matinée, mercredi
à 1 heure

Les deux films

Etudiants : 0.25
Adultes : 0.40

MATINEE POUR LES ENFANTS (ON REFUSERA LES MOINS DE 10 ANS)

SAMEDI, à 1 h. 30

Admission : 0.15



Une superbe anthologie composée d'extraits de comédies des années 1920, réalisée par Robert Youngson. Le film présente une douzaine de courts métrages tirés des meilleures oeuvres des grands acteurs comiques de l'époque du silencieux.

Avec Charlie Chaplin, Buster Keatone, les Sennett Girls, etc. Cette sélection fera revivre chez les aînés d'agréables souvenirs et permettra aux jeunes de mieux connaître les pionniers de la comédie, dans le cinéma américain. Narration et musique de belle facture.

QUAND LE RIRE EST ROI



La présidente diocésaine JRC dit : se parler pour se comprendre

Au seuil de la Semaine Nationale de la Jeunesse Rurale, la présidente diocésaine, Mlle Rachel St-Pierre, i.d., de Ste-Odile, nous livre quelques impressions découlant de son travail en milieu rural, depuis qu'elle milite dans les rangs de ce mouvement, pareil à la J.O.C. en milieu urbain.

Elle est d'avis que le fait de "se parler, c'est déjà une promesse pour se comprendre". Car en tout temps et dans tout pays, les jeunes et les adultes ont eu de la difficulté à dialoguer et à se comprendre. Mais dans un monde en perpétuel devenir, la situation est différente. Les jeunes sont plus éveillés aux problèmes de l'heure ; ils ont plus de facilité d'agir. Il faut neutraliser, par des méthodes d'action efficaces et dynamiques, le slogan qui eut trop longtemps de la popularité : "les adultes ne nous comprennent pas, ne nous acceptent pas... alors bâtissons un monde à part".

Une telle situation, qui peut en même temps compromettre le bonheur des jeunes et même de leurs aînés, l'harmonie et la vitalité de la société, la vie surnaturelle des baptisés, le progrès de la communauté paroissiale, provinciale ou nationale, offre à tous matière à réflexion et à l'action.

J'ai 16, 17, 18 et même 20 et 21 ans. Que représente la famille pour le jeune ? Et le foyer ? Le milieu ? Chacun y rencontre-t-il chaleur, amour, charité, don de la gratuité et le souci du dialogue amical pour en arriver à la compréhension, à la fraternité pleinement vécue. Les parents se posent les mêmes questions. On en a suffisamment interrogés dans des réunions pour connaître leur inquiétude et même leur désir de collaboration avec les jeunes pour les aider, sans les subjuguer. Dans la plupart des entreprises, sur le marché du travail, jeunes et adultes se coudoient, mais que pense-t-on des jeunes ? Les loisirs pourraient être une source d'enrichissement pour la communauté par des activités gratuites et récréatives. Comment concilier les points de vue dans l'organisation des loisirs pour que chaque groupement, jeunes et adultes, y trouvent joie et bonheur. Car il est prouvé qu'une génération se forme au contact de la précédente ; qu'une société s'enrichit en autant que les éléments, jeunes et moins jeunes, se complètent et s'influencent les uns les autres. C'est là que la présidente diocésaine de la JRC ajoutait : au fond de chacun, c'est un besoin de trouver dans la société de vraies valeurs éclairantes et inspiratrices pour bâtir solidement.

On a bien reproché aux adultes le paternalisme, le conformisme, la tendance à protéger trop ou maladroitement les jeunes des dangers, le manque de confiance, l'abus de citations dictées par l'expérience, l'hypocrisie de trop d'adultes vivant en désaccord avec les principes qu'ils prônent. Le temps semble venu de reviser ses jugements devant l'attitude amicale et sans restriction de nombreux adultes vibrant actuellement devant la jeunesse et soucieuse de l'aider davantage. Il faut faire confiance, ajoutait Mlle St-Pierre, une enseignante et une militante dans diverses activités paroissiales et culturelles, à l'amitié des adultes pour nous. Ils ont souffert de notre intransigeance, de nos propos souvent cruels même s'ils étaient dictés par la sincérité ou l'inexpérience et un enthousiasme sincère mais d'allure apparemment impertinente.

La Semaine Nationale de la Jeunesse Rurale, par ses manifestations diverses, que les adultes seront invités à rehausser de leur présence et à embellir de leurs propos, de leurs chants, de leurs talents, prouve, depuis des années, sa nécessité. Le point se fait sur divers sujets litigieux, ferments de révolte sourde ou inexprimée, et tous repartent de bon pied nantis de recettes éprouvées pour une action plus efficace dans son milieu, que ce soit dans la famille, au travail ou dans les loisirs. Une amitié mutuelle entre jeunes et aînés se tisse et l'entrain revient pour un travail sérieux dans les deux camps. Les adeptes de la générosité et de la franchise s'accroissent. Une amitié mutuelle entre jeunes et aînés s'amplifie depuis quelques années, alors que l'on a abandonné l'attitude négative de critique pour chercher sincèrement les moyens, même s'ils sont des compromis, pour se parler... et se comprendre mieux.



Se parler... pour se comprendre, disent les Jeunes Ruraux dont la Semaine Nationale est en cours. Des rencontres de jeunes sont prévues à travers tout le diocèse et même tout le Québec et le Canada jusqu'au 10 mai.

CITÉ DE RIMOUSKI

Avis est par les présentes données que des soumissions scellées et portant la mention "SOUMISSION POUR GAS PROPANE" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à MARDI LE 19 mai 1964 à 5.co hres P.M., pour la vente à la Cité de Rimouski d'une quantité annuelle approximative de 35,000 gallons de gas propane pour les fins du chauffage du Garage Municipal.

Les intéressés devront pourvoir, sans aucun frais pour la Cité, à l'installation et l'entretien d'un réservoir à cette fin d'une capacité de 1,750 gallons.

Seules les personnes, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires dans les limites de la Cité sont invitées à présenter leur soumission.

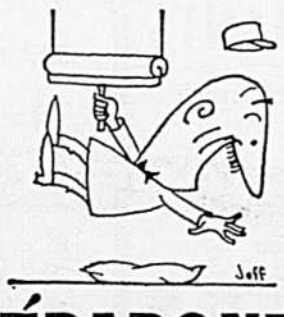
Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

DONNE A RIMOUSKI, ce vingt-huitième jour d'avril 1964.

ARMAND GAGNON,
Greffier de la Cité.



LES AUBAINES
INTERLUX
ÉBLOUISSENT!



UNE MINE D'OR! ÉPARGNEZ EN ACHETANT:

PEINTURE INTERLUX POUR EXTÉRIEUR
ÉPARGNEZ $2.60

RÉGULIER	$9.95	GALLON
SPÉCIAL	$7.35	"
RÉGULIER	$3.25	PINTE
SPÉCIAL	$2.15	"

PEINTURE SEMI-LUSTRÉE INTERLUX
ÉPARGNEZ $3.00

RÉGULIER	$9.85	GALLON
SPÉCIAL	$6.85	"
RÉGULIER	$3.15	PINTE
SPÉCIAL	$2.10	"

PEINTURE LATEX-SATIN INTERLUX
ÉPARGNEZ $3.45

RÉGULIER	$9.40	GALLON
SPÉCIAL	$5.95	"
RÉGULIER	$2.90	PINTE
SPÉCIAL	$1.80	"



Dépêchez-vous! Venez en foule! La GRANDE PÉRIODE D'AUBAINES, D'ACHATS IMPORTANTS EST COMMENCÉE! Désirez-vous peinturer l'extérieur de votre maison de la façon la plus rapide, la plus facile et la plus nouvelle? Employez les peintures pour extérieur INTERLUX et ÉPARGNEZ! C'est la façon moderne de protéger et d'enjoliver l'extérieur de votre demeure. (Aubaines vraiment sensationnelles sur les peintures "Apprêt-et-Fini" Interlux . . . toujours la seule couche de fond au latex . . . toujours la meilleure peinture au latex!) Vous voulez une cuisine et une salle de bains étincellantes? Des boiseries et des portes brillantes et qui ne tachent pas? Utilisez la peinture semi-lustrée INTERLUX et ÉPARGNEZ! Vous voulez rafraîchir l'intérieur? Rendez tout plus beau et ÉPARGNEZ avec la peinture latex-satin INTERLUX! Épargnez grâce à la mine d'or INTERLUX!



VOTRE COULEUR? NOMMEZ-LA! OU INVENTEZ-LA!
En quelques instants, notre MACHINE INTERMATIC mélangera *votre propre* couleur de peinture Interlux!

COMMENCEZ AVEC LES PEINTURES INTERLUX ET FINISSEZ EN BEAUTÉ

ROY & DUMAIS ENR.
65, ÉVÊCHÉ, — RIMOUSKI



Samedi dernier, à Rivière-du-Loup, étaient jetées les bases d'une commission régionale de Boxe Amateur pour la région du Bas St-Laurent. Plusieurs délégués des différents centres intéressés furent présents à cette assemblée qui a pu être qualifiée de succès. Plus de 25 délégués se sont rendus à Rivière-du-Loup à cette occasion.

Une Commission Régionale de Boxe Amateur

M. Ubald Savard fit l'exposé du programme de la journée, convoqué à Rivière-du-Loup, pour fonder une Commission Régionale de Boxe Amateur. Il donna les explications sur les structures fondamentales de la commission à l'issue d'une réunion d'amateurs ou d'intéressés à la boxe amateur dans la région baslaurentienne, où la bienvenue fut souhaitée par M. Bob Sylvain.

Le lieutenant Gérard Beaudry, du Royal 22e régiment, compléta l'exposé en donnant les explications nécessaires au bon fonctionnement de la commission, puis mentionna les erreurs qui se produisent dans la boxe amateur présentement et que nous devons corriger si nous voulons le succès. Un point important de l'exposé du lieutenant fut la protection du boxeur. Il accusa les officiels et arbitres actuels d'être incompétents dans la boxe, en mentionnant que ces mêmes officiels prenaient plus l'intérêt des spectateurs que celui des boxeurs. Il affirma aussi que bien des accidents auraient été évités si l'arbitre avait été compétent et avait arrêté le combat en temps.

Parmi les grandes lignes de la discussion et de l'exposé de M. Beaudry, l'assemblée s'est montrée prête à donner entière protection aux pugilistes en formant différentes classes et catégories, soit une classe novice, pour ceux qui ont boxé moins de cinq combats, et une classe ouverte pour les boxeurs de 5 combats et plus. De s'en tenir à la classification officielle pour le poids des concurrents. Les pugilistes n'auraient pas le droit de se battre hors de leur classe dans un combat officiel, sanctionné par la commission. D'imposer le port du casque protecteur. M. Beaudry a mentionné à ce sujet qu'en 115 combats où le port du casque était obligatoire, aucune coupure n'avait été signalée. La commission est d'accord aussi pour qu'une Clinique ait lieu pour former les juges et les arbitres qui seront sanctionnés par la commission.

Vers la fin de l'après-midi, on procéda à l'élection d'un bureau temporaire de direction qui fera place à un nouveau qui sera élu place à un nouveau qui élu incessamment. Le président élu fut M. Bob Sylvain, de Rivière-du-Loup ; le vice-président, M. Rodolphe Beaulieu, d'Edmundston ; le secrétaire, M. Ubald Savard, de Rivière-du-Loup ; le publiciste, M. Jacques Simon, de Rivière-du-Loup ; les directeurs, M. Georges Clavet, de Montmagny, M. Fernand Picard, d'Edmundston et M. Gaétan D'Amours, de Mont-Joli.

Après l'élection, le lieutenant Beaudry poursuivit son exposé et affirma que la Commission du Bas St-Laurent est un précédent dans la Boxe Amateur au Canada et que bien qu'une association régionale soit formée afin de redonner à la boxe une popularité aussi grande qu'autrefois. M. Beaudry a prédit que le Bas St-Laurent servira d'exemple et que bientôt d'autres régions suivront notre initiative.

L'assemblée fut levée vers 4 h. 30. On permit ensuite aux délégués de visiter le Stade de la Cité des Jeunes. Enfin, M. Peter Provost, un amateur bien connu de la région reçut les délégués à l'Auberge Lafresnaye.

Unité Sanitaire de Rimouski

CLINIQUE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATION :

RIMOUSKI-EST : Jeudi le 14 mai de 10 h. à 10 h. 30 a.m.

STE-AGNES : Jeudi le 14 mai de 2 h. à 2 h. 30 p.m.

RIMOUSKI (U.S.) : Vendredi le 15 mai de 2 à 4 heures p.m.

CLINIQUE ANTITUBERCULEUSE :

RIMOUSKI (U.S.) : Mardi le 12 mai de 1 h. 30 à 3 h. 15 p.m.

vous recevez plus

Offre spéciale



nouveau FILTRE ATLAS POUR RÉSERVOIR DE FERME

Il retient poussières, rouille et eau de condensation qui pénètrent dans le carburant pendant l'entreposage. S'adapte à tous les types de réservoirs à carburant.

PRIX NORMAL: $10.95

SEULEMENT: $4.95

avec l'achat de 3 filtres à huile Atlas.

Efficacité maximum avec le CARBURANT DIESEL Esso contrôlé à la raffinerie

Les recherches assidues d'Esso Imperial et les contrôles rigoureux effectués à la raffinerie vous garantissent que notre carburant diesel est pleinement efficace et prolonge la vie des moteurs—*partout* et en *toute* saison.

chez votre agent Esso

JEAN ROCH OUELLET

391-C, rue St-Germain — RIMOUSKI — 723-6970

La Mère de L'Année

GROS LOT

Gâteau de fête — BOULANGERIE A.-A. THERRIAULT

Gerbe de roses — AU SALON DES FLEURS, ENR.

Orchidée de corsage — STUDIO GARDENIA

Chocolats Guay — RIKI NEWS

Dîner gastronomique — HOTEL ST-LOUIS

Sac à mains — J.-OVIDE SINCLAIR

Edition de luxe — LIBRAIRIE BLAIS

Chaussures — AU JOLI PIED, ENR.

Coiffure — SALON JANINE

Chapeau — TALON RIMOUSKI, LIMITEE

Montre — BIJOUTERIE FOURNIER

Edition de luxe — MAISON FIDES

Carré de soie — AU BON GOUT ENR.

Parfum Chanel — PHARMACIE ST-GERMAIN, ENR.

Lampe de salon — LES ENCHERES CHERRIER, LTEE

Robe de nuit — L'ELEGANCE ENR.

Fauteuil Kroehler — ROBERT DESSUREAULT, LTEE

Bon d'achat $25.00 — LES MAGASINS LEBEL

Robe — CHEZ MADAME, ENR.

Lit Continental complet — BERTIN & FILS, LIMITEE

Ensemble de chandails — MAGASIN J.-A. SANTERRE

Peinture d'intérieur — VOTRE MARCHAND CANADA PAINT

Bon d'achat $25.00 — GEM RIMOUSKI ET FORESTVILLE

Fer à repasser GE — PELLETIER ELECTRIQUE, LTEE

Peinture Sico et tuiles de plancher — ADRIEN GUAY & FILS, INC.

Certificat-cadeau $10.00 — BIJOUTERIE D'ORSAY

Table de salon — MEUBLE BERTRAND ROSS

Malaxeur, rôtisserie, rôtissoire "Sunbeam" — CIE MITIS, LIMITEE — Wm. DOYLE, LIMITEE

Séchoir à cheveux — ELECTRO LIMITEE

Bouilloire électrique — AMIOT & GOULET, ENR.

Appareil de radio — C J B R

12 paires de bas de nylon — 5-10-15 J.-EMILE THIBEAULT

Album-souvenirs

cjbr

RIMOUSKI

Le président diocésain définit le pourquoi de la Semaine JRC

M. Jean-Louis Lepage, de St-Anaclet, qui dirige le mouvement diocésain de la Jeunesse Rurale Catholique, section masculine, a bien voulu nous dire pourquoi on tient une Semaine Nationale des Jeunes Ruraux du 3 au 10 mai.

La Semaine nationale serait pour les jeunes ruraux la grande force de frappe de toute l'année à cause de ses multiples activités et de l'esprit qui les anime.

Tout comme la J.O.C., pour le milieu urbain et la J.E.C., pour le milieu étudiant, la J.R.C. travaille à faire passer l'esprit du Christ dans les secteurs profanes où évoluent les jeunes ruraux. La Semaine Nationale incite à une prise de conscience des problèmes du milieu rural ; elle déloge la routine, qui pourrait faire regresser le mouvement, en vue de l'épanouissement des Jeunes Ruraux.

Tous se solidariseront et se rencontreront pour échanger des opinions, faire part de leurs expériences dans leur vie apostolique et sociale, se récréeront dans des soirées populaires et joyeuses, avec leurs amis et leur famille tout en discutant des problèmes de l'amour et des fréquentations, puisque les militants sont tous célibataires et se préparent à un état de vie, le plus souvent le mariage. D'autres opteront pour la vie religieuse, mais là ce sera la minorité.

C'est donc la Semaine Nationale pour tous les jeunes qui veulent faire quelque chose de plus et de mieux pour leur paroisse et qui inviteront les adultes à dialoguer avec eux et à les épauler pour une action plus large. Des activités précises, bien dirigées, aideront les uns et les autres à s'exprimer, à traduire l'esprit de solidarité qui anime jeunes et ainés.

Au programme, particulièrement à Amqui, St-Anaclet, Ste-Blandine, St-Léon le Grand, St-Hubert, Ste-Odile, au diocèse de Rimouski, il y aura : messe communautaire, rassemblement de jeunes, rencontre entre jeunes et adultes, soirée populaire. Partout, on terminera le "bal paroissial" par la présentation d'un sketch joué par des Jacistes, tiré de la pièce de Jean-Robert Rémillard, Sayabec et Notre-Dame du Lac, où l'on est en train de réussir des cours d'éducation populaire, entreront dans la ronde des localités agissantes au diocèse pendant la Semaine Nationale de la J.R.C.



Aussi bien dans le diocèse de Rimouski, où la Jeunesse Rurale Catholique possède des cellules dynamiques et florissantes, qu'à travers toute la province de Québec et le Canada entier, la Semaine Nationale de la JRC, qui se clôturera, le dimanche, 10 mai, favorisera les rencontres de jeunes et même des colloques avec jeunes et aduutes.

Trottoirs à Ste-Flavie

La Municipalité est à faire ériger des trottoirs, sur une distance de 5.000 pieds, en vertu du programme des travaux d'hiver avec l'aide gouvernementale. Les travaux, qui ont commencé, il y a quinze jours, s'achèvent et ils ont donné du travail à plusieurs résidents de la localité. Des travaux identiques se poursuivront à l'automne.

Ste-Blandine

M. et Mme Paul-Henri Morel (Gisèle Martin), dont le mariage a été béni en l'église Saint-Nom de Marie à Baie-Comeau, ont passé quelques jours chez leurs parents de Ste-Blandine. Ils furent l'objet d'une réception réunissant plus de 125 parents et amis.

Mme Jean-Charles Morel, Mme Arthur Morel, MM. Lauréat, Guy, Rodrigue et Paul Morel, de Baie-Comeau, étaient de passage à Ste-Blandine à cette occasion ainsi que Mme Grégoire Gauthier, de Matane.

Réunion intercercles des J.N.

La Semaine Nationale des Jeunes Naturalistes, du 11 au 16 mai, dont le thème **"conservons nos richesses naturelles"** sera étudié en profondeur, donnera lieu à Rimouski à une réunion intercercles à l'Ecole du St-Rosaire à Rimouski, le 15 mai, 2 h. 30.

Les membres du Comité Régional des C.J.N. rehausseront cette réunion de leur présence.

La séance, à laquelle tout jeune naturaliste est invité, tout comme les parents et les sympathisants au mouvement des Jeunes Naturalistes, comporte des communications par de Jeunes Naturalistes sur le thème de la semaine. Une valeur de $25.00 sera distribuée en prix.

CN SOUMISSIONS

Coupe de Pierre

près de Mont-Joli, P.Q.

Des soumissions scellées et marquées à l'extérieur de l'enveloppe "Confidntiel — Soumission pour la coupe de pierre près de Mont-Joli, P.Q." et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 12.00 hrs. p.m., heure normale de l'Atlantique, le 2 juin, 1964.

Un ensemble des plans et devis, formules du contrat, instructions aux enchérisseurs et formules de soumission peuvent être obtenus aux bureaux suivants :
Ingénieur du Secteur — Campbellton, N.B.
Ingénieur de la Région — Moncton, N.B.
Chef de Gare — Mont-Joli, P.Q.

Un ensemble des plans, seront loués aux entrepreneurs bona fide avec un dépôt d'un chèque certifié payable à la compagnie du Canadien National pour un montant de vingt-cinq dollars, lequel dépôt sera remboursé lorsque les plans seront retournés en bonne condition.

Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient soumises sur des formules fournies pas le Canadien National selon les instructions pour les enchérisseurs.

La plus basse ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

L. M. Poitevin,
Directeur,
Canadien National,
Campbellton, N.B.



SECURITAS

le plan d'épargne garanti par une assurance-vie

Il est de ces moments particulièrement propices à la méditation. L'esprit se tourne tout naturellement vers l'avenir et s'attarde sur la sécurité dont on désire entourer ses êtres chers. Le plan *SECURITAS* de la Banque Provinciale vous permet de réaliser vos rêves par une planification rationnelle.

SECURITAS, c'est un plan d'épargne *garanti* par une assurance-vie à double indemnité pendant que s'accumulent les intérêts au taux normal de l'épargne. Pour y participer, vous vous établissez un objectif de $50 à $2,000 que vous vous engagez à atteindre en dix versements mensuels égaux.

Venez discuter du plan SECURITAS à toute succursale de la Banque Provinciale. Vous y gagnerez la tranquillité d'esprit.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

votre partenaire

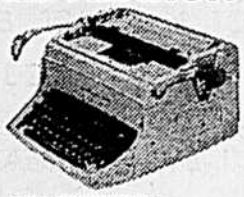
Bertin & FILS LTEE.
DECORATEURS
REMBOURREURS
DE MEUBLES



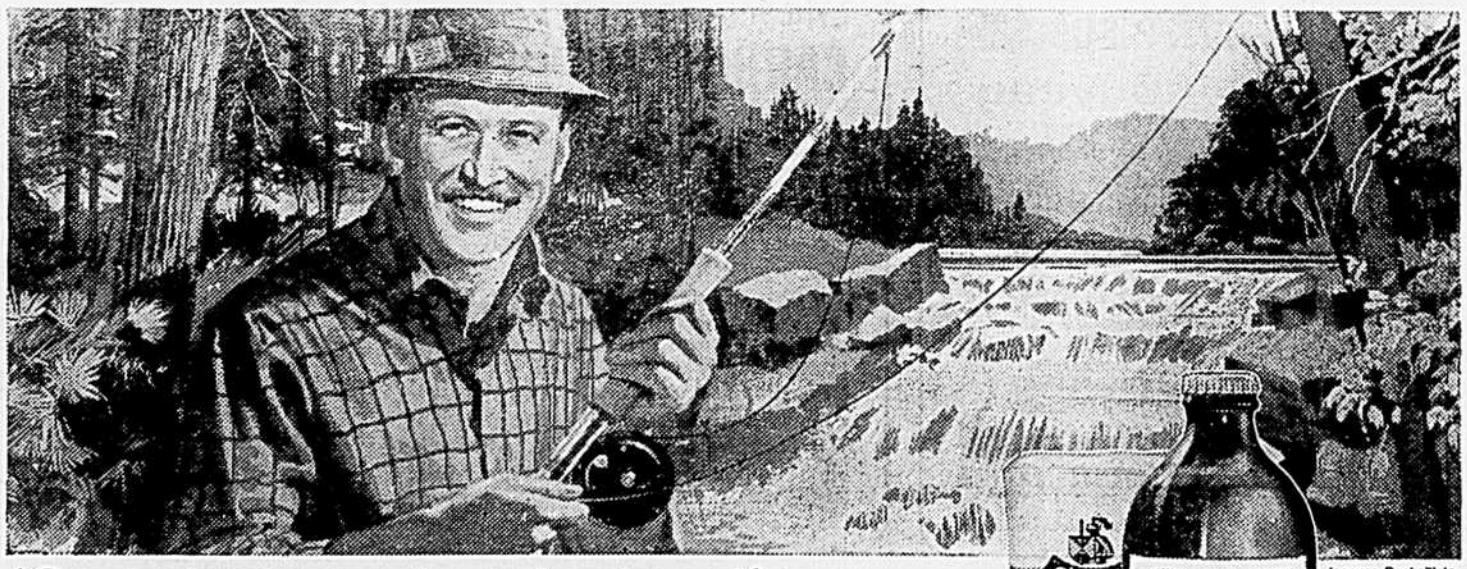
- REMODELAGE
- POLISSAGE
- REPARATION DE MATELAS
- FABRICANTS DE MATELAS ET MEUBLES
- SPECIALITES EN TAPIS

383, St-Germain Rimouski
Tél. 723-6555

BELLAVANCE INC.
REPARATION



MACHINES :
à écrire
à additionner
calculatrices
4 techniciens qualifiés
à notre atelier
723-7877
BELLAVANCE Inc.
128a st germain Rimouski



'O qu'y fait bon se la couler douce !'

Au pays du Québec, la bière O'Keefe, tout comme la pêche, devient de plus en plus populaire. Demandez-en l'avis d'experts comme Jacques Desbaillets. De plus en plus, les gens actifs préfèrent O'Keefe — brassée avec le houblon sans grains plus coûteux, qui lui assure une douceur naturelle.

BUVEZ O'Keefe la bière douce

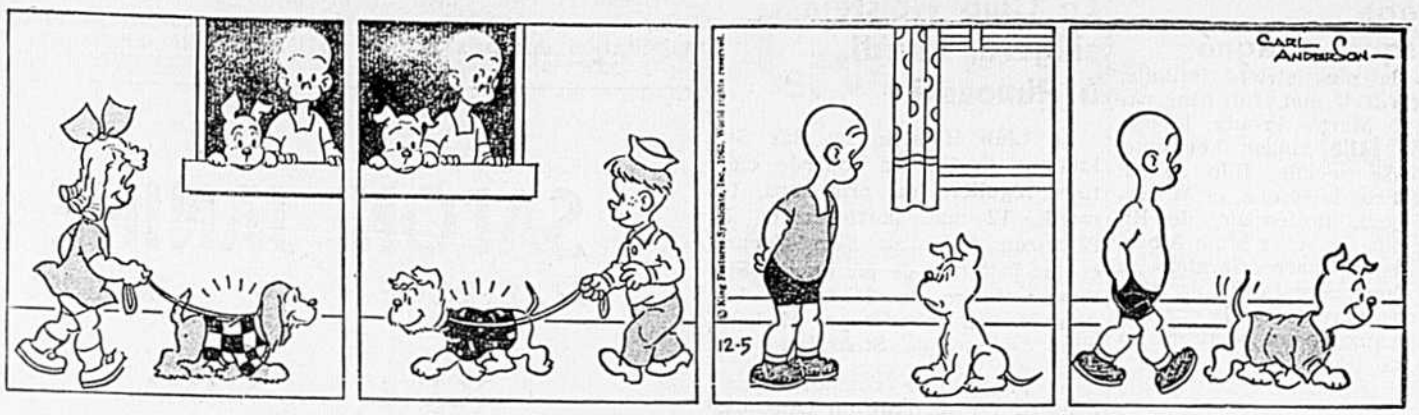
Jacques Desbaillets, annonceur et sportif bien connu

64-BP

Fiançailles

A Pâques, en la chapelle des Frères Trinitaires de Granby, furent bénies les fiançailles de Mlle Pauline Gilbert, fille de M. et Mme Absolon Gilbert, de Beauceville, et M. Lucien Roy, fils de M. et Mme Albert Roy, de Rimouski. Le R. P. Conrad de Jésus a présidé la cérémonie.

On annonce les fiançailles de Mlle Lucienne Bergeron, de Jonquière, fille de M. et Mme Ernest Bergeron, et M. Raymond Bouchard, de Rimouski.



1. LA NOURRITURE

coûte à Lorraine Masson environ $160 par mois

2. LE VÊTEMENT

coûte à la famille Masson environ $50 par mois

3. LE LOGEMENT

coûte à Hubert Masson $95 par mois



4. LE QUATRIÈME BESOIN

garantit les trois autres à la famille

et pourtant, c'est le moins dispendieux

Voici la famille Masson de Laval-des-Rapides, P.Q. Le père, Hubert, s'amuse en compagnie de ses enfants, Martine, âgée de dix ans et Pierre, âgé de six ans. Madame Masson observe la scène avec un plaisir évident.

Il est regrettable que le son n'accompagne pas l'image. Dans le moment, en effet, la petite Martine s'essaie à chanter le rondeau traditionnel et enfantin intitulé: "Un bidon d'eau".

L'une des principales raisons pour lesquelles la famille Masson goûte des moments de bonheur comme celui-ci, c'est la sécurité que lui garantit un programme d'assurance bien établi.

Monsieur Masson, contremaître adjoint à la Canadair Ltd., trouve moyen de consacrer une somme de $34 par mois à de l'assurance sur sa propre vie. En garantissant le "Quatrième Besoin", Monsieur Masson sait que sa famille jouira d'un revenu suffisant lui permettant de pourvoir aux trois autres besoins.

Si Monsieur Masson mourait, l'assurance prévoirait de l'argent pour les derniers frais, une réserve pour la famille en cas d'imprévus et liquiderait l'hypothèque. En outre, l'assurance pourvoirait la famille d'un revenu mensuel de $250 jusqu'à ce que le jeune Pierre ait 21 ans . . . Cependant, il est tout probable que Monsieur Masson vivra et profitera des épargnes accumulées au moyen de son contrat, sous forme de rente de retraite. L'avenir de votre famille est-il aussi bien assuré que celui des Masson? **Ayez-en le coeur net en faisant effectuer une Vérification de la Sécurité Familiale.** Sans frais, un représentant de la Metropolitan ayant reçu une formation spéciale étudiera votre situation pécuniaire actuelle. Il fera le relevé de vos épargnes, de vos biens et de l'assurance que vous détenez présentement. Il estimera les besoins futurs de votre famille et vous indiquera comment répondre à ces besoins de la manière la plus économique possible.

Tout comme Hubert Masson, vous découvrirez probablement que le Quatrième Besoin est beaucoup moins dispendieux que les autres. Communiquez au plus tôt avec votre agent de la Metropolitan. Il n'y a aucune obligation . . . *sauf envers les êtres qui vous sont chers.*

Metropolitan Life

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY
(COMPAGNIE À FORME MUTUELLE)
Direction Générale au Canada, Ottawa 4, Ontario

DISTRICT RIMOUSKI

Gilbert McCraw, gérant

160-A, rue St-Germain, RIMOUSKI, P.Q. **Téléphone : 723-6571**

Mariage Lévesque - Gagné

Dans la plus stricte intimité, le mercredi 6 mai, fut béni par M. l'abbé Martin Proulx, le mariage de Mlle Louise Lévesque, travailleuse sociale, fille de M. et Mme Paul Lévesque, et M. Horace Gagné, professeur, de Rimouski, fils de M. et Mme Albert Gagné, de St-Charles-Garnier. A l'issue d'une réception à la résidence des parents de la mariée, les nouveaux époux partirent en voyage de noces.

Mariage Emond - Desrosiers

Le 18 avril, à 10 heures, en l'église de Ste-Flavie, fut béni le mariage de Mlle Jacqueline Emond, fille de M. et Mme Albert Emond (Eliane Lajoie), et M. Jean-Marc Desrosiers, de Ste-Flavie, fils de M. et Mme Louis-P. Desrosiers (Yvonne Gagné), de Montréal.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé Ludger Damours. Le chant fut exécuté par Mme Auguste Carroll. A l'issue de la réception au Manoir Normandie de Rimouski-Est, les nouveaux époux partirent en voyage aux Etats-Unis. Au retour, ils résideront à Ste-Flavie.

Le Club Holstein siégera, mardi, à Rimouski

Le Club Holstein du Bas St-Laurent tiendra sa journée d'étude régulière du printemps, le mardi, 12 mai, partiellement à l'Horizon Bleu, au Sacré-Coeur, et sur la ferme de M. Lucien St-Pierre, maire de Ste-Odile. La journée sera présidée par M. Fernand Dionne, de St-Arsène.

Le programme comporte une causerie de M. Saturnin Langlais, sous-inspecteur général des produits laitiers au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec (sur l'hygiène et les produits laitiers), un forum sur la régie de la ferme du troupeau laitier, loi et régie des marchés de produits laitiers. Les exposés seront faits par MM. Hermas Lajoie, Edmond Couture, Gérard Langlais et Raymond Corriveau.

Le forum sera animé par MM. Paul Plourde et P.-E. Côté.

Après la démonstration à 2 heures, sur la ferme de M. Lucien St-Pierre, par M. Hermas Lajoie, il y aura concours d'expertise par le groupe des éleveurs dirigé par MM. Raymond Corriveau et P.-E. Côté. Un officier fédéral de l'Office de la stabilisation des prix parlera de la loi relative au nouveau programme des prix de soutien pour les produits laitiers.

La journée se terminera par la distribution des prix et des allocutions des agronomes présents.

AVIS LEGAL

Dans l'affaire de la faillite de :

LEONARD STE-CROIX
Ste-Croix Automobiles Enr.
Chandler, Qué.

Avis de vente par soumissions

Avis est par les présentes donné que des **soumissions cachetées** seront reçues par le syndic soussigné, à son bureau, 160 de l'Evêché, Rimouski, Qué., le ou avant le **mardi** le 19e jour de mai 1964, à **midi** pour l'achat en bloc ou séparément des item ci-après décrits, savoir :

Item A —	Partie du lot 64 1er rang de la Seigneurie de Pabos, avec garage dessus construit. Valeur d'inventaire	$30,000.00
Item B —	Pièces et accessoires d'automobiles	2,376.67
Item C —	Equipement de garage	4,650.00
Item D —	Mobilier de bureau	1,330.00
Item E —	1 Camion Pick-Up GMC 1952	300.00
Item F —	1 Camion Pick-Up Mercury 52	400.00
Item G —	1 Ford Panel 1954	350.00
Item H —	1 Bateau de course avec moteur hors-bord 25 c.v.	650.00
Item I —	Comptes recevables	5,000.00

Un chèque accepté par la Banque devra accompagner chaque soumission, lequel représentera 10% de la soumission.

Le Syndic soussigné ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

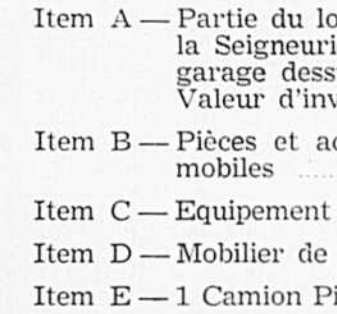
Les inventaires et les titres peuvent être examinés en tout temps en s'adressant au bureau du Syndic soussigné.

Tous les item offerts en vente peuvent être examinés sur les lieux en s'adressant au gardien M. P.-E. Lévesque, de Chandler.

Conditions de paiement : comptant, à l'exception de l'Item A dont l'acquéreur pourra prendre des arrangements avec les créanciers hypothécaires pour ce qui est de leurs hypothèques.

Rimouski, Qué.
ce 1er mai 1964.

HENRI-A. MARTIN,
Syndic,
160, Evêché, Rimouski, Qué.



Où vous approvisionner en plants de qualité sélectionnés pour la région du Bas St-Laurent.

ARBRES - ARBUSTES
FLEURS VIVACES

PÉPINIÈRE ANDRÉ MASSON
149, rue St-Germain - RIMOUSKI - 723-3223

SALON JANINE
152, EVECHE — 723-3086



A TOUTES LES MAMANS
NOUS SOUHAITONS
BONHEUR et LONGUE VIE

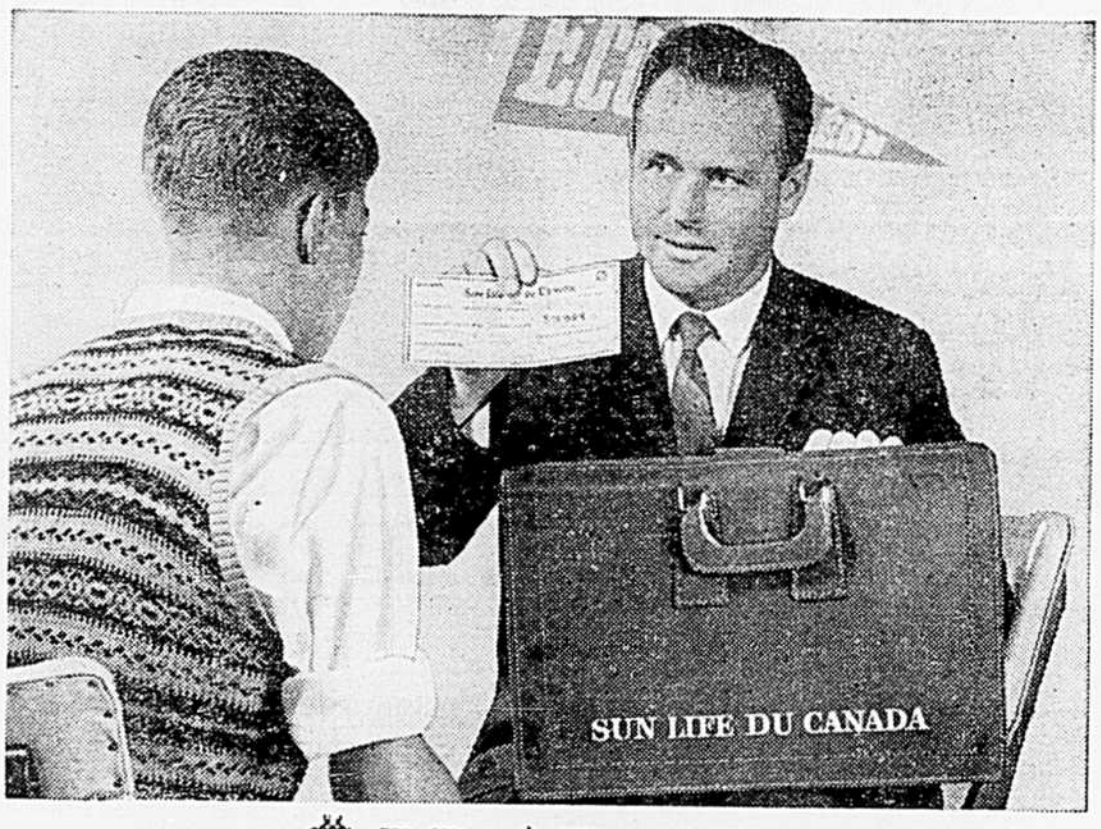
Il n'y a pas de maman trop âgée, ni trop jeune qui ne puisse être jolie durant ce jour qui l'honore.

Ne manquez pas de faire une visite à notre salon cette semaine, afin que tous les vôtres vous trouvent en beauté le jour venu.

GAGNEZ DES FLEURS POUR VOTRE MERE . . .

DEPOSEZ CE COUPON AU SALON JANINE

Non de votre mère .....
Son adresse .....
Votre nom .....
Votre adresse .....
No. de téléphone .....



"Voici $11,684*-
maintenant, tu peux aller à l'université"

Un chiffre effarant, vous direz, mais combien réaliste. Votre fils ou votre fille vous remercieront et vous remercierez la Sun Life d'avoir garanti les fonds nécessaires à une instruction universitaire. Cependant, vous devez vous procurer ces fonds MAINTENANT. Une police Sun Life Dotation — Fonds d'instruction garantira à votre enfant l'argent nécessaire à l'université, même si vous mourez dans l'intervalle.
Pour de plus amples renseignements, veuillez nous faire parvenir le coupon ci-dessous.

Charles Poulin,
GERANT DE SUCCURSALE,
24, avenue de la Cathédrale,
Rimouski — Tél. 723-9201

**frais universitaires prévus vers 1970*

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Une compagnie mutuelle

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
218, Immeuble Sun Life
Montréal, Québec
Sans obligation, j'aimerais obtenir de plus amples renseignements au sujet de la police Sun Life Dotation—Fonds d'instruction.

Nom.....
Adresse .....
.....

Pour toute nouvelle ou communiqué 723-3191

LE PROGRÈS DU GOLFE

Pour vos annonces 723-3149

LE PROGRES DU GOLFE, 8 MAI 1964

Avec le BAEQ: un dialogue fructueux au Témiscouata

Une trentaine de représentants de comités locaux d'aménagement des comtés de Rivière-du-Loup et de Témiscouata ont participé, en fin de semaine, à une session d'étude organisée par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec.

Cette session, la cinquième du genre dans la région témiscouataine, se déroulait à Notre-Dame du Lac.

On s'est interrogé sur la valeur des moyens employés jusqu'ici pour aider les régions moins favorisées économiquement. Ils furent juges inadéquats. Il faudra abandonner le système d'assistance sociale déguisée pour songer à une aide créatrice d'emplois et de revenus. La méthode d'aménagement modifiera-t-elle vraiment la situation en l'améliorant? A cette question, la confiance dans les moyens s'est traduite par des arguments et suggestions: mentalité à changer, indifférence ou scepticisme à vaincre, politique à bannir, difficultés d'établir des communications entre chercheurs et peuple sont à aplanir.

Ces écueils, énumérés dans un franc dialogue entre animateurs de la région et participants, ne seraient pas insurmontables. Les structures d'aménagement, préconisées par le B.A.E.Q., comportent suffisamment de garanties de réussite. Mais cet aménagement réussira si la population retrousse ses manches et passe à l'action pour bâtir elle-même le milieu dans lequel elle veut vivre.

Les spécialistes du BAEQ invitèrent les gens à surveiller leur travail en précisant que cet organisme appartient à la population et n'est pas une créature du gouvernement. Chacun peut exprimer son opinion sur la façon dont le travail doit s'effectuer. C'est un devoir pour tous d'épauler le mouvement salvateur mis à la disposition du peuple qui veut vraiment améliorer son sort.



Le Comité régional du Conseil de la Coopération du Bas St-Laurent se réunissait récemment dans la ville de Mont-Joli. Les directeurs de tous les secteurs du mouvement Coopératif étaient présents à cette réunion. Le but principal de celle-ci était de dialoguer avec les experts du bureau d'Aménagement et de coordonner le travail de ces deux organismes. La photo nous montre dans l'ordre habituelle: MM. Jean-Claude Lebel Economiste, Jean-Claude Thibodeau, Economiste; Gérard Cassista, gérant et président du comité, Jacques Fortier, Sociologue.

Première cargaison de papier à quitter Rivière-du-Loup

L'usine F.-F. Soucy, de Rivière-du-Loup, vient d'expédier son premier chargement de papier à être manufacturé par cette nouvelle industrie. C'est un pas important franchi par cette industrie.

La production initiale annuelle de la papeterie Soucy sera de 35.000 tonnes.

Les travaux d'aménagement et de mise en route de la nouvelle usine de papier sont complétés, depuis quelques jours, et déjà la direction annonce que soixante ouvriers spécialisés ont été embauchés.

La compagnie envisage de nouveaux développements dans un avenir prochain pour apporter sa contribution à l'expansion de l'économie du Bas St-Laurent, particulièrement de Rivière-du-Loup.

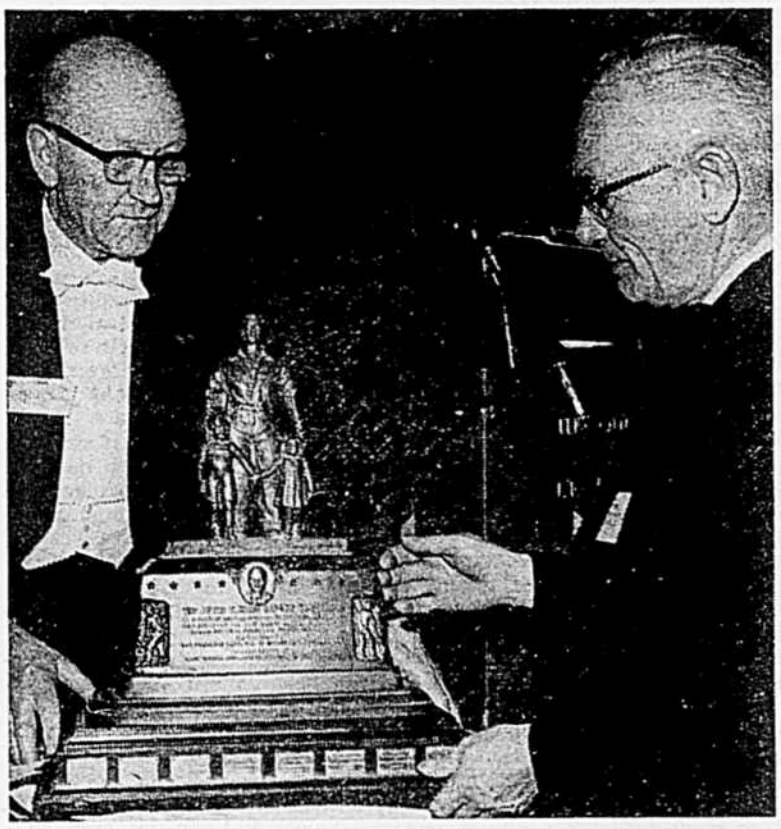
Restaurant Mon Copain
723-7455
LIVRAISON GRATUITE

LA SOCIETE ROYALE DE SAUVETAGE (AQUATIQUE)



MAURICE ARCHER PIERRE GENDRON

L'assemblée annuelle de la division du Québec re la Société Royale de Sauvetage (Aquatique) a été tenue récemment. Lors de l'élection du comité exécutif pour 1964-65, M. Maurice Archer, vice-président du Canadien National, a été élu gouverneur pour la province de Québec. M. Pierre R. Gendron, vice-président de La Brasserie Dow Limited, a été élu président de la société. Les autres officiers élus sont M. S. Bernier, vice-président — Montréal, Mlle F. Dinan, vice-présidente — Québec, Lorne Harding, vice-président — Sherbrooke, et Mme Lucie DeCroix, secrétaire-trésorière.



M. H. S. Bérubé, gérant de la Gaspé Copper Mines Limited deçoit au nom des employés et de la direction le Trophée John T. Ryan attribué à la mine de Gaspé en reconnaissance des résultats remarquables obtenus par cette entreprise minière dans la prévention des accidents en 1963. Le trophée lui a été présenté par M. John Beattie, président du Comité du Trophée Ryan de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie. C'est la première fois qu'une mine du Québec ayant un aussi grand nombre d'employés — 980 — se voit attribuer ce trophée.

La Gaspé Copper Mines se mérite le trophée John T. Ryan

Le trophée de sécurité le plus envié par tout le Canada, le trophée John T. Ryan qui est attribué chaque année à une entreprise minière pour succès exceptionnel dans la prévention des accidents a été attribué pour l'année 1963 à la Gaspé Copper Mines, Limited.

C'est la première fois dans l'histoire du Trophée Ryan qui remonte à 1942, qu'une entreprise minière du Québec groupant un aussi grand nombre d'employés se mérite cette récompense. La Gaspé Copper avec ses 980 employés à plein temps s'est vu attribuer le trophée national parce qu'elle a été la mine de métaux qui a connu la plus basse fréquence d'accidents au cours de l'année qui fait l'objet du concours. L'une des conditions requises pour être éligible au concours veut que les employés aient réussi un minimum de 1,000,000 d'hommes-heures sans accident en une ou plus d'une année complète se terminant le 31 décembre de l'année du concours.

Le Ministre des ressources naturelles, l'honorable René Lévesque a envoyé un message de félicitations à tous les employés et à la direction de la Gaspé Copper. "Ces remarquables résultats, a dit le ministre dans son message, constitue un honneur, non seulement pour l'entreprise, pour ses employés et pour la direction mais pour toute l'industrie minière du Québec.

"Ce record de sécurité, a dit le ministre, est sans l'ombre d'un doute le résultat d'un travail constant et persévérant dans le domaine de la prévention des accidents et n'a pu être atteint sans l'entière collaboration des employés et de leurs chefs d'équipe. Tout le personnel de la Gaspé Copper a contribué à ce magnifique succès."

M. H. S. Bérubé, gérant de la mine représentait la Gaspé Copper lors de la remise du trophée qui lui a été présenté par M. John Beattie, président du comité du Trophée Ryan de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie.

Semaine de Sécurité à Squatteck

Le personnel forestier de la compagnie Fraser à Squatteck a participé, comme celui de tout le Témiscouata, à une Semaine de Sécurité, qui ouvrait le 20 avril, par des cours de secourisme.

M. Lévis Sirois, de St-Basile, N.B., M. Ernest Caron, de la Brigade Ambulancière St-Jean de Notre-Dame du Lac, M. Paul Guérette, d'Edmundston, sous la direction de M. Réal Caron, le docteur Arseneault, de Squatteck, et M. Albert Viel, de Cabano, furent appelés, durant la semaine, à discourir sur la sécurité au travail. Des films sur les premiers soins et la prévention des feux de forêts illustrèrent les exposés de ces messieurs. M. Rosaire Mercier, de Québec Pulp and Paper, démontra, dans une causerie, l'importance de la prévention d'accidents. Il y eut des agapes communautaires. Quant à M. Paul Boucher, d'Edmundston, il entretint le personnel forestier de la compagnie Fraser de la prévention des feux de forêts.

Des prix furent décernés à M. Joseph Raymond, contracteur, et M. Donald Dickie, de Cabano, pour leur succès dans la prévention des accidents pendant la dernière saison de coupe du bois. Au camp Raymond, aucun accident ne fut signalé.

Une montre fut remise à M. Joy Dickinson, pour longs services, par M. Collin Davidson, surintendant de la division de Cabano.

Cette division s'étant classée la première pour le nombre de jours sans accident au sein de la compagnie Fraser, M. Whittaker, assistant gérant au Département du bois, offrit à M. Davidson la coupe Aubrey Crabtree décernée, pour la quatrième année, à Cabano.



(Studio Janine)

M. Whittaker, de la Fraser, serrant la main de M. Joy Dickinson, de Cabano, qui s'est mérité la coupe Aubrey Crabtree pour sa division, ayans eu le moins d'accident durant l'année. C'est la quatrième année que Cabano décroche ce trophée. La remise en fut faite à Squatteck lors de la Semaine de Sécurité.

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTERE DU TRAVAIL

Avis

Convention collective de travail à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Rimouski

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre :

D'UNE PARD :

L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc. ;

ET, D'AUTRE PART :

Le Syndicat catholique des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc ;

pour les employeurs et les salariés de l'industrie et des métiers visés, suivant les conditions ci-après décrites :

1.00 *Définitions :* Pour les fins d'application du décret, les mots et termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:

1.01 Le terme "compagnon-briqueteur" désigne tout saladié qui pose la brique, le terracotta, la pierre artificielle et les blocs de béton et les briques de verre.

1.02 Le mot "maçon" désigne tout salarié qui pose la pierre artificielle et naturelle, le granit.

Tout briqueteur ou maçon qualifié comme tel peut faire le tirage des joints.

1.03 Le terme "charpentier-menuisier" désigne tout salarié qui exécute des travaux en bois sur les chantiers de construction ou de réparation (tracé, coupe, assemblage ou réparation) y compris les travaux exécutés au moyen de planches murales en composition ou autres. Il comprend aussi le salarié qui pose du bardeau sur les murs, qui exécute tout travail d'isolation sur les murs, planchers et plafonds par procédé autre que le procédé mécanique, qui fabriqeu des formes à béton ainsi que les formes fabriquées sur un chantier ou ailleurs, y compris le brochage et le pattage de bois des formes, qui fait le posage des planchers de bois franc, qui utilise une scie mécanique ou tout autre machine nécessaire à la préparation du bois sur un chantier de construction ou de réparation, qui fait le posage des paravents, chassis, portes, encadrements de même que le posage de bandes métalliques ou de caoutchouc pour le calfeutrage, qui fait aussi le posage de divisions en acier, d'ameublement tels que tablettes, comptoirs, etc.

L'ouvrier spécialisé dans l'une ou l'autre des opérations ci-haut mentionnés doit être considéré, pour fins de rémunération, comme charpentier-menuisier.

1.04 Le terme "compagnon-plâtrier" désigne tout salarié qui exécute des travaux d'enduits de plâtre, tels que le posage de la célanite, la finition du blanc, du ciment, du mortier, du stucco, des moulures de plâtre, le posage et le coulage des ornements, qui fait le mélange du blanc de chaux avec le plâtre et le ciment blanc et qui prépare la moulure, c'est-à-dire pose les règles pour faire le poussage de la moulure.

1.05 Le terme "mécanicien de machines fixes" désigne les mécaniciens et les chauffeurs préposés à la surveillance d'une installation de force motrice ou d'une bouilloire ou à leur fonctionnement.

1.06 Le mot "manoeuvre" ou "journalier" désigne tout salarié qui exécute un travail non qualifié et d'aide.

1.07 Le terme "compagnon-peintre" désigne tout salarié qui fait au pinceau, au rouleau, à la machine pneumatique ou au tampon, des travaux de peinture, de teinture, de vernis ou de produits connexes servant à protéger ou à décorer les surfaces de fois, plâtre, ciment et métal, qui exécute également des travaux de décoration, de tapissage, d'imitation, de dorage, de vitrage au mastic ou à la baguette.

1.08 Le terme "poseur de terrazzo" désigne tout salarié qui nivelle la surface propre à recevoir le terrazzo, mesure, divise cette surface et y trace des lignes, prépare les échantillons et le mélange et exécute ou surveille le roulage et le polissage du terrazzo sur le chantier.

1.09 Le terme "couvreur de planchers" désigne tout salarié qui pose les tuiles non céramiques, telles que le vinyl, les tuiles d'asphalte, le caoutchouc et le liège, le prélart à la verge et à la tuile, le "bulgomme", le "walk-ease", les revêtements muraux tels que la plinthe de caoutchouc ou vinly, les matériaux de prélart et cuirette, appliqués sur les murs, ta tuile de plastique et de vinyl.

Toutefois, le recouvrement des murs de matériaux de prélarts et de cuirette peut être fait par le peintre.

1.10 Les termes "poseur de marbre" et "poseur de tuiles céramiques" désignent tout salarié qui mesure la surface propre à recevoir le marbre ou la tuile céramique, le taille et le pose.

1.11 Le terme "finisseur de ciment" désigne tout salarié qui pose et finit le ciment pour parquets et revêtements unis ou d'ornementation, met en place et repose les côtés et revêtements en ciment. Le travail sur murs faisant suite au travail de parquets se limite, pour le finisseur de ciment, à la hauteur de la plinthe à l'intérieur.

1.12 Le terme "couvreur de toitures" désigne tout salarié qui fait des travaux de couverture en gravier, en asphalte, en papier goudronné, en bardeaux d'asphalte ou en tout autre matériau, sauf le métal en feuille.

1.13 Le terme "mécanicien en ventilation" (systèmes à air chaud, air frais, air climatisé) désigne tout salarié qui fait l'installation, la réparation ou les raccordements de toutes sortes d'installations servant à faire fonctionner ces systèmes, suivant les plans des ingénieurs en chauffage et ventilation ou suivant les spécifications des manufacturiers de ces systèmes. L'installation, la réparation et les raccordements exigent l'exécution de toutes sortes de travaux provenant de métal en feuille, tels que le tracé, la coupe, la fabrication, l'assemblage, etc.

1.14 Le terme "ferblantier" désigne tout salarié qui fabrique et répare des articles ou des parties d'articles destinés aux immeubles, en fer-blanc, en tôle, en cuivre, en aluminium, en étain, en acier inoxydable ou monel ou en toutes autres sortes de métal en feuille, tel que corniches, ornementation, gouttières, dalots, toitures, portes tôlées, récipients, etc. ; choisit le métal en feuille et procède aux tracés nécessaires, d'après des dessins ou spécifications ; découpe la tôle, selon un modèle ou un gabarit ; façonne la tôle au moyen d'opérations telles que le formage, le cintrage ou l'emboutissage ; assemble les diverses pièces par soudure brasure, boulonnage, rivetage, vissage ou autre méthode, pour confectionner toutes sortes de raccords, de conduits et de récipients.

1.15 Les mots "mécanicien en fer et bronze d'ornementation" désngnent tout salarié qui fait le tracé, la coupe, la préparation et l'assemblage au moyen de machines, d'outils ou de soudure, de toutes pièces en fer, bronze et acier pour fabrication d'escaliers intérieurs ou extérieurs, de garde-corps, de clôtures, de barrières, de châssis, de marquises, de trappes de cave ou d'inspection, de grillage de tous genres, de chutes à charbon, de portes de voûtes, de portes coupe-feu, de divisions et d'appareils de sauvetage ou tout travail de même genre, et qui en fait l'installation ou le montage sur le chantier.

1.16 Le terme "poseur d'acier d'armature" désigne tout salarié qui a les connaissances requises pour faire le triage, le pliage et le posage de d'acier d'armature, le posage des soliveaux et le posage des moules à plancher en tôle. Ce salarié doit recevoir le salaire de son métier mais en aucun cas le salaire ne sera inférieur à celui du manoeuvre ou journalier.

1.17 Le terme "entrepreneur-électricien" ou "maître-électricien" désigne toute personne définie comme telle à l'article 2, sous-paragraphe 7, de la Loi des Maitres-Electriciens de la province de Québec (14 Geo. VI, chapitre 146, 1950).

1.18 Le terme "compagnon-électricien" désigne toute personne qui loue ses services à un entrepreneur ou maître -électricien, pour effectuer des travaux d'installation, de réparation ou de réfection d'une installation d'appareillage électrique, tel que défini dans la Loi des MaitresElectriciens de la Province de Québec.

1.19 Le terme "apprenti-électricien" désigne toute personne qui fait l'apprentissage d'installation électrique, de réparation, de réfection d'une installation d'appareillage électrique, tel que décrit dans la Loi des Maitres-Electriciens de la Province de Québec.

1.20 Le terme "travail supplémentaire" désigne tout travail exécuté en dehors des heures de la journée régulière de travail mentionnées à l'article 5.00

1.21 Le mot "gréeur" désigne tout salarié qui peut, sous direction, procéder au montage des grues, monte-charge, des palans, poser les cables des poulies et faire tout travail connexe.

1.22 Le terme "poseur de linoléum" désigne tout salarié qui pose du linoléum (prélart) de toutes sortes, des tuiles d'asphalte, ou de caoutchouc ou tout autre produit similaire fixé en permanence sur le plancher.

1.23 Le terme "entrepreneur en plomberie et chauffage" désigne toute personne définie comme telle à l'article 2, sous-paragraphe 5, de la Loi des Entrepreneurs en plomberie et chauffage de la Province de Québec (13 Geo. VI, chapitre 109, 1949).

1.24 Les termes "compagnons-plombier" et "compagnon-mécanicien en tuyauterie" ont le sens qui leur est donné dans la loi concernant les mécaniciens en tuyauterie (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 173 et amendements). Ils désignent aussi tout salarié qui peut, sous direction, installer des appareils sanitaires et les réparer, poser des tuyaux à vapeur, à eau, à gazoline et au gaz, installer et faire les travaux d'entretien de brûleurs à l'huile, pompes à gazoline et gicleurs et exécuter tout autre travail connexe.

1.25 Le terme "compagnon junior en plomberie et chauffage" désigne toute personne qui loue ses services à titre de compagnon pendant une période d'un an seulement, après avoir complété quatre (4) années d'apprentissage.

1.26 Le terme "apprenti en plomberie et chauffage" désigne toute personne qui fait l'apprentissage des travaux d'installation, de réparage ou de réfection d'un ou de plusieurs des systèmes prévue par la Loi des Mécaniciens en Tuyauterie (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 173 et amendements).

1.27 Le mot "entrepreneur" désigne toute personne, physique ou morale, compagnie association ou corporation qui travaille seule ou qui emploie des salariés, ou qui surveille ou entreprend pour le compte d'autrui, à l'heure, à la journée ou à forfait, par convention verbale, écrite ou autrement, un ou plusieurs travaux visés par le décret.

Le mot "entrepreneur" désigne également toute personne, compagnie association ou corporation ayant habituellement des salariés permanents exécutant des travaux mentionnés à l'article 2.00

1.28 Le mot "contremaître" désigne toute personne qui représente l'employens dans ses relations avec ses salariés et qui a l'autorité de diriger le travail et les employés, et qui a le droit d'engager et de congédier. Le contremaître n'est pas essujetti aux dispositions du décret. D'une façon générale le contremaitre a essentiellement une fonction de direction.

1.29 Le terme "chef d'équipe" désigne toute personne à qui l'employeur a confié la tâche de diriger le travail d'un certain nombre d'employés mais qui toutefois n'a pas le pouvoir d'engager et de congédier.

1.30 Construction de lignes de transmission, stations terminus et sous-stations à structures d'acier galvanisé : Pour fins du présent décret, les termes "construction de lignes de transmission, stations terminus et sous-stations à structures d'acier galvanisé" désignent la construction (démolition et réparation) de lignes de transmission à pylônes d'acier galvanisé et des structures attenantes, y compris les structures supportant les disjoncteurs dans les stations terminus et les sous-stations, et désignent aussi la pose des câbles conducteurs ,isolateurs et autre quincaillerie, barres omnibus et appareils de coupure.

1.31 Aide-monteur de lignes (groundman) : Les mots "aide-monteur de lignes (groundman)" désignent tout manoeuvre qui peut, avec surveillance, assembler ou aider à l'assemblage sur le sol de sections des pylônes ou autres structures d'acier galvanisé d'une ligne de transmission ou de stations terminus ou sous-station, ainsi que tout manoeuvre qui, sur le sol, agit comme aide pour des monteurs "A" et "B" qui travaillent à l'érection des pylônes ou structures, à la pose de câbles conducteurs et à l'appareillage des pylônes ou structures.

1.32 Monteur de lignes "B" : Le terme "Monteur de lignes "B" désigne tout salarié qui peut, sous surveillance, ériger des pylônes ou structures d'acier galvanisé, en montant dans ces pylônes ou structures en voie d'érection et enfixant, au moyen de boulons, les sections préalablement assemblées sur le sol, ainsi que tout salarié qui peut aider à la pose de fils de terre.

1.33 Monteur de lignes "A" : Le terme "Monteur de lignes "A" désigne tout salarié qui peut exécuter les travaux requis pour compléter la construction d'une ligne de transmission à pylônes d'acier galvané ou d'une structure supportant des disjoncteurs, tels que : pose de quincaillerie et d'isolateurs, fabrication de joints, pose de serre-fils, de conducteurs et fils de terre, d'appareils de mise à la terre, prise des mesures pour la coupe des conducteurs et la détermination de leur flèche, mise en place des disjoncteurs et barres omnibus, etc.

1.34 Gréeur : Le mot "gréeur" désigne tout salarié qui peut, sous direction, procéder au montage des "derricks", des palans, poser des câbles, des poulies, aider au transport des matériaux, pierres, briques, bois et autres, transporter des pièces de fer servant à la mise en place des structures métalliques, et qui peut, au besoin, exécuter tout autre travail connexe.

2.00 *Juridiction professionnelle :* La juridictioin professionnelle du décret comprend tous les travaux de construction, bâtiment et génie civil, y compris les opérations des ouvriers qualifiés ou non qualifiés employés dans les édifices publics, les travaux d'installation, de réfection, d'entretien et de démolition.

2.01 Le décret s'applique aussi à tous les travaux de construction, de réparation, d'installation ou de réfection de tous les systèmes de tuyauterie, de plomberie, de chauffage et de brûleurs à l'huile, tels que définis dans le chapitre 173 et amendements (Statuts refondus de Québec, 1941), ainsi que des installations et appareillage électriques, tels que définis dans le chapitre 172 et amendements (Statuts refondus de Québec, 1941).

2.02 Le présent décret régit également l'installation des ascenseurs et la construction de générateurs de vapeur, de chaudières et de réservoirs.

2.03 *Dispositions spéciales :* Nonobstant toute autre disposition, les cités et villes et les corporations municipales ne sont pas assujetties aux dispositions du décret pour ce qui est des travaux de réparation et d'endretien des immeubles qu'elles possèdent ; pour ce qui est également des travaux de construction, de réfection ou d'entretien d'aqueduc, d'égouts, de pavage(de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés sous leur contrôle immédiat. L'exemption ne s'applique pas, cependant, aux entrepreneurs ou aux sous-entrepreneurs qui exécutent les mêmes travaux en régie ou à forfait pour le compte desdites cités, villes ou corporation municipales.

2.04 Le décret s'applique aussi à tous les travaux de construction, de réparation, d'installation ou de réfection d'installations et appareillages électriques, tels que définis dans le chapitre 172 et amendements (Statuts refondus de Québec, 1941). Tels travaux doivent être exécutés par des employés et ouvriers qualifiés

2.05 Le décret régit la construction de lignes de transmission, stations terminus et sous-stations à structure d'acier galvanisé.

2.06 Les compagnies de chemin de fer ne sont pas assujetties au décret lorsqu'il s'agit de travaux ordinairement exécutés par les préposés à l'entretien du réseau qui sont déjà régis par une convention collective avec lesdites compagnies de chemin de fer. Cependant, la construction d'un nouveau tronçon de voie ferrée est assujettie au décret.

2.07 Les travaux de voirie exécutés pour le compte des départements de la Voirie, de la Colonisation ou des Mines du Gouvernement provincial, sont assujettis à la cédule des Justes Salaires, en exécution de l'arrêté en conseil numéro 800 du 24 avril 1929 et ses amendements et ne sont pas régis par le décret.

Toutefois, les travaux de construction de ponts exécutés pour le compte de l'un ou l'autre de ces départements sont assujettis au décret.

2.08 L'exploitation des mines ainsi que l'opération et l'entretien de tous les ateliers connexes, y compris les ateliers de traitement, usines de fonte ("smelters") et usines d'affinage de métaux, sont exemptés des dispositions de ce décret.

2.09 L'exploitation forestière ainsi que l'opération des moulins à scie, à pulpe et à papier sont exemptés des dispositions de ce décret.

Ne sont pas exemptés, cependant, les travaux de construction et de réparation d'usines, de moulins, de barrages, d'écluses, d'entrepôts, etc., non assujettis à l'ordonnance numéro 39 de la Commission du Salaire minimum.

3.00 *Juridiction territoriale :* La juridiction territoriale du décret comprend les districts électoraux de Rivière-du-Loup (sauf la cité de Rivière-du-Loup, les municipalités de Notre-Dame du portage et de St-Antonin du comté de Rivière-du-Loup), Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé-Nord, GaspéSud et Bonaventure.

3.01 Aux fins d'application du décret, cette juridiction territoriale est divisée en quatre (4) zones de la façon suivante :



Métiers	ZONE I			ZONE II			ZONE III			ZONE IV		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Briqueteur, maçon et plâtrier	$2.15	$2.20	$2.45	$2.10	$2.15	$2.39	$1.95	$2.00	$2.22	$1.85	$1.90	$2.09
Calfat	1.75	1.80	2.00	1.70	1.75	1.95	1.55	1.60	1.78	1.45	1.50	1.65
Charpentier-menuisier	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Compagnon junior, 1 an	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Electricien :												
Entrepreneur (serv. personnels)	3.15	3.20	3.55	3.10	3.15	3.50	2.90	2.95	3.28	2.60	2.65	2.92
Compagnon	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.04
Ferblantier - Mécanicien en ventilation												
Compagnon	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Compagnon junior, 1 an	1.95	2.00	2.23	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Fer et bronze d'ornementation												
Mécanicien ou forgeron	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Compagnon junior, 1 an	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Foreur	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Gratteur, polisseur et sableur de plancher à la main ou à la machine	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Ventilation et air climatisé	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Isolement de laine minérale, soufflage par pression												
Chef d'équipe	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Assistant du chef d'équipe	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Aide	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Jointoyeur, finisseur de ciment	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Manoeuvre, journalier, faiseur de mortier, brasseur de célanite, couleur de blanc, porteur d'oiseau	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Mécanicien de machines fixes et portatives	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Aide-monteur de lignes	2.00	2.05	2.28	2.00	2.05	2.28	2.00	2.05	2.28	2.00	2.05	2.28
Monteur de lignes B	2.20	2.25	2.50	2.20	2.25	2.50	2.20	2.25	2.50	2.20	2.25	2.50
Monteur de lignes A	2.40	2.45	2.72	2.40	2.45	2.72	2.40	2.45	2.72	2.40	2.45	2.72
Mécanicien en isolement d'amiante	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Peintre	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Compagnon junior, 1 an	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Polisseur de terrazzo à la machine 1er semestre	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Poseur de lattes (bois ou métal)	1.75	1.80	2.00	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.83	1.50	1.55	1.71
Poseur de tuile, marbre et terrazzo	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Compagnon junior, 1 an	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Préposé aux malaxeurs ou compresseurs :	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
7 pieds cubes ou plus	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
moins de 7 pieds cubes	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Préposé aux monte-charge	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Préposé au marteau pneumatique	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Préposé aux monte-charges, grues et chèvres non actionnés par la vapeur	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Tailleur de pierre sur chantier de construction	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.85	1.90	2.09
Epandeur d'asphalte	2.25	2.30	2.56	2.20	2.25	2.50	2.05	2.10	2.33	1.95	2.00	2.20
Rateleur d'asphalte	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.12	1.80	1.85	2.04
Aide rateleur d'asphalte	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Préposé au rouleau compresseur												
(2 à 5 tonnes)	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
(8 à 12 tonnes	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.12	1.80	1.85	2.04
Gréeur	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Forgeron	1.90	1.95	2.12	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Préposé à la pelle mécanique (qualifié)	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.85	1.90	2.09
Aide conducteur de pelle mécanique	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.12	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Porteau d'eau	1.20	1.25	1.39	1.20	1.25	1.39	1.15	1.20	1.36	1.05	1.10	1.21
Soudeur (gaz ou électricité)	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.17	1.80	1.85	2.04
Conducteur de tracteur RD8 ou l'équivalent	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.85	1.90	2.09
Apprenti, 1ère année	1.75	1.80	2.00	1.70	1.75	1.95	1.55	1.60	1.78	1.45	1.50	1.65
Apprenti, 2ième année	1.90	1.95	2.12	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Dynamiteur	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Conducteur de tracteur RD6 ou 7 ou l'équivalent	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Préposé aux autres tracteurs	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Préposé aux tracteurs de ferme	1.80	1.85	2.06	1.75	1.80	2.00	1.60	1.65	1.83	1.50	1.55	1.71
Poseur de linoléum	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Apprenti, 1ère année	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Couvreur	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Préposé aux bouilloires (asphalte de couverture)	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Polisseur de terrazzo à sec	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
1er semestre	1.90	1.95	2.12	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Gardien sur chantier (nuit et jour, dimanche et fête) maximum 72 heures par semaine	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.45	1.50	1.55	1.35	1.40	1.45
Chauffeur de camion employé directement par les entrepreneurs de l'industrie de la construction	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.94	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Par semaine	87.50	90.00	90.00	84.00	86.50	86.50	76.50	79.00	79.00	71.50	74.00	74.00
Mécanicien en tuyauterie, plombier												
Entrepreneur, services personnels	3.15	3.20	3.56	3.05	3.10	3.45	2.80	2.85	3.17	2.60	2.65	2.92
Compagnon	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.04
Compagnon junior, 1 an	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.12	1.75	1.80	2.00	1.60	1.65	1.82
Soudeur en tuyauterie	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.12	1.75	1.80	1.98

Zone I : La ville de Rimouski, les municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Rimouski-Ouest (Ste-Odile), Rimouski-Est (St-Yves), Pointe-au-Père et l'Ile St-Barnabé.

Zone II : Les villes de Mont-Joli et de Matane ainsi que la municipalité de Price, comté de Matane.

Zone III : Le territoire non compris dans les autres zones.

Zone IV : Les districts électoraux de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure.

4.00 *Taux de salaires :* Les taux minima suivants doivent être payés :

4.01 *Salaires pour les occupations ou métiers non prévus :* La rémunération de tout salarié exerçant une occupation ou un métier non mentionné dans la cédule de d'au moins quinze ($0.15) cents salaires du présent décret doit être l'heure de plus que le minimum fixé pour le manoeuvre ou journalier dans la zone où le travail est exécuté.

4.02 Chef d'équipe qui dirige au moins cinq (5) hommes : $0.10 l'heure de plus que le taux de son métier.

4.03 Chef d'équipe qui dirige sept (7) hommes et plus : $0.15 l'heure de plus que le taux de son métier.

4.04 *Travail temporaire :* Les salariés de métier employés temporairement dans une même semaine de calendrier à un travail autre que leur travail régulier doivent continuer de recevoir le taux de salaires de leur propre métier.

4.05 *Matériau différent :* Dans tous les métiers où matériau autre que le produit régulier et reconnu est utilisé, le taux de salaires du métier approprié continue de s'appliquer.

5.00 *Durée du travail :*

5.01 La durée maximum du travail à temps simple est de (9) heures par jour, réparties entre 7 heures a.m. et 6 heures p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et de cinq (5) heures réparties entre 7 heures a.m. et midi le samedi, le tout devant constituer une durée maximum de cinquante (50) heures par semaine à temps simple.

5.02 dans la zone IV, la durée maximum du travail à temps simple est de dix (10) heures par jour, réparties entre 7 heures a.m. et 6 heures p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et de cinq (5) heures réparties entre 7 heures a.m. et midi le samedi, le tout devant constituer une durée maximum de cinquante-cinq (55) heures par semaine à temps simple.

5.03 à partir du 1er mai 1965, la durée maximum du travail à temps simple dans les zones I, II et III est de neuf (9) heures par jour, réparties entre 7 heures a.m. et 6 heures p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le tout devant constituer une durée maximum de quarante-cinq (45) heures par semaine à temps simple.

5.04 A partir du 1er mai 1965, dans la zone IV, la durée maximum du travail à temps simple est de dix (10) heures par jour, réparties entre 7 heures a.m. et 6 heures p.m. les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le tout devant constituer une durée maximum de cinquante (50) heures par semaine à temps simple.

5.05 *Travail le samedi :* A partir du 1er mai 1965, aucun employeur n'aura le droit d'exécuter ou de faire exécuter des travaux le samedi. Toutefois, dans les cas de nécessité urgente, un employeur professionnel pourra exécuter de tels travaux à condition d'en donner avis écrit au Comité et dans ce cas, la preuve de la nécessité urgente incombe à l'employeur.

Tout travail exécuté le samedi sera rémunéré à raison de salaire double.

5.06 Si le système de la double équipe est mis en vigueur, les heures de travail sont réparties selon les besoins de l'entreprise, pourvu que la durée du travail d'une équipe n'excède pas en aucun cas, neuf (9) heures par jour, dans les zones I et II et dix (10) heures par jour dans les zones III et IV. Une prime de $0.10 l'heure doit être payée pour ce travail en plus du salaire effectivement payé au salarié.

5.07 Tout travail supplémentaire doit être payé à raison de salaire et demi jusqu'à minuit et de salaire double de minuit à 7 heures a.m., suivant le salaire effectivement payé au salarié.

5.08 Les salaires doivent être payés régulièrement et intégralement dans un délai maximum d'une semaine et accompagnés des renseignements suivants :

1° Le nom et prénom du salarié;
2° La date et la période de paie;
3° Le taux de salaire;
4° Le temps supplémentaire;
5° Les déductions faites;
6° Le montant net payé.

5.09 Pour la pose de l'asphalte et les travaux de construction des quais qui sont sujets à la marée, la durée maximum de travail est de quarante-cinq (45) heures pendant une même semaine de calendrier, sans limitations quotidiennes et dans les zones III et IV, la durée maximum de travail est de cinquante heures (50) pendant une même semaine de calendrier.

5.10 Les dispositions du paragraphe 5.07 ne s'appliquent au gardien sur chantier qu'après 72 heures par semaine et au chauffeur de camion à la semaine qu'après 60 heures jusqu'au 1er mai 1965 et qu'après 55 heures à compter du 1er mai 1965.

5.11 *Double emploi :* Le double emploi est défendu. Les employés travaillant pour un employeur régulier ne pourront travailler pour d'autres employeurs ou d'autres personnes; également, l'employeur ne pourra en aucun temps faire exécuter le travail soit régulier, soit supplémentaire, à l'heure ou à la pièce, par d'autres que ses employés réguliers.

5.12 *Pour le finisseur de ciment,* les dispositions du paragraphe 5.07 ne s'appliquent qu'après le maximum d'heures prévues pour une journée de travail sans tenir compte de l'heure du début ou de la fin de la journée de travail.

6.00 *jours chômés :* Il n'y a pas de travail les dimanches, le Premier pour le l'An, l'Epiphanie, la St-Jean-Baptiste, la Fête du Travail et la Noël. En cas de nécessité, le travail exécuté ces jours-là doit être rémunéré à raison du double du salaire régulier.

6.01 *Semaine de vacances payée :* Tous les ouvriers de la construction ont droit à une semaine de vacances payées. En conséquence, chaque salarié a droit à 3% de son salaire hebdomadaire qui lui sera payé par son employeur en plus de son salaire hebdomadaine et à compter du 1er mai 1964, chaque salarié aura droit à 4% de son salaire hebdomadaire.

7.00 *Dispositions spéciales :* Tout travail urgent qui ne peut être exécuté pendant le jour peut être fait en d'autres périodes de

la journée, aux taux réguliers du jour, pourvu que le Comité Paritaire en soit avisé dans les quinze (15) jours suivant la date à laquelle les travaux ont commencé, mais ce travail reste sujet à la limite de neuf (9) heures par jour. Une prime de $0.10 l'heure doit être payée pour ce traxail en plus du salaire effectivement payé au salarié.

Dans la zone IV, ce travail reste sujet à la limite de dix (10) heures par jour.

7.01 Dans le cas où l'employeur fera signer un contrat d'engagement, copie devra en être fournie au salarié.

7.02 *Outils :* Tout salarié doit fournir ses propres outils manuels suivant la pratique établie dans les divers métiers. L'employeur ne peut exiger qu'un salarié fournisse des outils motorisés.

7.03 *Fonds de sécurité sociale :* Un comité formé d'un nombre égal de représentants de la partie contractante et patronale et de représentants de la partie contractante ouvrière sera formé dans le plus bref délai possible afin d'étudier, d'ici le 1er janvier 1965, toutes les modalités d'un plan de sécurité sociale contributoire à raison de $0.05 l'heure payé par l'employé ee $0.05 l'heure payé par l'empleyeur. Ledit comité pourra s'adjoindre tout le personnel requis pour remplir sa fonction.

7.04 Tous les vêtements spéciaux de sécurité qui ne sont pas considérés comme des vêtements réguliers de travail seront fournis gratuitement par l'employeur.

8.00 Quelle que soit la forme ou la nature du contrat individuel de travail intervenu entre un employeur et un salarié, ce dernier a droit à la rémunération horaire prévue pour son métier dans le décret.

8.01 *Travaux à forfait :* Toute personne à laquelle est confiée du travail à forfait ou à la pièce, est un salarié pour les fins du décret si elle ne fournit tous les matériaux. Celui qui lui confie tel travail est, pour les mêmes fins, son employeur et aussi l'employeur de tous les autres ouvriers embauchés par elle.

9.00 *Apprentissage :* Aucun jeune homme ne peut commencer son apprentissage dans l'industrie de la construction avant seize (16) ans révolus.

9.01 *Apprenti :* Le mot "apprenti" désigne toute personne âgée d'au moins seize (16) ans et dont l'occupation principale est d'apprendre l'un ou l'autre des métiers énumérés au paragraphe 9.09 du présent article 9.00 en assistant un ou des hommes de métiers dans les travaux reliés à son métier et en accomplissant progressivement les différents travaux du métier.

9.02 Dans les cités, villes et municipalités où le certificat de qualification est obligatoire, tous les apprentis exerçant ou voulant exercer les métiers visés par le décret, doivent s'enregistrer au bureau du Comité paritaire formé en vertu de la Loi de la convention collective, où un carnet de contrôle da'pprentissage leur est remis.

9.03 Aucun employeur ne peut, dans le territoire déterminé dans le paragraphe pécédent, prendre à son emploi un apprendi, s'il ne s'est pas préalablement enregistré au Comité paritaire.

9.04 En dehors de la zone I, un employeur peut, pour fins de salaire, embaucher à titre d'apprenti tout salarié qui ne possède pas sa carte de compétence, pourvu qu'il s'en tienne au nombre des apprentis prévus par le présent article.

9.05 Les apprentis qui ont fréquenté une école régie par la Loi de l'enseignement suécialisé doivent recevoir un crédit proportionné à la durée de leurs études et au résultat de leurs examens.

9.06 Pour contrôler la durée de l'apprentissage et le transfert de l'apprenti d'une entreprise à une autre, l'employeur doit inscrire dans un carnet la date d'entrée et de sortie de son apprenti. De plus, l'employeur doit inscrire dans le carnet de l'apprenti, la date de son entrée et de sa sortie.

9.07 La durée de l'apprentissage est de quatre (4) ans, pour chacun des métiers auxquels appartient l'apprenti.

9.08 Pour se faire qualifier compagnon, l'apprenti doit fournir au Bureau des Exaimnateurs formé par le Comité paritaire, son carnet par lequel il est possible d'établir qu'il a servi la durée de l'apprentissage établi par la coutume du métier auquel il appartient.

9.09 *Nombre des apprentis :* Pour les fins d'application du décret, le nombre des apprentis doit être le suivant pour chacun des métiers ci-après et pour chaque construction :

1° Charpentier-nenuisier : un (1) apprenti par cinq (5) compagnons ou fraction de ce nombre ; dans la zone IV, un apprenti par deux (2) compagnons ou fraction de ce nombre.

2° Briqueteur, peintre : un apprenti par quatre (4) compagnons ou fraction de ce nombre ; dans la zone IV, un apprenti (1) par deux (2) compagnons ou fraction de ce nombre.

3° Plâtrier, poseur de tuiles, marbre et terrazzo, polisseur de terrazzo : un (1) apprenti par deux (2) compagnons ou fraction de ce nombre.

4° Maçon, ferblantier-couvreur, mécanicien en isolement d'amiante, électricien, plombier, soudeur : un (1) apprenti par compagnon.

5° Travailleur en fer structural : la période complète d'apprentissage est de deux (2) ans et l'employeur peut embaucher un apprenti par trois (3) travailleurs en fer structural employés sur un chantier ou fraction de ce nombre.

9.10 *Taux de salaires des apprentis :* Les taux horaires minima sont les suivants :

	ZONE I			ZONE II		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Apprenti briqueteur, maçon et plâtrier						
1ère année	$1.35	$1.40	$1.56	$1.30	$1.35	$1.50
2ème année	1.65	1.70	1.90	1.60	1.65	1.83
3ème année	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11
4ème année	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28
Autres apprentis						
1ère année	1.30	1.35	1.50	1.25	1.30	1.44
2ème année	1.50	1.55	1.72	1.45	1.50	1.67
3ème année	1.70	1.75	1.95	1.65	1.70	1.95
4ème année	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06

	ZONE III			ZONE IV		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Apprenti briqueteur, maçon et plâtrier						
1ère année	$1.15	$1.20	$1.33	$1.15	$1.20	$1.33
2ème année	1.45	1.50	1.67	1.45	1.50	1.65
3ème année	1.70	1.75	1.95	1.65	1.70	1.87
4ème année	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.04
Autres apprentis						
1ère année	1.10	1.15	1.26	1.10	1.15	1.27
2ème année	1.30	1.35	1.50	1.30	1.35	1.50
3ème année	1.50	1.55	1.72	1.45	1.50	1.65
4ème année	1.65	1.70	1.90	1.60	1.65	1.82

10.00 *Dispositions spéciales :* Les salariés ayant leur domicile dans la zone I et exécutant des travaux dans les zones II et III doivent bénéficier des taux de salaires prévus pour la zone I. Les salariés ayant leur domicile régulier dans la zone II et exécutant des travaux dans la zone III doivent bénéficier des taux de salaires prévus pour la zone II.

11.00 *Frais de transport et de pension :* Pour les travaux exécutés dans les endroits éloignés de 15 milles ou plus du domicile régulier du salarié, les frais de transport et de pension sont à la charge de l'employeur. L'employeur devra allouer $20.00 par semaine pour la pension de chaque salarié. L'employé choisira sa pension mais celle-ci sera payée par l'employeur qui pourra charger à l'employé le surplus du coût de la pension mais qui devra ajouter au salaire du salarié la différence entre le $20.00 et le coût de la pension si celui-ci est inférieur.

Cet article ne s'applique pas dans la zone IV, sauf si le salarié est déplacé par son employeur.

Le salarié recevra une (1) heure de salaire à son taux régulier pour chaque quarante (40) milles parcourus.

11.01 L'employeur devra rembourser à l'employé ses frais de transport dans les trois (3) semaines de la production du compte.

11.02 L'entrepreneur ou l'employeur qui transporte matin et soir ses salariés n'est pas assujetti aux frais de transport et de pension.

12.00 *Salariés permanents :* Les termes "salariés permanents" et "préposés à l'entretien" désignent tout salarié qualifié ou non de l'industrie de la construction qui est engagé pour une période d'au moins six (6) mois pour l'entretien des édifices publics, tels que définis au chapitre 170 (S.R.Q. 1941), ou de l'immeuble d'un établissement industriel et commercial.

12.01 Le mot "entretien" désigne les réparations mineures assimilées aux réparations locatives prévues au Code Civil de la province de Québec à tout ou partie d'un édifice ou d'un immeuble, ou ensemble de constructions pour maintenir l'édifice, l'immeuble ou l'ensemble de constructions en bon état de conservation.

Toutefois, ne sont pas considérées comme travail d'entretien :

1° La nouvelle construction, la reconstruction ou la réinstallation d'une partie d'un édifice, d'un immeuble ou ensemble de constructions.

2° Les grosses réparations, comme celles de gros murs, les poutres, les fondations, murs de soutènement ainsi que les travaux à un édifice ou à un immeuble dus à la vétusté et qui ne sont pas des réparations mineures telles que ci-haut décrites.

12.02 *Salaires minima :* Les taux de salaires minima sont les suivants :

Métiers	Par semaine ZONE I			ZONE II-III			ZONE IV		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Compagnon (ouvrier qualifié)	$77.00	$80.00	$80.00	$72.00	$74.50	$74.50	$67.00	$70.00	$70.00
Journalier (ouvrier non qualifié)	67.00	70.00	70.00	66.00	69.00	69.00	62.00	65.00	65.00

12.03 *Durée du travail :* La durée du travail est de quarante-huit (48) heures par semaine, sans limitation journalière.

A compter du 1er mai 1965, la semaine de travail sera de quarante-cinq (45) heures.

12.04 si l'employeur fournit dans son établissement gite et couvert à un tel salarié, il peut déduire de son salaire $4.00 par pièce par mois dans le premier cas et $0.25 par repas dans le second cas.

12.05 *Congé annuel payé :* Un congé annuel payé d'une semaine doit être accordé par l'employeur au salarié permanent qui a été continuellement à son emploi pendant une période d'un an. Chaque congé doit être donné dans les douze (12) mois de la date à laquelle le droit à un tel congé est acquis. Toutefois, l'employeur peut remplacer par une indemnité compensatrice le congé annuel payé si, en raison de circonstances hors de son contrôle, il ne peut donner ledit congé à son salarié permanent.

12.06 *Congé-maladie :* L'employeur doit rémunérer le salarié permanent pour les jours pendant lesquels il est absent de son travail pour cause de maladie jusqu'à concurrence de six (6) par année de calendrier. Pour avoir droit à cette rémunération, le salarié doit informer l'employeur de sa maladie le plus rapidement possible et se soumettre à un examen médical par un médecin ou une infirmière choisi et payé par l'employeur, se ce dernier le juge à propos. Le salarié doit aussi autoriser son propre médecin à fournir à l'employeur les renseignements nécessaires pour vérifier son état de maladie et le fait qu'elle n'est pas due à son inconduite.

12.07 Toutefois, les salariés permanents préposés à l'entretien ne sont pas assujettis au décret pourvu qu'ils soient régis par une convention collective particulière ou par un autre décret déterminant leurs taux minima de salaires et autres conditions de travail.

13.00 *Durée du décret :* Le décret demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 1965. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire entre le soixantième et trentième jour avant le 31 décembre de l'année 1965 ou de toute année subséquente.

Dans le cas d'une dénonciation, copie de l'avis doit être également adressée au Ministre du Travail.

Note : Les parties contractantes ont convenu que les dispositions de la présente convention aient leur effet à compter du 1er mai 1964.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendements. L'arrêté en conseil entre en vigueur à la date de sa publication dans la *Gazette officielle de Québec.*

Durant le strente jours à compter du 25 avril 1964, late de publication de cet avis dans la *Gazette officielle de Québec,* l'honorable Ministre du Travail recevra les objections en double copie, si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-Ministre du Travail,
GERARD TREMBLAY.
Ministère du Travail.

QUAND LE DEUIL FRAPPERA VOTRE FAMILLE



NOTRE EXPERIENCE VOUS SERA D'UN PRECIEUX RECONFORT

et ce signe, votre garantie de satisfaction

SEALMARK ROCK OF AGES

MONUMENTS ET ARCHITECTURE, ENR.

Benoît Martin, prop.
4, 3e Avenue, Rimouski-Est
Tél. 723-8132
Usine à Pointe-au-Père
723-3033

BUREAU À LOUER

600 pieds carrés, 1er étage Edifice Woolworth-Dominion, 148, St-Germain, Rimouski.
S'adresser par téléphone au numéro 723-7861

Un vrai gros GIN du pays



UN PRODUIT DU QUÉBEC par Les Distillateurs du Québec Ltée., Valleyfield

PROVINCE OF QUEBEC

DEPARTMENT OF LABOUR

Notice

Collective labour agreement relating to the construction industry and trades in the region of Rimouski

The Honourable Carrier Fortin, minister of Labour, hereby gives notice, pursuant to the provisions of the Collective Agreement Act (Revised Statutes of Quebec, 1941, chapter 163 and amendments), that the contracting parties hereafter mentioned have submitted to him a petition to render obligatory the collective labour agreement entered into between :

ON THE ONE PART.

"L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc." ;

And, ON THE OTHER PART :

"Le Syndicat catholique des Métiers de la Construction de Rimouski. Inc." ;

for the employers and the employees of the industry and trades concerned, according to the following conditions :

1.00 *Definitions* : For the purposes of enforcement of the decree, the following terms have the meaning hereafter given to them :

1.01 The words "journeyman briklayer" mean any employee who lays brick,terracotta, artificial stone, concrete blocks and glass bricks.

1.02 The word "mason" means any employee who lays natural and artificial stone and granite.

Any bricklayer or mason, qualified as such, may do joint pointing.

1.03 The term "carpenter-joiner" means any employee who does woodwork on construction or repair jobs (marking, cutting, assembling or repair) including all work done with composition or other wallboards. It asso includes employees who lay shingle on walls, who does insulation work on or in walls, floors and ceilings by a process other than the mechanical process, who makes concrete forms, including forms made on the job or elsewhere, comprising the tieing and laying of spacers, whi does hardwood floor laying, who works with a mechanical saw or any othor machine used for the working of wood on a construction or repair job, who does the laying of screens, frames, doors, frames and the laying of metal or rubber weatherstrips, who erects steel furniture partitions such as shelves, counters, etc.

Workers specialized in any of the above mentioned operations shall be considered ,as regards remuneration, as carpenters-joiners.

1.04 The words "journeyman-plasterer" mean any employee who does plastering works such as the laying of celanite, the finishing work on rockwall, cement, mortar, stucco and plaster moulding, the setting and casting or ornaments, the mixing of lime with plaster and white cement and who prepares the moulding, i.e. the laying of rules to push rulers in the moulding.

1.05 The words "stationary enginemen" mean enginemen and firemen in charge of a mative power or boiler installation or the operation thereof.

1.06 the word "labourer" or "common worker" means any employee doing unqualified or helper's work.

1.07 The words "journewman-painter" mean any employee who paints, dyes, varneshes or uses some similar products with a paint-brush, a pneumatic machine or a "tampon" in order to protect or decorate wood, plaster, coment and metal surfaces ; who also performs the following operations: decorating, wall-paper hanging, imitation, gilding, mastic or rod glazing.

1.08 The words "terrazzo layer" mean any employee who levels the surfaces to be coated with terrazzo, measures, divides such surface and draws lines thereon, prepares samples, mixes the material, spreads the mixture and supervises the rolling and polishinr of terrazzo on the job.

1.09 The term "floor covering layer" means every employee who lays non ceramic tiles such as vinyl, asphalt, rubber and cork tiles, linolemu — sheet or tiles, wall to wall, "bulgomme", "walk ease" carpets, wall covering such as rubber or vinyl plinths, linoleum and leatheret materials laid on walls, plastic and vinyl tiles.

However, the covering of walls with oilcloth and leatheret material may be made by the painter.

1.10 The terms "marble setter" and "ceramic tile layer" mean any employee who measures the surface to be coated with marble or ceramic tile, cuts and sets same.

1.11 The words "cement finisher" mean any employee who lays and finishes cement for floors and plain or ornamental coverings, places and lays cement sides and coverings. Work on walls to be done after floor work is limited, inasmuch as the cement finisher ir concerned, to the height of the plinth, inside.

1.12 The term "roofer" means any employee who does gravel, asphalt, tar paper, asphalt shingle or other roofing work except that done with sheet metal.

1.13 The term "ventilation mechanic" (hot air, fresh air, air conditioned systems) means any ehployee who does the installation, repair or connections of all kinds of installations for the operation of such system according to plans made by heating and ventilation engineers or according to the specifications of manufacturers of such systems. The installation, repair and connections require the execution of all kinds of sheet metal operations such as: marking, cutting, fabrication, assembling, etc.

1.14 The term "tinsmith" means any employee who makes and repairs all articles or parts thereof to be installed on or in buildings, made of tin, sheet metal — copper, aluminium, lead, stainless steel or monel or any other sheet metal, such articles including cornices, ornamentations, gutters, channels, roofs, doors covered with sheet metal containers, etc. ; who chooses the required sheet metal and does the necessary markings or tracing according to the drawings or specifications ; who cuts sheet metal according to a model or pattern ; who works sheet metal by distinct operations such as : forming, bending, shaping ; whi assembles various parts by means of soldering, brazing, bolting, ricetting, screwing or other mothods to make all kinds of connections, conduits or containers.

1.15 The words "ornamental iron and bronze mechanic" mean any employee"mean any employee who traces, cuts, prepares and assembles, by means of machines, tools or soldering, any iron, bronze and steel part for the building of inside or outside stairs, handrails, fences, gates, wintows, marquises, inspection or trap-doors, iron railings of all kinds, coal-chutes, vaults, firedoors, partitions and fire-escapes or any similar work, and who sets up or erects same on the job.

1.16 The words "reinforcing steel erector" mean any employee having the knowledge required to do the sorting, bending and erecting of reinforcing steel, the laying of joists and the laying of tin floor-moulds. Such employee shall be paid the wages set for his trade but he shall never be paid less than the labourer or common worker.

1.17 The words "electricial contractor" or "master electrician" mean any person defined as such in section 2, paragraph 7, of the Master Electricians of the Province of Quebec Act (14 Geo. VI, chapter 146, 1950).

1.18 The words "journewman electrician" mean any person hiring out his services to an electrical contractor or master electdician for the execution of work pertaining to the installation, repair or restoration of electrical system as described in the Master Electricians of the Province of Quebec Act.

1.19 The words "apprentice lectrician" mean any person serving the apprenticeship period in installation, repair or restoration work on electrical system, as described in the Master Electricians of the Province of Quebec Act.

1.20 The term "overtime" means all time worked outside the hours of the standard work day as mentioned in asticle 5.00.

1.21 The term "rigger" means any employee capable, under direction, of working at the erection of cranes, hoists, tackles, pulley-block cables and of doing all other work connected therewith.

1.22 The term "linoleum layer" means any employee who lays linoleum (oilcloth) of all kinds, asphalt or rubber tiles or other similar material used for permanent floor covering.

1.23 The words "plumbing and heating contractor" mean any person defined as such in section 2, paragraph 5, of the Plumbing and Heating Contractors of the Province of Quebec Act (13 Geo. VI, chapter 109, 1949).

1.24 The words "journeyman plumber" and "journeymon pipe mechanic" have the same meaning as that given to them in the Pipe Mechanics Act (Revised Statutes of Quebec, 1941, chapter 173 and amendments). They also include any employee who can, under direction, install sanitary devises and repair same ; install steam, water gazoline and gas pipes ; install and maintain automatic burners (stockers), oil burners, gasoline pumps and sprinklers and perform any other related work required.

1.25 The words "plumbing and heating junior journeyman" mean any person hiring out his service, asc journeyman, for a period of one year after the completion of four (4) year of apprenticeship.

1.26 The words "plumbing and heating apprentice" mean any person serving apprenticeship period in the period in the work of installation, repair or restoration of one or more systems as described in the Pipe Mechanics Act (Revised Statutes of Quebec, 1941, chapter 173 and amendments).

1.27 The word "contractor" means a person, company, association or corporation working alone or hiring one or many workmen, who supervises or contracts for, on an hourly, daily or job basis, by verbal or written agreement or otherwise, one or more of the operations governed by the decree.

The word "contractor" also means a person, company, association or corporation habitually employing wage-earners to perform operations mentioned in article 2.00.

1.28 The word "foreman" means anyone representing the employer in the latter's relations with his employees and who has authority in the direction of the work of the workers, and who has the right to hire and dismiss employees. The foreman is not subject to the provisions of the decree. In a general way, the foreman's duties are essentially concerned with direction.

1.29 The term "gang leader" means any person to whom the employer has entrusted the supervision of the work of a certain number of employees but who cannot hire or dismiss employees.

1.30 Construction of galvanized steel sturture transmission lines, terminal stations and sub-stations: For the purposes of the present decree, the terms "construction of galvanized steel structure transmission lines, terminal stations and sub-stations" shall be defined as the construction (dismanthing and repair) of galvanized steel transmission line towers and allied structures, including switching structures in terminal stations and substations, and exclusive of foundations of concrete or other materials and shall also be defined as including the stringing of conductor cables, and the installation of allied insulating apparatus and hardware, buswork and skitchgear.

1.31 Groundman : The word "groundman" means a labourer who can, under supervision, help in the pre-assembly, on the ground, of sections of galvanized transmission line towers,terminal stations or sub-station swicching structures, and who can act as helper (on the ground) to Climbers "A" and "B" during the erection af these towers or structures or the installation of conductors and allied apparatus.

1.32 Climber "B" : The word "Climber "B" means any worker who can, under supervision erect steel towers and structures, by climbing into the structure being erected, and bolting the pre-assembled sections into place, and who may help in laying ground wires."

1.33 Climber "A" : The word "Climber "A" means any worker who can perform the operations required to complete construction of a steel transmission line or switching structure, such as : installing hardware and insulators, making joints, installing clamps, installing condustors and ground wires ; installing groundsticks ; taking measurements for cutting and sagging conductors ; positioning buswork and switchegar, etc.

1.34 Rigger : A "Rigger" is an employee who can, under direction,erect cranes, derricks, hoisting tackle, gear, cables, pullies, etc. ; assist in transporting stone, brick, wood materials and others, the iron used in the metallic framework, ans who does, when required, any other related works.

2.00 *Professional jurisdiction* : The professional jurisdiction of the decree included all operations pertaining to the construction, building and engineering, including the operations of skilled and unskilled workers employed in public buildings or doi nginstallation, rebuilding, maintenance and demolishing works.

2.01 The decree also applies to all operations in connection with the construction, repair, installation or restoration of all pipe, plumbing, heating and oil burner systems, as defined in chapter 173 and amendments (Revised Statutes of Quebec, 1941), and of electrical installations and equepment as defined in chapter 172 and amendments (Revised Statutes of Quebec, 1941).

2.02 The present decree also applies to the installation of elevators and the construction of steam generators,boilers and tanks.

2.03 *Special provisions* : Notwithstanding any other provision, cities and towns and municipal corporations are not governed by the provisions of the decree inasmuch as repair or maintenance works on their own building are concerned ; inasmuch also as construction, rebuilding or maintenance works on aqueducts, sewers, payings, sidewalks and other works of the same kind performed under their immediate control are concerned. The exemption does not extend, however, to contractors or subcontractors carrying on the same operations on their bahalf or by the job for the said cities, towns or municipal corporations.

2.04 The decree also applies and extends to all operations in connection with the construction, reuair, installation or restoration of electrical installations and squipment, as defined in chapter 172 and amendments (Revised Statutes of Quebec, 1941). Such operations shall be carried out by qualified workers.

2.05 The decree applies to the construction of galvanized steel structure transmission lines, terminal stations and sub-stations.

2.06 Railroad companies are not governed by the decree in the case of operations ordinarily performed by maintenance men of the system who are already covered by a collective agreement with the said railroad companies. However, the construction of a new railway section shall be subject to the decree.

2.07 Road works executed for the Roads, Colonization or Mines Departments of the Provincial Government are governed by the Fair Wages Schedule, under Order in Council number 800 of April 24, 1929, as amended, and are not subject to the provisions of the decree.

However, bridge construction operations carried out on behalf of any one of these departments are subject to the decree.

2.08 The operation of mines, including the operation and maintenance of all shaps in connection therewith, such as process shops, smelters and metal refining shops, are exempt from the provisions of this decree.

2.09 Logging operations and the operation of pulp, paper and saw mills are exempt from the provisions of the decree.

However, all work in connection with the construction and repair of factories, mills, dams, locks, warehouses, etc., not covered by Ordinance number 39 of the Minimum Wage Commission shall not be exempted.

3.00 *Territorial jurisdiction* : The territorial jurisdiction of the decree shall comprise the electoral district of Rivière-du-Loup (with the exception of the city of Rivière-du-Loup, the municipalities of Notre-Dame du Portage and of St-Antonin of the county of Rivière-du-Loup), Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé-North, Gaspé-South and Bonaventure.

3.01 For the purposes of enforcement of the decree, this territorial jurisdiction is divided into four (4) zones as follows :

Zone I : The town of Rimouski, the municipalities of Notre-Dame du Sacré-Coeur, Rimouski-Ouest (Ste-Odile), Rimouski-Est (St-Yves), Pointe-au-Père and St-Barnabé Island.

Zone II : The towns of Mont-Joli and Matane and the municipality of Price (county of Matane).

Zone III : The territory not included in the other zones.

Zone IV : The electoral districts og Gaspé-North, Gaspé-South and Bonaventure.

4.00 *Rates of wages* : The lfollowing minimum rates of wages shall be paid :

Trades	ZONE I			ZONE II			ZONE III			ZONE IV		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Bricklayer, mason and plasterer	$2.15	$2.20	$2.45	$2.10	$2.15	$2.39	$1.95	$2.00	$2.22	$1.85	$1.90	$2.09
Caulker	1.75	1.80	2.00	1.70	1.75	1.95	1.55	1.60	1.78	1.45	1.50	1.65
Carpenter-joiner	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Junior journeyman, one year	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Electrician :												
Contractor (personal services)	3.15	3.20	3.55	3.10	3.15	3.50	2.90	2.95	3.28	2.60	2.65	2.92
Journeyman	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.04
Tinsmith - Ventilation mechanic :												
Journeyman	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Junior journeyman, one year	1.95	2.00	2.23	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Ornamental iron and bronze :												
Mechanic or blacksmith	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Junior journeyman, one year	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Driller	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Floor scraper, polisher and sander, hand or machine	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87

Trades	ZONE I			ZONE II			ZONE III			ZONE IV		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Ventilation or air conditioning	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Steel wool insulation, blower method:												
Chief operator	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Assistant operator	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Helper	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Joint pointer, cement finisher	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Labourer, common worker, mortar maker, celanite mixer, plaster pourer, hod carrier	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Engineman (stationary or portable)	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Lineman's helper	2.00	2.05	2.28	2.00	2.05	2.28	2.00	2.05	2.28	2.00	2.05	2.28
Lineman B	2.20	2.25	2.50	2.20	2.25	2.50	2.20	2.25	2.50	2.20	2.25	2.50
Lineman A	2.40	2.45	2.72	2.40	2.45	2.72	2.40	2.45	2.72	2.40	2.45	2.72
Asbestos insulation mechanic	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Painter	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Junior journeyman, one year	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Terrazzo polishing machine operator	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
1st six months	1.75	1.80	2.00	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.83	1.50	1.55	1.71
Lather (metal or wood)	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Tile, marble and terrazzo setter	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Junior journeyman, one year	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Mixer or compressor operator:												
7 cubic feet or more	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
under 7 cubic feet	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Freight elevator operator	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Air hammer operator	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Elevator, crane and derrick (not steam driven) operator	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.17	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Stone cutter on construction job	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.85	1.90	2.09
Asphalt spreader	2.25	2.30	2.56	2.20	2.25	2.50	2.05	2.10	2.33	1.95	2.00	2.20
Asphalt raker	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.12	1.80	1.85	2.04
Asphalt raker's helper	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Asphalt roller operator (2 to 5 tons)	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Asphalt roller operator (8 to 12 tons)	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.12	1.80	1.85	2.04
Rigger	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Blacksmith	1.90	1.95	2.12	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Shovel operator (qualified)	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.85	1.90	2.09
Shovel operator's helper	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.12	1.75	1.80	2.00	1.65	1.70	1.87
Water carrier	1.20	1.25	1.39	1.20	1.25	1.39	1.15	1.20	1.36	1.05	1.10	1.21
Welder (gas or electricity)	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.17	1.80	1.85	2.04
Tractor (RD8) operator or equivalent	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.85	1.90	2.09
Apprentice, 1st year	1.75	1.80	2.00	1.70	1.75	1.95	1.55	1.60	1.78	1.45	1.50	1.65
Apprentice, 2nd year	1.90	1.95	2.12	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Blaster	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Tractor RD6 or 7 operator or equivalent	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28	1.85	1.90	2.11	1.75	1.80	1.98
Operator of other tractors	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Operator of farm tractors	1.80	1.85	2.06	1.75	1.80	2.00	1.60	1.65	1.83	1.50	1.55	1.71
Linoleum layer	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
Apprentice, 1st year	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.89	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Roofer	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Kettleman (roofing asphalt)	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06	1.65	1.70	1.89	1.55	1.60	1.76
Terrazzo polisher (dry)	2.00	2.05	2.28	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.06	1.70	1.75	1.93
1st six months	1.90	1.95	2.12	1.85	1.90	2.11	1.70	1.75	1.95	1.60	1.65	1.82
Watchman (night and day, Syndays and holidays) maximum of 72 hours per week	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.45	1.50	1.55	1.35	1.40	1.45
Truck driver employed directly by construction contractors	1.70	1.75	1.94	1.65	1.70	1.94	1.50	1.55	1.72	1.40	1.45	1.60
Per week	87.50	90.00	90.00	84.00	86.50	86.50	76.50	79.00	79.00	71.50	74.00	74.00
Pipe mechanic, plumber:												
Contractor, personal services	3.15	3.20	3.56	3.05	3.10	3.45	2.80	2.85	3.17	2.60	2.65	2.92
Journeyman	2.15	2.20	2.45	2.10	2.15	2.39	1.95	2.00	2.22	1.80	1.85	2.04
Junior journeyman, 1st year	1.95	2.00	2.22	1.90	1.95	2.12	1.75	1.80	2.00	1.60	1.65	1.82
Pipe welder	2.10	2.15	2.39	2.05	2.10	2.33	1.90	1.95	2.12	1.75	1.80	1.98

4.01 *Wages for occupations not mentioned:* The remuneration of employees whose trade or occupation is not mentioned in the decree shall be at least fifteen ($0.15) cents more than the minimum hourly rate of labourers or common workers in the zone where the work is executed.

4.02 Gang leaders in charge of at least five (5) men: $0.10 per hour over the rate of his trade.

4.03 Gang leaders in charge of seven (7) men or more: $0.15 par hour over the rate of his trade.

4.04 *Temporary work:* Tradesmen working temporarily in a same calendar week at occupations other than those of their trade shall continue to be paid the rate determined for their own trade.

4.05 *Different material:* In all trades where a material other than the regular and knows commodity is used, the hourly wage rate of the appropriate trade shall continue to apply.

5.00 *Duration of work:*

5.01 The maximum duration of work at straight time consists of nine (9) hours per day distribued between 7:00 a.m. and 6:00 p.m. on Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday and Friday and fire (5) hours, distribued between 7:00 a.m. and 12:00 (noon) on Saturday, making a maximum of fifty (50) hours per week at straight time.

5.02 In zone IV, the maximum duration of work at straight time consists of ten (10) hours per day distributed between 7:00 a.m. and 6:00 p.m. on Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday and Friday and five (5) hours, distributed between 7:00 a.m. and 12:00 (noon) on Saturday, making a maximum of fifty-five (55) hours per week at straight time.

5.03 From May 1, 1965, the maximum duration of work at straight time in zones I, II and III consists of nine (9) hours per day distributed between 7:00 a.m. and 6:00 p.m. on Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday and Friday making a maximum of forty-five (45) hours per week at straight time.

5.04 From May 1, 1965, in zone IV, the maximum duration of work at straight time consists of ten (10) hours per day distributed between 7:00 a.m. and 6:00 p.m. on Monday, Tuesday, Wernesday, Thursday and Friday making a maximum of fifty (50) hours per week at straight time.

5.05 *Saturday work:* From May 1, 1965, no employer shall have the right to execute work or cause work to be executed on Saturday. However, in cases of urgent necessity, a professional employer may execute such work providing notification thereof be given in writing to the committee and, in such cases, the onus of proof of urgent necessity shall lie upon the employer.

All time worked on Saturday shall be paid double time.

5.06 If the rouble-shift system is in force, the working hours shall be distributed as required by the employer, provided the daily durationof labour of one shift never exceeds nine (9) hours in zones I and II and ten (10) hours in zones III and IV. A premium of $0.10 per hour shall be paid for such work over and above the wages actually paid to the employees.

5.07 All overtime shall be paid at the rate of time and one half until midnight and at the rate of double time from midnight ta 7:00 a.m., based on the actual rates of the employees.

5.08 Wages shall be paid regularly and entirely within a maximum delay of one week and the following particulars shall be given with the pay:

1. Name in full of the employee;
2. Date of payment and pay (period;
3. Wage rate;
4. Overtime;
5. Deductions;
6. Net amount paid.

5.09 For the laying of asphalt and the construction of wharves affected by tides, the maximum duration of work shall be forty-five (45) hourt per calendar week, without daily limit. In zones III and IV, the maximum duration of work shall be fifty (50) hours per calendar week.

5.10 The provisions of paragraph 5.07 apply to watchmen on the job only after 72 hours per week and to truck drivers paid by the week only after 60 hours until May 1, 1965, and only after 55 hours from May 1, 1965.

5.11 *Double employment:* Double employment is prohibited. Employees working for a regular employer shall not work for other employers or other persons; likewise, employers shall not cause regular or overtime work to be executed, either on an hourly or piece-work basis by persons other than their regular employees.

5.12 For cement finishers, the provisions of paragraph 5.07 shall only apply after the maximum number of hours set for a day's work has been worked irrespective of starting and finishing times.

6.00 *Holidays:* There shall be no work on Sundays, New Year's Day, Epiphany Day, St. John the Baptist Day, Labour Day and Christmas Dal. In case of necessity, work performed on these days shall be paid at the rate of double time.

6.01 *Week of vacation with pay:* All construction workers are entitled to one week of vacation with pay. Therefore, every worker is entitled to 3% of his weekly wages to be paid to him by his employer in excess of his weekly wages and from May 1, 1965, every worker shall be entitled to 4% of his weekly wages.

7:00 *Special provisions:* All urgent work which cannot be performed during the day may be done at other periods of the day, at regular day rates, provided the Parity Committee be notified to that effect within the fifteen (15) days following the date on which the operations began, but such work is subject to the nine-hour daily limit. A premium of $0.10 par hour shall be paid in respect of that work over and above the wages actually paid to the employees.

In zone IV, this work is subject to the limit of ten (10) hours per day.

7.01 In cases where employers require the signing of a labour hiring contract, copy thereof shall be remitted to the employee.

7.02 *Tools:* Every employee shall supply his own hand tools as is the custom in the various trades. Employers may not require employees to supply power tools.

7.03 *Special security fund:* A committee consisting of an equal number of employers' and employees' representatives shall be formed within the shortest possible shortest possible delay in order to study before January 1, 1965, all conditions of a contrimutory social security plan on the basis of $0.05 per hour paid by the employee and $0.05 per hour paid by the employer. The said committee may employ the personnel requirer to put the plan into effect.

7.04 All special safety garments which are not considered as regular working clothes shall be supplied and paid by the employer.

8.00 Whatever be the form or nature of the individual labour contract entered into between an employer and an employee, the latter is entitled to the hourly remuneration established for his trade in the decree.

8.01 *Lump sum contracts:* Every person to whom job or piece-work is given shall, for the purposes of the decree, be considered as an employee when such person does not supply all materials. The one giving the work shall, for the same purposes, be considered as that person's employer and as the employer all other workers hired by the said person.

9.00 *Apprenticeship:* No one may begin his apprenticeship in the construction industry before 16 years of age.

9.01 *Apprentices:* The word "apprentice" means any person of at least sixteen (16) years of age whose occupation consists mainly in learning one of the trades enumerated in paragraph 9.09 of this article 9.00, by assisting one or more tradesmen in the execution of work connected with his trade and by engaging progressively in the various operations of the trade.

9.02 In cities, towns and municipalities where the certificate of competency is obligatory, all apprentices plying or desiring to ply the trades governed by the decree, shall register with the office of the Parity Committee formed under the Collective Agreement Act, where an apprenticeship booklet is remitted to them.

9.03 No employer has the right in the localities determined in the preceding paragraph, to hire an apprentice who has not proviously registered with the Parity Committee.

9.04 As regards wages, employers may, outside zone I, hire employees not certificated to work as apprentices providing the number of apprentices limited under the present article be observed.

9.05 Apprentices who attended a school governed by the Specialized Schools Act shall receive a credit in proportion to the duration of their studies and to the result of their examinations.

9.06 For the purpose of controlling the duration of apprenticeship and the transfer of the apprentice from one firm to another, the employer shall note in a bocklet the dates of hiring and leaving of his apprentice. Also, the employer shall register, in the booklet of the apprentice, the dates of hiring and leaving.

9.07 The duration of apprenticeship in every trade shall be four (4) years.

9.08 In order to become journeymen, apprentices shall hurnish the Board of Examiners appointed by the Parity Committee with their booklet so that it may be ascertained whether or not they have served the apprenticeship required for their trade.

9.09 *Number of apprentices:* For the purposes of enforcement of the decree, the number of apprentices shall be as follows for each of the trades hereunder mentioned and for each job:

1. Carpenter-joiner: one (1) apprentice to five (5) journeymen or fraction thereof; in zone IV, one (1) apprentice to two (2) journeymen or fraction thereof.

2. Bricklayer, painter: one (1) apprentice to four (4) journelmen or fraction thereof; in zone IV, one (1) apprentice to two (2) journeymen or fraction thereof.

3. Plasterer, tile, marble and terrazzo layer, terrazzo polisher: one (1) apprentice to two (2) journeymen or fraction thereof.

4. Mason, tinsmith-roofer, asbestos insulation mechanic, electrician, plumber, welder; one (1) apprentice per journeymen.

5. Structural iron worker: the entire apprenticeship period consists of two (2) years and employers may hire one apprentice to each three (3) structural steel workers employed on a job or fraction thereof.

9.10 *Wage rates of apprentices:* The following shall be the minimum wage rates of apprentices;

	ZONE I			ZONE II		
Apprentice bricklayer, mason and plasterer:	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
1st year	$1.35	$1.40	$1.56	$1.30	$1.35	$1.50
2nd year	1.65	1.70	1.90	1.60	1.65	1.83
3rd year	1.90	1.95	2.17	1.85	1.90	2.11
4th year	2.05	2.10	2.33	2.00	2.05	2.28
Other apprentices:						
1st year	1.30	1.35	1.50	1.25	1.30	1.44
2nd year	1.50	1.55	1.72	1.45	1.50	1.67
3rd year	1.70	1.75	1.95	1.65	1.70	1.95
4th year	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.06
	ZONE III			ZONE IV		
Apprentice bricklayer, mason and plasterer:	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
1st year	$1.15	$1.20	$1.33	$1.15	$1.20	$1.33
2nd year	1.45	1.50	1.67	1.45	1.50	1.65
3rd year	1.70	1.75	1.95	1.65	1.70	1.87
4th year	1.85	1.90	2.11	1.80	1.85	2.04
Other apprentices:						
1st year	1.10	1.15	1.26	1.10	1.15	1.27
2nd year	1.30	1.35	1.50	1.30	1.35	1.50
3rd year	1.50	1.55	1.72	1.45	1.50	1.65
4th year	1.65	1.70	1.90	1.60	1.65	1.82

10.00 *Special provisions:* All employees residing in zone I and working in zones II and III shall be remunerated according to the rates of wages mentioned for zone I. Employees residing in zone II and working in zone III shall be remunerated according to the rates of wages mentioned for zone II.

11.00 *Travel and board expenses:* For operations carried out in distant places 15 miles or more from the employee's home, travelling and boarding expenses shall be paid by the employer. The employer shall allow $20.00 per week for boarding expenses of every one of his employees. Employees shall choose their boarding house; boarding expenses shall be paid by the employer but the latter may charge the employee that part of such expenses exceeding $20.00 but, on the other hand, he shall add the employees wages the difference between $20.00 and the boarding expenses should the latter be less than $20.00.

This article does not apply to zone IV, except when the travelling of the employee is required by the employer.

Employees shall be paid one (1) hour's remuneration at straight time for every forty (40) miles travelled.

11.01 Employers shall reimburse their employers for travelling expenses within the three (3) weeks following the presentation of the accounts.

11.02 The contractor or employer who takes his employees to work and back every day is not required to pay transportation and board expenses.

12.00 *Permanent employees:* The terms "permanent employees" and "maintenance men" means any employee, qualified or not, of the construction industry who is hired for a period of six (6) months or more for maintenance work in connection with public buildings, as difined in chapter 170 (R.S.Q., 1941), or with the building of a commercial or industrial establishment.

12.01 The word "maintenance" means minor repairs, such as tenant repairs stipulated in the Civil Code of the Province of Quebec, made to any building or part thereof, or group of buildings for the upkeep or maintenance of such building or buildings.

However, the following is not considered as maintenance work:

1. New construction, reconstruction or reinstallation of part of a building or group of buildings.

2. Important repairs, such as those made to large walls, joists, foundations, sustaining walls and all operations performed on a building because of decay and which are not minor repairs, as above described.

12.02 *Minimum wages:* The minimum wage rates shall be as follows:

Trades	Per week ZONE I			ZONE II-III			ZONE IV		
	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65	1/5/64	1/8/64	1/5/65
Journeyman (skilled worker)	$77.00	$80.00	$80.00	$72.00	$74.50	$74.50	$67.00	$70.00	$70.00
Labourer (common worker)	67.00	70.00	70.00	66.00	69.00	69.00	62.00	65.00	65.00

12.03 *Duration of work:* The duration of work shall be forty-eight (48) hours per week without daily limitation.

From May 1, 1965, the work week shall consist of forty-five (45) hours.

12.04 When the employer lodges and boards his employees in his establishment, he may deduct from their wages $4.00 per room per month and $0.25 per meal.

12.05 *Annual vacation with pay:* An annual vacation with pay of one week shall be given by the employer to permanent employees who have been continuously in his employ for a period of one year. Every vacation shall be given in the twelve (12) months following the date on which the right to such vacation has been required. However, the employer may replace such annual vacation with pay by a compensating bonus when, on account of circumstances beyond his control, he cannot give the said vacation to his permanent employee.

12.06 *Illness:* The employer shall pay permanent employees for days during which they are absent because of illness to the extent of six (6) days per calendar year. To be entitled to such remuneration, employees shall notify the employer of their illness as soon as possible and undergo a medical examination by a doctor or nurse, chosen and paid by the employer if the latter deems it advisable. Employees shall also authorize their own doctor to give the employer all necessary information as to the state of their health and to the fact it is not due to misbehaviour.

12.07 However, permanent maintenance employees are not governad by the decree so long as they are governed by a private collective agreement or by another decree determining their minimum wage rates and other working conditions.

13.00 *Duration of the decree:* The decree remains in force until December 31, 1965. It then renews itself automatically from year to year, unless one of the contracting parties notifies the other party, in writing, to the contrary between the sixtieth and the thirtieth day preceding December 31 of the year 1965 or of any subsequent year.

In the event of a notice of determination, copy thereof shall olso be filed with the Minister of Labour.

Note: The contracting parties have agreed that the provisions of the present agreement be effective fram May 1, 1964.

The publication of the present notice does not render obligatory the provisions contained therein. Such provisions, with or without amendments, can only beren dered obligatory by an Order in Council which comes into force on the date of its publication in the *Quebec Official Gazette.*

During the thirty days following April 25, 1964, date of publication of this notice in the *Quebec Official Gazette,* The Honourable Minister of Labour will consider the obpections, in duplicate, if possible, which the interested parties may wish to set forth.

GERARD TREMBLAY,
Deputy Minister of Labour.

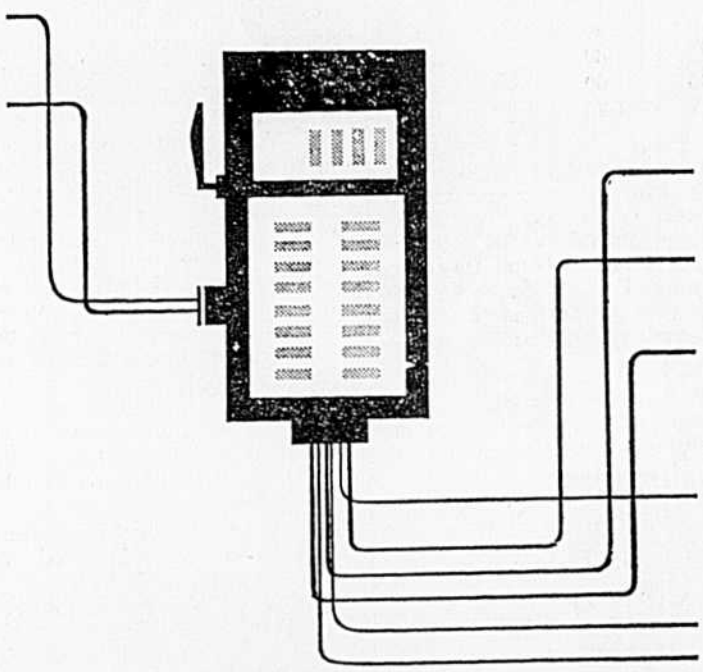
Department of Labour,

MAL DE DOS

Quand les reins n'éliminent pas l'excès d'acidité et de déchets, il en résulte souvent des maux de dos, une sensation de fatigue, un repos troublé. Les Pilules Dodd's pour les Reins stimulent les reins à reprendre leur fonction normale. Vous vous sentez mieux—dormez mieux—travaillez mieux. 80F



L'HYDRO-QUÉBEC OFFRE AUX CULTIVATEURS DES PLANS DE FINANCEMENT



1 — POUR UNE NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE AVEC UNE ENTREE DE

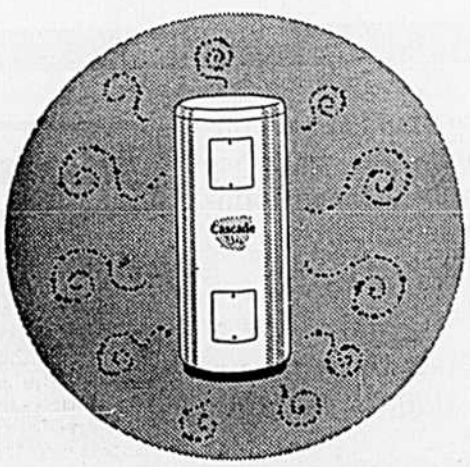
200 AMPÈRES

Prêt jusqu'à **$500.00** — Remboursement : **$8.20** par mois

2 — POUR L'ACHAT DE CHAUFFE-EAU

CASCADE 40

Prêt jusqu'à **$200.00** par chauffe-eau —Remboursement : **$4.92** par mois.



COMMENT UTILISER CE PLAN :

Adressez-vous à votre MAITRE-ELECTRICIEN
ou à votre FOURNISSEUR.
Ce dernier remplira le contrat nécessaire.
L'abonné n'aura qu'à signer.

Confort - Économie - Sécurité - Productivité

C'EST CE QUE VOUS DONNE L'ELECTRICITE

La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent

FILIALE DE L'HYDRO-QUEBEC

NOMINATION A LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



J.-L. Boulanger

M. J.-U. Boyer, président de La Banque Provinciale du Canada, annonce la nomination de M. J.-L. Boulanger au poste de gérant général adjoint.

M. Boulanger dirigera le Service des surintendances de Québec, où il assumait auparavant les fonctions de surintendant général.

Cette nomination fait suite au programme d'expansion élaboré en vue du développement des affaires de la Banque.

St-Alexis de Matapédia

Les étudiants du cours classique de St-Alexis, au nombre de treize, ont reçu chacun $20 de la Société l'Assomption.

M. et Mme Paul-Emile Béchard, M. et Mme Omer Bernier, de Grand'Mère, ont rendu visite à leurs parents et amis.

Mme Louis-A. Leclerc a passé quelques jours à New-Carlisle.

M. et Mme Antonio Normandeau, M. et Mme Siméon Berthelot, M. et Mme Edouard Normandeau, de Carleton, étaient en ville, récemment.

Sont allés à Amqui : M. et Mme Gabriel Dufour, et leur famille, M. et Mme Joseph Belzile, qui ont rendu visite aux étudiantes Pauline Dufour et Francine Belzile.

Mme Eudore Lafrance, Mme Gabriel Dufour, Mme Wilfrid Rivard, Mme Charles Roy et Mlle Francine Gallant sont allées à Causapscal assister à l'assemblée des Filles d'Isabelle.

M. et Mme Lucien Lavoie, de Matane, ont visité des parents à St-Alexis en fin de semaine.



VOUS PARTEZ EN VOYAGE?

ANNONCEZ VOTRE VISITE PAR L'INTERURBAIN

QUÉBEC-TÉLÉPHONE

St-Hubert

Le 8 avril, Gina, enfant de M. et Mme Raoul Otis (Elise Rioux). Parrain et marraine, Ernest et Claudette Otis, frère et soeur de l'enfant.

Le 16 avril, Chantal-Emilia, fille de M. et Mme Nil Deschamps (Annette Soucy). Parrain et marraine, M. et Mme Rosaire St-Amand.

Le 26 avril, André-Marcel, enfant de M. et Mme Léo Michaud (Diane Dumont). Parrain et marraine, M. et Mme Lionel Dumont, oncle et tante.

Le 30 avril, Donald, fils de M. et Mme Aimé Rioux (Rita Dubé). Parrain et marraine, M. et Mme Frank Tillery, oncle et tante de l'enfant.

Rivière-du-Loup

A l'hôpital de cette ville, est décédé, à l'âge de 79 ans, M. Chs-Eugène Michaud, époux de Dame Estelle Damours.

M. Omer Roy, époux de Dame Marie Dionne, décédé à l'âge de 80 ans.

Mme Lucien Proulx, époux de Dame Blanche Dumas. Il était âgé de 63 ans.

Le R. P. Pierre-G. Houyivet, o. p., donnera une seconde conférence au public de Rivière-du-Loup l'invité de l'Alliance française.

La Ghilde Féminine invite ses membres et le public en général à une conférence sur l'embellissement qui sera donnée au Foyer-Patro par M. Roland Gilbert, au cours de la semaine.

Bic

Exposition du CED — Trente-neuf dames et demoiselles ont suivi avec intérêt le cours de couture de 1ère, 2e et 4e années dispensé par Mlle Louisette Huard, technicienne du Département de l'Instruction Publique.

La clôture des cours coïncida avec l'assemblée mensuelle au cours de laquelle les membres offrirent à l'attention de leurs compagnes et des visiteuses 94 exhibits de couture, tricots, etc., exécutés durant l'année. Les spécimens primés participeront à l'exposition diocésaine des CED à Rivière-Bleue, le 18 mai prochain, lors de la tenue des assises annuelles de la Fédération des CED.

Décès — Le 9 avril, décédait, à l'âge de 71 ans, Mme Arthur D'Amboise (Marie-Laure Bédard). Elle était la soeur de Mme Romuald Lavoie, du Bic. C'est M. le chanoine Zénon Soucy qui officiait au service funèbre. La croix était portée par M. Louis Chénard et le cercueil par MM. Samuel Gagnon, Jean Roy, Pierre-Paul Voyer et Alex Voyer. M. Pierre Roy portait la croix du Tiers-Ordre. Nos condoléances.

A.A.G.

Un avenant d'assurabilité garantie peut faire merveille avec une nouvelle police.

La Compagnie d'Assurance du CANADA *sur la* VIE

C'est le temps des peintures O.P.W.!



Rien ne rajeunit la maison comme les couleurs printanières O.P.W. — le Rev Satin Latex pour les murs et plafonds, par exemple, et le Rev Glo Alkyd Semi-luisant pour les boiseries et accessoires. Ces peintures-compagnes, vraiment faites l'une pour l'autre, donnent à votre demeure une ambiance toute nouvelle, un air vraiment printanier. Voyez votre dépositaire O.P.W. — vous vous en féliciterez!

Mobil

Les Peintures O.P.W. — fameuses au Canada depuis plus de 60 ans — bénéficient maintenant des facilités mondiales Socony Mobil de recherches et technologie. Ce fusionnement de deux marques célèbres vous permet d'obtenir la meilleure ligne de peintures au Canada.

O.P.W. FABRICANTS DE CES GRANDS FAVORIS — PEINTURE TRÈS LUISANTE POUR MAISONS ■ ÉMAIL SHIELDCOTE POUR PORCHES ET PLANCHERS ■ PEINTURE REV POUR MAÇONNERIE ■ ÉMAUX LAKKO

PEINTURES O.P.W. O.P.W. PAINT COMPANY
UNE DIVISION DE SOCONY MOBIL OIL OF CANADA LTD.
MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • WINDSOR

GREFFE DE LA PAIX

(Semaine du 27 avril au 2 mai)

Trois conducteurs d'automobiles, coupables d'avoir conduit alors que leur capacité de conduire était affaiblie par l'alcool, ont été condamnés à payer chacun $50.00 d'amende et les frais. Et ils devront s'abstenir de conduire avant trois mois. Le premier, de Rimouski, le deuxième de St-Fabien, et l'autre de Ste-Luce.

La même sentence et la même interdiction ont été prononcées contre un résident de Rimouski pour avoir continué sa route après un accident.

Un résident de Québec a été condamné à $20.00 d'amende et aux frais, pour vitesse excessive.

Deux entrepreneurs, l'un de Québec l'autre de Cap-Chat, devront payer chacun $25.00 et les frais, pour avoir omis l'envoi d'un rapport mensuel au Comité conjoint de la Construction de Rimouski.

Un hôtelier de la région a payé $200.00 d'amende pour ventes illégales de boissons alcooliques. Il a, de plus, payé les frais et les boissons saisies ont été confisquées.

Une altercation survenue entre un client et un commis d'un endroit de la Ville où il se vend des liqueurs alcooliques s'est terminée à la Cour par le paiement de $25.00 d'amende par celui qui s'est avoué coupable d'assaut, et $5.00 d'amende et les frais par l'antagoniste qui s'est avoué coupable de tapage, dans un endroit public.

Un jeune homme de Mont-Joli, coupable d'assaut sur une jeune fille, a été condamné à $50.00 d'amende.

LE CONCESSIONNAIRE PONTIAC-BUICK-ACADIAN-VAUXHALL VOUS INVITE À

CÉLÉBRER UNE RÉUSSITE

cinq fois renouvelée

PONTIAC
(38 modèles en 11 séries)

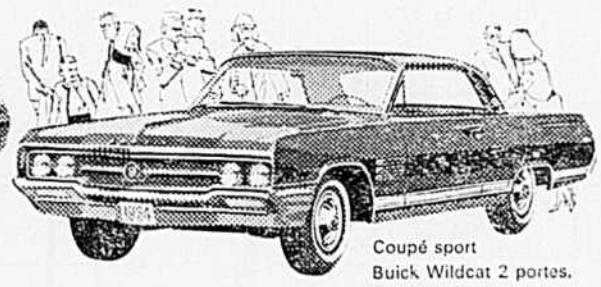


Coupé Pontiac Parisienne Custom sport.

BUICK
(26 modèles en 7 séries)

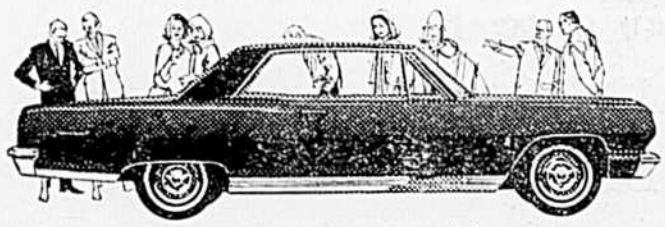


Coupé Buick Special 2 portes.



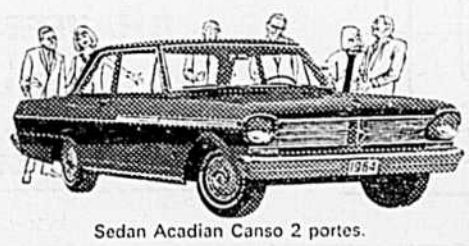
Coupé sport Buick Wildcat 2 portes.

BEAUMONT
(10 modèles en 3 séries)



Coupé Beaumont sport de luxe.

ACADIAN
(6 modèles en 2 séries)



Sedan Acadian Canso 2 portes.

POUR CÉLÉBRER UNE VENTE RECORD DE VOITURES NEUVES!

Pour le concessionnaire Pontiac-Buick, cette célébration d'une réussite est le moyen de montrer sa satisfaction du merveilleux succès de vente des Pontiac, Buick, Acadian et Vauxhall. C'est donc le moment de profiter de ses offres avantageuses. Il présente plus de 80 modèles, *dont plusieurs peuvent être livrés immédiatement*. Comme il recherche de bonnes voitures d'occasion, il vous offrira *le meilleur prix pour la reprise* de votre voiture actuelle. Ne tardez pas, venez aujourd'hui même participer à la célébration de la réussite!

ATTRACTION SPÉCIALE: LA **VIVA**



ALLEZ OÙ L'ON TROUVE LE PLUS GRAND CHOIX, LES MEILLEURS ACHATS: CHEZ LE CONCESSIONNAIRE PONTIAC-BUICK-ACADIAN-VAUXHALL DE VOTRE LOCALITÉ

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

SOUCY AUTOMOBILES INC.,
145 rue St-Germain, — Rimouski, Qué. — 723-7815

L'AVENIR SOUS VOTRE SIGNE

"Les horoscopes vrais procèdent du hasard et nom d'un art, les horoscopes faux ne sont pas dus à l'ignorance d'un art mais à un mensonge du hasard." SAINT AUGUSTIN
(Les Confessions, Livre VII, chap. VI)



du 21 janvier au 19 février

VERSEAU — Journée excellente pour les transactions — Faites le ménage à fond: vous vous sentirez mieux ! — Vos bonnes dispositions ne devraient pas confiner à la faiblesse — Ayez confiance en votre étoile — Mais travaillez d'abord, la chance viendra ensuite — On vous écrit ? Répondez !



du 20 février au 20 mars

POISSONS — Faites un petit voyage — Rien de mieux pour remonter le moral — On vous convie à "la dernière partie" de sucre de la saison — Ne boudez pas votre plaisir — Vous vous êtes amusé(e) autant que les autres — On vous convie à une réception chic — Refusez avant d'être "embarquée".



du 21 mars au 21 avril

BELIER — Votre grande vitalité est difficile à battre — On espère, pour les autres, que vous y mettiez un frein — N'essayez pas de tout entreprendre en même temps — Un peu de mesure ne nuirait pas à votre budget — Pensez aux vacances prochaines — Vous voudrez en prendre, comme tout le monde — Lettres.



du 22 avril au 20 mai

TAUREAU — Le mois vous paraît hostile — Avez-vous essayé d'en "déterminer" la cause ? — Votre paresse paraît plus grande que vous voulez bien l'admettre — On trouve souvent le temps de tout faire quand on est débordé — Ce sont les gens en place qui vous maintiennent "en bas" de la côte — Réprimez ce mouvement d'humeur et mettez-vous à la tâche.
GEMEAUX — Grande satisfac-



du 21 mai au 21 juin

tion sentimentale — Les idylles sont favorisées — Mais ne prenez pas feu à la moindre étincelle — Souvenez-vous que les sentiments durables sont parfois les plus lents à se déclarer — On vous préfère à quelqu'un d'autre ? — Voyez ce que ce quelqu'un d'autre a de plus que vous.



du 22 juin au 22 juillet

CANCER — Journée intéressante sous divers aspects — On vous préfère de bonne humeur — Mais votre mécontentement passager devrait pouvoir être expliqué en haut lieu — On vous donnera raison si ... les raisons sont bonnes — Croyez en votre bonne étoile mais ne vous y fiez pas au point d'abandonner tout effort — Les astres sont favorables — Les amours aussi.



du 23 juillet au 23 août

LION — Excellentes dispositions pour entreprendre un gros travail — Mai est le mois des grands ménages — Que ferez-vous pour commencer le vôtre ? — On vous fait des excuses : mais vous les recevez mal — Soirée intéressante, toute consacrée à des amis de longue date — Vous devriez revoir, et le plus vite possible, ces gens en place — Ils vous aideront.



du 24 août au 22 septembre

VIERGE — Le mois paraît tranquille — Si le climat s'en mêle, vous devriez bientôt commencer vos plantations — Le printemps est favorable aux nouvelles amours — Mais n'en changez pas comme vous changez de ... bas ! — Soirée intéressant et toute disposée en votre faveur — Les nouvelles amours sont à encourager, bien sûr, mais pas à multiplier — On vous aide.



du 23 septembre au 22 octobre

BALANCE — Occupez-vous de vos projets personnels — Les affaires des autres devraient venir en second lieu — Le travail d'abord, le plaisir ensuite — On vous prie à déjeuner — — Pourquoi toujours refuser les divertissements légitimes ? — Vous serez ensuite menacé(e) de dépression et vous vous demanderez pourquoi.



du 23 octobre au 22 novembre

SCORPION — Cette absence d'harmonie, dans le milieu familial, complique vos relations — Déplacement avantageux pour votre situation financière — Inspirez-vous d'un projet connu pour faire réussir le vôtre — On vous demande la collaboration de tout le monde — Donnez d'abord la vôtre — Lettres.



du 23 novembre au 21 décembre

SAGITTAIRE — Le mois de mai est favorable aux travaux de plein air — Faites le tour de votre jardin — Celui des autres vous intéressera moins ensuite — On vous concède de l'allant et du dynamisme — Mais serait-ce suffisant pour un si grand projet — Interrogez les amis qui pourraient vous conseiller — Soirée intéressante et variée.



du 22 décembre au 20 janvier

CAPRICORNE — Vos bonnes initiatives sont bien vues — Mais faites-les suivre d'un travail patient et d'une détermination idoine — On vous précède sur le sentier de la guerre, ditez-vous ? — Ne suivez pas ces belliqueux personnages — La soirée d'amis dont vous rêviez est loin d'être réussie — Lettres.

N.-D. du Sacré-Coeur

M. Benoit Ouellet, de Ville d'Anjou, a visité ses parents M. et Mme J.-D. Ouellet.

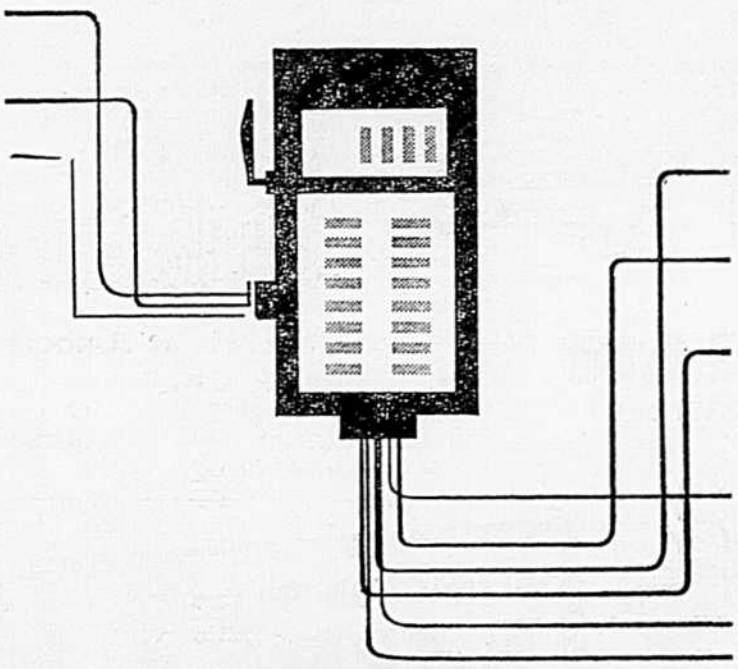
M. et Mme Gilles Marceau nous ont quittés pour aller résider à Forestville.

Le R. F. Germain Dubé, c.s.v., de Matane, a rendu visite à ses parents.

qualité et économie
BRANVIN
SHERRY ET PORTO CANADIENS
En vente dans tous les magasins de la R.A.Q.

JORDAN
BRANVIN
Vin Blanc
SHERRY CANADIEN
Produit de
JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD. MONTRÉAL-(QUÉBEC)

L'HYDRO-QUÉBEC OFFRE À SES ABONNÉS UN PLAN DE FINANCEMENT



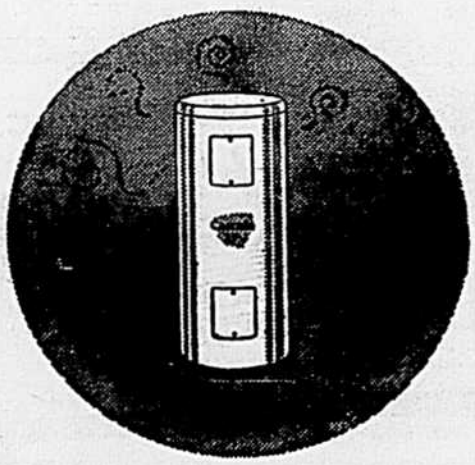
MODE de REMBOURSEMENT
A
4.92 par mois

1 — POUR NOUVELLES CANALISATIONS ELECTRIQUES
2 — CHAUFFE-EAU CASCADE 40

COMMENT UTILISER CE PLAN :

Adressez-vous à votre maître-électricien
ou à votre fournisseur.

Ce dernier remplira le contrat nécessaire.
L'abonné n'aura qu'à signer.



CONFORT — ÉCONOMIE — SÉCURITÉ
C'EST CE QUE VOUS DONNE L'ELECTRICITE

La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent
FILIALE DE L'HYDRO-QUÉBEC

Obsèques de M. Wilbrod Théberge



D'imposantes funérailles ont été faites, jeudi, le 16 avril, en l'église de St-Eleuthère à M. Wilbrod Théberge, époux de Dame Alma Quibell, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, après une longue maladie, à l'âge de 61 ans.

Un landau de fleurs précédait le convoi funèbre. M. le chanoine Léopold Plante, curé, présida la levée du corps. M. l'abbé Emile Landry, professeur à La Pocatière, officiait au service funèbre, assisté des abbés Gérard Landry, de Rivière-du-Loup, et Robert Leblanc, vicaire, comme diacre et sous-diacre. Plusieurs membres du clergé diocésain avaient pris place au choeur. Des Policiers-Pompiers de St-Eleuthère, escortés de porteurs d'honneur, agissaient comme porteurs du cercueil. Les drapeaux du Sacré-Coeur, de la St-Jean-Baptiste, des Chevaliers de Colomb du conseil de Rivière-Bleue avaient pris place dans le long défilé. Industriel bien connu, M. Th-berge avait été maire de sa localité plusieurs années.

Lui survivent, outre son épouse, sa fille adoptive Mme Raymond Génois (Geneviève Lévesque), de Québec ; ses frères Ls-Philippe et Théophile, de St-Simon de Rimouski, Joseph, de St-Eleuthère ; ses soeurs Mme Frank Lalonde (Emilienne) et Adrienne, de Montréal ; son gendre M. Génois ; son beau-frère M. Lalonde ; ses belles-soeurs Mme Aurèle Lévesque, de Montmagny, Mmes L.-P. et Théophile Théberge (Marie Gagnon et Georgianne Morissette), Mme Joseph Théberge (Jeanne Levasseur) ; ses petits-enfants Michel et Louis Genois, ainsi que plusieurs neveux dont l'abbé Guy Théberge, séminariste à Québec.

Nos sincères condoléances.

Obsèques du centenaire H. Bélanger

Le 10 avril, avaient lieu en l'église de St-Hubert, en présence d'une nombreuse assistance, les funérailles de M. Honoré Bélanger, doyen de St-Hubert et de la région, décédé à l'âge de 104 ans.

M. l'abbé J.-B. Morin, curé de la paroisse, présida la levée du corps. Le service funèbre fut célébré par M. l'abbé Noël Bélanger, du Séminaire de Rimouski, petit-fils du défunt. Il était assisté des abbés J.-B. Bérubé, vicaire, et Wilfrid Damours, curé de St-Valérien. A l'orgue, M. l'abbé Hildebrand Roy, curé de Ste-Luce.

Au choeur, on remarquait : l'abbé J.-B. Beaupré, curé de Cacouna, l'abbé Oscar Thibault, curé de St-Eugène de Ladrière, G. Langlois, curé de St-Pierre-Lamy, Omer Aubut, curé de St-Elzéar, l'abbé Philibert Dionne, vicaire à Ste-Rose du Dégelis. La dépouille mortelle était portée par MM. Henri-Georges Massé, Thomas Malenfant, Lionel Beaulieu, Laurent Beaulieu, Laurent Massé et Raoul Gosselin.

M. Bélanger, dont l'épouse Octavie Desrosiers décédait il y a quelques années, laisse ses fils Honoré et David, de St-Hubert, Philippe, de St-Guy ; ses filles Mme Camille Massé (Eugénie), Mme Ludger Lemieux (Cécile), Mme Ernest Guay (Elodie), Mlle Marie-Ange Bélanger, de St-Hubert ; ses gendres MM. Massé, Tardif et Guay ; ses brus Mmes David et Philippe Bélanger ; une fille adoptive, Mme Louis-David Thériault (Jeanne Bélanger), de Montréal. Il laisse aussi 53 petits-enfants et 84 arrière-petits-enfants.

Nos condoléances.

Décès d'une Bicoise

Le 16 avril, décédait, à Mont-Joli, à l'âge de 87 ans, Mme Adélia Blais, épouse en premières noces de Jean-Baptiste Desjardins et en secondes noces d'Aurèle Landry. C'est M. l'abbé Gérard Lahaye qui officiait au service funèbre, en l'église du Bic, le 20 avril. Il était assisté du chanoine René Roy et de l'abbé Jean-F. Drapeau. La croix était portée par M. Robert Parent, petit-fils, et le cercueil par des ambulanciers de la division 307 du Bic, MM. Léopold Leclerc, Georges Blais, Yvon Turcotte, Charles Pelletier, Arthur Morin et Gérard Cassista. La bannière des Dames de Ste-Anne et la croix du Tiers-Ordre figuraient dans le cortège.

La défunte laisse ses filles Mme Pierre Sirois (Ida), de Bic, Mme Albert Fournier (Rose), d'Andover, Conn., Mme Antonio Parent (Jeanne), du Bic ; ses fils M. René Desjardins, de Tiverton, R.J., M. Charles Desjardins, de Devon, Conn,. M. Isidore Desjardins, d'Attleboro, Mass. Elle était la soeur de M. Simon Blais, du Bic, et de M. Omer Blais, de Fall River, de Mme Isidor eAubut, de Rimouski, Mme Rosilda Jetté, de Fall-River.

Lui survivent également ses gendres et brus, plusieurs beaux-frères et belles-soeurs qui conduisaient le deuil. Notons la présence aussi de Mme Benoit Sirois, de Baie-Comeau, Mme Robert Boucher, Mme Raymond Bélanger, Mlle Lise Parent, M. Albert Fournier, de Hartford, Conn., M. Jean-Guy Sirois, du Bic, ses petits-enfants, Paul Fournier, de Hartford, Benoit Boucher, Marc Boucher et Sonia Bélanger, du Bic, Robert Boucher, Raymond Bélanger et Benoit Sirois, arrière-petits-enfants.

Nos sincères condoléances.

Mort de Mme J.-G. Richardson

A Pont-Viau, le 23 avril, décédait, à l'âge de 40 ans, Mme James-Guy Richardson (Jeanne Dionne).

Native de Rivière-du-Loup, fille de feu Jos.-T. Dionne et de Flavie Lévesque, la défunte laisse, outre son époux, ses fils Alain, Normand et Luc ; ses soeurs Mme Richard Beaulieu (Rita), de Rimouski, Mme Gérard Dumas (Margot), de Sorel ; un frère M. Albert Dionne, de Charlesbourg ; ses belles-soeurs Mme Albert Dionne (Yvette Lajoie), Mme René Laplante (Reine Richardson), de Cabano, Mme Raoul Malenfant (Richel Richardson), du Duvernay ; ses beaux-frères MM. Richard Beaulieu, Gérard Dumas, René Laplante et Raoul Malenfant ainsi que son beau-père et sa belle-mère M. et Mme Albert Guérette, de Duvernay.

Nos sincères condoléances.

Luceville

Prochain mariage — A St-Martin de Washington, sera célébré, le 9 mai, le mariage de Mlle Anne-Marie Pelletier, i.l., fille de M. et Mme Wilfrid Pelletier, de Luceville, et M. Léo-C. Beard.

Déplacement — M. et Mme Octave Roy sont allés à Québec pour être les parrain et marraine de leur petit-fils Octave-Pierre, fils de M. et Mme Jean Turgeon (Estelle Roy). Leur fille Mlle Lise Roy, é.g.m., de Rimouski, les accompagnait.

Baptêmes — Le 19 avril, Martin, fils de M. et Mme Edgar Gagnon (Gilberte Ross). Parrain et marraine, M. et Mme Louis-Philippe Gagnon.

Le 26 avril, Paul-Yves, enfant de M. et Mme Léonard Desgagnés (Antonine Desrosiers). Parrain et marraine, M. et Mme Claude Desgagnés.

Normand, fils de M. et Mme Clarence Lechasseur (Janine Bouillon). Parrain et marraine, M. et Mme Aimé Desrosiers.

Médecins-Spécialistes

Dr Lévis Santerre
O.D.
Optométriste-Adaptologiste
Spécialiste en vision
Réhabilitation visuelle et
verres de contact
Immeuble Woolworth-Dominion
148, rue St-Germain — 723-6766

Dr Claude Leclerc
O.D.
OPTOMETRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT
rééducation visuelle
EDIFICE MON COPAIN
133, St-Germain 724-4350

Chirurgiens-Dentistes

Dr Georges Raymond
D.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Centre Médical
298, St-Germain RIMOUSKI
Jours : lundi au vendredi
9 h. à 12 h. — 1 h. 30 à 5 h.
Soirs : lundi, mercredi, vendredi
7 h. 30 à 9 h. 30 p.m.

Chiropraticiens

Jean-M. Guay, D.C.
CHIROPRATICIEN
N.C.M., Chiro-Maître rayons X
14, Cathédrale 723-3655
RIMOUSKI

Jules Lambert, D.C.
CHIROPRATICIEN
NervoScope - Rayons X
24, Cathédrale 723-6326

Arpenteurs

Louis-Léo Doyon
ARPENTEUR-GEOMETRE
Ingénieur-Forestier Conseil
Edifice Lepage 723-7324
209, St-Germain RIMOUSKI

Leblanc, Houde & Sensal
Arpenteurs-Géomètres
Ingénieur Forestier-Conseil
Guy LeBlanc, ing.-f., a.-g.
Raymond Houde, a.-g.
Roger Sensal, a.-g.
160, Evêché B.P. 787 - 723-3836
Si occupé, signalez : 723-3846
Rimouski, P.Q.

Ingénieurs

Jean-Marie Marquis
INGENIEUR - CONSEIL
TRAVAUX MUNICIPAUX
TRAVAUX MARITIMES
EXPERTISE
211 avenue Cathédrale — 723-6614

C.P. 340 Tél.: Bur. 723-5027
Dom. 723-6109

Leroux & Associés
INGENIEURS - CONSEILS
Travaux municipaux - Structure
Expertises - Evaluations
Electricité - Chauffage - Plomberie
Ventilation - Surveillance
Bureau : 8 rue St-Edmond,
Résidence : 202 de la Cathédrale
Rimouki, P. Qué.

Tél. 723-2678
Rés. 723-6138

Ls-Georges Rousseau
ENTREPRENEUR-SCULPTEUR
Agent de carrières
SPECIALITE :
Monuments en marbre et en granit
Aucun intermédiaire
directement du manufacturier
Atelier : 400, St-Germain
RIMOUSKI

COMMERCIAL NEON Inc
Dessinateur
et manufacturier
d'enseignes néon
et plexiglas
lettrage de camions
panneaux réclame
150, Cathédrale
723-6355 - Rimouski

Ménard & Marsan
INGENIEURS-CONSEIL
Travaux maritimes et municipaux
Structures, Expertises, Surveillance
76, Cathédrale 723-6644
RIMOUSKI

Avocats

Asselin & Asselin
AVOCATS
Derome Asselin, B.A.
R.-E. Asselin, C.R.
Bureaux : 156, de l'Evêché
RIMOUSKI

Gagnon & Gagnon
AVOCATS
Paul-Emile Gagnon, C.R.
J.-Claude Gagnon
152-A, rue de l'Evêché
RIMOUSKI

Casgrain, Casgrain & Crevier
AVOCATS
Perreault Casgrain, C.R.
André-P. Casgrain, B.C.L.
Marcel Crevier, M.Sc.C., LL.L.
83, rue de l'Evêché
RIMOUSKI

Gendreau & Beaulieu
AVOCATS
Arthur Gendreau, C.R.
Chs-Alphonse Beaulieu, C.R.
160, de l'Evêché 723-7293
RIMOUSKI

Rosaire Bérubé
AVOCAT & PROCUREUR
171, St-Germain 723-7175
RIMOUSKI

Tessier & D'Anjou
AVOCATS & PROCUREURS
Maurice Tessier, C.R.
Charles D'Anjou, C.R.
Téléphone 723-7861 - 723-7862
148, St-Germain RIMOUSKI

Notaires

Joseph Bérubé
NOTAIRE
Cessionnaire du greffe du
notaire Eudore Couture
160, de l'Evêché 723-234:
RIMOUSKI

Albert Goulet
NOTAIRE
Bureau à 144, rue de l'Evêché
(Edifice Gilbert)
RIMOUSKI
Bureau à Luceville, tous les soirs
du lundi au samedi à sa résidence
739-4356

Roland Gagnon
NOTAIRE
52, de la Cathédrale
723-5983 C.P. 387
RIMOUSKI

Architectes

Lepage & Martin
M.I.R.A.C.
Architectes
Firmin Lepage, a.é.a.m.
Gaston Martin, a.d.b.a.
160, ave de l'Evêché RIMOUSKI
723-7436

Assurances

Au service du public depuis 1912
COMPTOIR D'ASSURANCES
S. Z. Côté, Enr.
Lucien MORIN, prop.-gérant
20, rue St-André RIMOUSKI
près Av Rouleau - face à l'Hôpital
C. P. 459 — Bur. 723-2433
Rés. 723-2434

Roland Heppell
C.D.A.A.
Courtier d'assurances générales
160, Evêché, chambre 101
Tél. Bureau 723-3570
Tél. Résidence 723-6134
C. P. 246 — RIMOUSKI
ASSURANCE : Automobile - Feu
Vie - Accident - Maladie

Maurice DeChamplain
Edifice la Caisse Populaire
RIMOUSKI
Tél. 723-7841 — Rés. 723-2150
Case postale 429
ASSURANCE : Automobile - Feu
Vie - Accident - Maladie

Tél. Bureau 723-2344
Tél. Résidence 723-3456
Henri-A. Martin
Comptable public enregistré
160, de l'Evêché — RIMOUSKI

SPÉCIAUX
POUR L'INTÉRIEUR
National



NATIONAL FINI COQUILLE
BLANC No 1400
• à l'odeur de cèdre
• pour cuisine, chambre d'enfant, boiserie, etc.
RABAIS $3.15 par gal.

NATIONAL LATEX SATIN
BLANC No 800
• Sèche en dedans d'une heure
• Est lavable
RABAIS $3.00 par gal.

PNP
LA PEINTURE QUI DURE

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
E. H. Knight & Co.
COMPTABLES AGREES
MONTREAL — RIMOUSKI — QUEBEC
54, ave Cathédrale

Georges Masson, L.S.C.
COMPTABLE AGREE
149, rue St-Germain — RIMOUSKI

Philippe Michaud, L.S.C., C.A.
COMPTABLE AGREE
119, rue de l'Evêché — RIMOUSKI — 723-2492

McDonald, Currie & Co.
COMPTABLES AGREES
Rimouski — Gérant résident : Gérald Séguin, C.A.
6, Cathédrale — C. P. 934 — 723-7808
Sept-Iles, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, St-John, N.-B., Charlottetown, Halifax, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver.

MARTIN & D'ANJOU, INC.
Henri-A. Martin, C.d'A.A., prés. — Paul Martin, C.d'A.A., gér.
ASSURANCES GENERALES
160, rue de l'Evêché — C. P. 129 — 723-2344
RIMOUSKI

Le CED de Bic fêtera les mères

Le Cercle d'Economie Domestique du Bic est à mettre la dernière main à une soirée récréative offerte à toute la population au soir du 10 mai, pour souligner la Fête des Mères, en la salle paroissiale.

Chaque maman du Bic, qui se rendra à cette soirée, sera éligible au titre de MERE DE L'ANNEE, à condition qu'elle signe une carte en pénétrant dans la salle où se déroulera la soirée de variétés. Une cordiale invitation est faite à tous par la Direction du CED, qui distribuera de magnifiques prix de présence.

La veille, samedi, à 2 heures, à la salle paroissiale, le CED donnera une représentation de son spectacle de variétés, en la salle paroissiale, pour tous les jeunes de la localité.

Les Loups-Cerviers d'Amqui préparent une expédition nautique

A l'instar des scouts-commandos de Rimouski, qui réalisèrent avec succès, il y a deux ans, l'expédition Marquis de Malauze, en kayacs, de la rivière Métis à Restigouche, les Loups-Cerviers d'Amqui se préparent à réaliser une aventure semblable.

Les commandos d'Amqui sont à fabriquer leurs kayacs, pour répéter l'exploit de leurs confrères rimouskois et le dépasser même.

L'équipe de neuf commandos quitteraient, au début des vacances estivales, le Lac Biencourt, à environ 20 milles de Cabano, pour atteindre St-Jean, au Nouveau-Brunswick, après avoir franchi une distance de 450 milles. Ils se feront les muscles en pagayant sur la rivière St-Léon, les glaces disparues.

Ce sera le troisième exploit nautique des Loups-Cerviers d'Amqui.

Il y a deux ans, ils franchissaient une distance de 110 milles en descendant la rivière Matapédia jusqu'à Carleton. Plus tard, ils parcouraient la Patapédia et la Restigouche pour s'arrêter à Carleton.

La vaillante équipe, qui s'apprête à tenter cette audacieuse aventure, est formée de Rénald et Georges Tremblay, Ghislain et Gaétan Ruest, Marcel Castonguay, Marcel Bérubé et Marc-André Auger.

Campagne-éclair de la Croix-Rouge

175 solliciteurs bénévoles ont parcouru les foyers du grand Rimouski, à l'heure du midi, dimanche, pour recueillir les oboles en faveur de la Croix-Rouge.

La campagne annuelle de la section rimouskoise se poursuivra au niveau des "noms réservés" car l'objectif est loin d'être atteint. Les montants recueillis, dimanche, totalisaient $1858 et l'objectif fixé était de $5000.00.

Au CED St-Germain

La réunion mensuelle du Cercle d'Economie Domestique St-Germain se tiendra, le mardi 12 mai, au local habituel.

Par la même occasion, les travaux exécutés par les membres, durant l'année 1963-64, seront exposés toute la journée, de 4 à 5 heures, p.m., et de 7 h. 30 à 9 h.

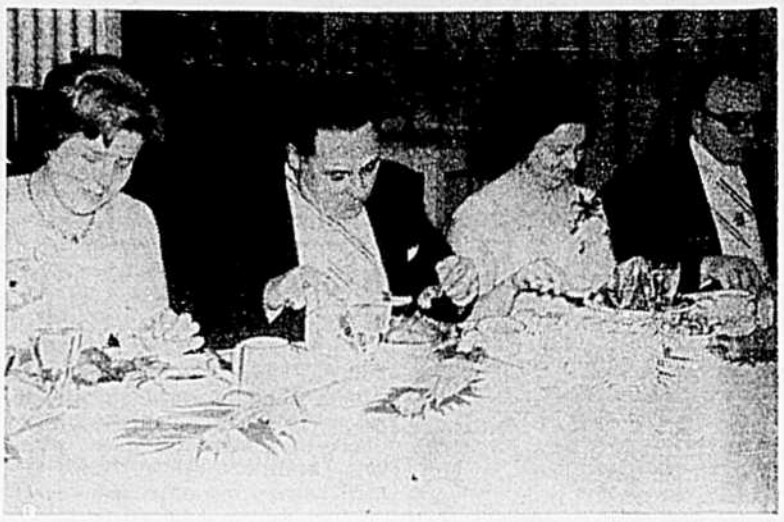
Les dames et demoiselles devront porter leurs travaux, la veille, lundi soir, ou mardi, dans l'avant-midi, de 9 heures à 11 heures a.m.

Les exhibits, qui recevront les premiers prix, seront exposés à l'exposition intercercles qui aura lieu en même temps que le congrès diocésain de la Fédération à Rivière-Bleue, au Témiscouata, le 18 mai prochain.

Le public est cordialement invité à visiter l'exposition du CED St-Germain, le 12 mai prochain.

Les JOC de St-Robert

vous invitent, les jeunes, à leur soirée dansante, le dimanche, 3 mai, à 8 h. 30, qui se donnera aux Loisirs de St-Robert. Les DYNAMIQUES feront les frais de la musique.



Un banquet était servi, récemment à l'Hôtel Commercial, en l'honneur de trois nouveaux membres de l'Assemblée St-Germain des 4ème degré des Chevaliers de Colomb. Il s'agit de MM. Henri Beaulieu, Robert Dubé, et Albert Landreville, grand chevalier du Conseil 4359 de Mont-Joli. Le banquet était sous la présidence d'honneur de l'Hon. Bona Arsenault. Nous remarquions à la table d'honneur Mme Raymond Bissonnette de Rimouski, M. Julien Bouchard de Mont-Joli qui agissait comme maitre de cérémonie, Mme Raymond Sirois de Rimouski, M. Maurice Rioux, Fidèle Navigateur de Rimouski, l'Hon. Bona Arsenault, le Rév. Joseph Lapierre o.m.i., curé de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, Mme Roger Dionne et M. Raymond Sirois. Cette rencontre sociale avait été organisée par M. Jean-Paul Thibault, membre de l'Assemblée St-Germain des Chevaliers de Colomb 4ème degré.

Protégez votre

avec sagesse

Consultez le représentant

MÉRITE

723-9233



Gérard Lacroix

SERVICE ÉCONOMIE SÉCURITÉ

MÉRITE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
166 ouest, rue St-Germain
COMPAGNIE ENTIÈREMENT CANADIENNE

Permettez-nous de suggérer pour votre

MAMAN

un cadeau provenant du magasin où toute

Maman

préfère s'habiller. (Incidemment, nous offrons à chaque

MAMAN

nos voeux les meilleurs. Bonne fête . . .

MaMaN

Nous avons rempli nos magasins des plus belles choses que nous avons pu trouver pour la maman. Vraiment, vous ne vous souvenez pas d'avoir déjà eu un tel choix d'articles de toute beauté, constituant de merveilleux cadeaux.

Toutes les marchandises sont offertes à des prix raisonnables Reitman. De plus, si vous faites une erreur dans la grandeur, vous avez l'assurance de pouvoir échanger l'article choisi sans difficulté chez Reitman's.

Reitman's
"LE MAGASIN DES FEMMES ÉLÉGANTES"

REITMAN'S : 160-C, St-Germain, Rimouski — 723-6517
OUVERT VENDREDI JUSQU'A 10 HEURES P.M.